



Université Senghor

Université internationale de langue française
au service du développement africain

Opérateur direct de la Francophonie

**Les aires protégées Oti Kéran/Oti Mandouri du Togo :
entre fragmentation d'habitats naturels et nécessité
de jonction au système W-Arly-Pendjari.**

Présenté par :

Koukatonébéha KPIDIBA

Pour l'obtention du Master en Développement de l'Université Senghor

Département : Environnement

Spécialité : Gestion des Aires Protégées

Le 17 Avril 2013

Devant le jury composé de :

Directeur

Pr. Souleymane KONATE

Dr. Martin YELKOUNI

Directeur Département Environnement/
Université Senghor d'Alexandrie-Egypte

Président

Pr. Souleymane KONATE

Maître de Conférences en Ecologie/
Université Nangui Abrogoua, UFR-SN (Côte d'Ivoire)

Examineur

Dr. Paul OUEDRAOGO

Conseiller Principal pour l'Afrique/
Secrétariat de la Convention de Ramsar-Gland-Suisse

Examineur

*« Ce que l'on obtient en atteignant
nos objectifs, n'est pas aussi important
que ce que l'on devient en les atteignant »*
Zig Ziglar

Dédicace

Je dédie ce travail :

A mes filles

Justine Déssérama

et

Sarah Winiga,

A ma femme

Odette Sambiani,

Pour avoir toléré mes absences prolongées.

Pour votre courage, compréhension et confiance.

Remerciements

Renforcer ses connaissances scientifiques et acquérir de nouveaux savoirs faire ne sont-ils pas aujourd'hui essentiels dans la mise en œuvre d'interventions judicieuses dans la gestion quotidienne de nos « aires protégées africaines » ? Le présent mémoire est grandement tributaire de cette interrogation. Après cinq ans d'expériences dans quelques aires protégées de mon pays, l'idée de répondre à cette question m'est subitement venue. Encore faut-il des circonstances opportunes pour y parvenir. A ce titre, une personne a joué un rôle déterminant dans ce rêve : le Directeur de Cabinet du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières du Togo, Dr Essowê OURO-DJERI qui, dès mes premiers pas dans le ministère a très tôt cru et accompagné mon désir de rejoindre de nouveau les salles de classe. Je remercie vivement M. Tarouèssiyè Komi TELLU, Directeur Régional de l'Environnement/Région Centrale, pour son soutien constant depuis les premières heures. Je tiens également à remercier tous les autres Directeurs Régionaux et centraux du Ministère de l'Environnement du Togo.

Je remercie tout le conseil académique de l'Université Senghor d'Alexandrie pour la qualité de la formation dont j'ai bénéficié tout au long de ces deux années. Je suis également reconnaissant à l'IUCN-PAPACO, partenaire de l'Université Senghor qui à œuvrer pour la mise en place de la spécialité « Aires protégées » dont j'ai le privilège d'être parmi la toute première promotion. J'adresse mes plus vifs remerciements au Directeur de Département Environnement, Dr Martin YELKUNI et l'assistante du département Mme Suzanne Zikry qui ont su accompagner et gérer mes stress et doutes qui assaillent tout débutant ; au Professeur Soulemane KONATE, vous avez accepté, au dernier moment, de m'encadrer et de relire le contenu de la dernière version de ce mémoire alors que votre agenda était déjà bien chargé. Je remercie vivement le Dr Gabriel H.SEGNIAGBETO, maître assistant à l'Université de Lomé et Directeur exécutif de l'ONG AGBO-ZEGUE pour m'avoir accueilli dans votre structure, encadré sur le terrain et pour vos relectures attentives du manuscrit. Merci aussi Dr Paul OUEDRAOGO, vos commentaires m'ont aidé à peaufiner la trame argumentaire du présent mémoire. J'ai également pris plaisir en échangeant lors des quinzaines scientifiques avec le groupe du Professeur Kuami KOKOU de l'Université de Lomé. Ma réflexion s'est nourrie largement de vos critiques constructives. Je suis extrêmement reconnaissant à mon collègue Mayabassime N'DJAO. Tu m'as fait bénéficier l'immense expertise de notre ami Djak DJONGON en SIG et cartographie. Je remercie les forestiers détachés dans les aires OKM, qu'ils soient cadres ou agents qui m'ont assisté

sur le terrain dans une zone où la nature et les conditions de travail ne sont guère clémentes : le Conservateur du PNOK, BALEBAKO Baromta ; son adjoint Djafarou IDRISSOU et tous les éléments de la brigade de Naboulgou. Merci à Gnandi NAPO pour ton accueil chaleureux à Mango. Merci aux Directeurs Préfectoraux MM KAO Tcha , IROKO Bademe EDOH. Je n'oublie pas les présidents des UAVGAP de Kpendjal, d'Oti et de Kéran : MM KOULIBIGA Yadjati ; NANAGHEMEY N'guissan et ARAHORE W. Lanwon. Merci à M. Essoh, de la primature pour avoir apaisé mes angoisses des dernières heures concernant la paperasse devant justifier ma mise en position de stage. Merci à l'ainé senghorien Dominic AFELOU, au Dr TChamba Bambou et Dr Ayéva responsables de la Clinique de l'Espérance à Lomé pour la sollicitude dont vous avez fait preuve auprès de ma famille pendant toute mon absence.

Que la famille KPIDIBA se réjouisse de ce travail, fruit de leur soutien tant moral que financier. En particulier j'exprime ma profonde reconnaissance à mes regrettés parents Barthélemy KPIDIBA et Sotoyéwa ALAGLO, à mes regrettés grand frères Christophe et Elie qui m'ont tous donner le goût des études. Merci à ma jumelle Méliguéba, à mes frères Denis, Charles et à mes sœurs Ayawa, Akouvi et Reine pour vos encouragements.

Mes sincères remerciements s'adressent aussi à tous ceux qui ont participé de près ou de loin à mes travaux ou qui m'ont soutenu à un moment où un autre à des degrés divers : MM. Ayi ATAYI de l'UEMOA ; Michel KPETEMEY ; Polycarpe KPEKOUMA ; Dankoma SAGA, Dr Biko KOUDEMA et Dr Assimou R. Alimi ADOU de l'ITRA ; Mme Kartam Nassam, Mlle Pierrette SAMBIANI épouse TCHAMBA et Marcel.

A toute la XIII promotion de l'Université Senghor, nous avons passé de bons moments de travail dans la diversité africaine. Dans une rétrospective, je réalise combien ces deux années écoulées ensemble à Alexandrie ont été une période extrêmement enrichissante.

Que tous ceux ou celles qui ne se voient pas nommés ici ne se sentent pas oubliés, la liste n'ayant pas la prétention d'être exhaustive, je leur dit tout simplement MERCI !

Résumé

Les initiatives transfrontalières de conservation connaissent une évolution significative au sein de l'UEMOA depuis une décennie. Cette évolution, s'appuyant sur une gestion concertée, vise à garantir la cohérence dans les objectifs de conservation des aires contiguës ou interposées de part et d'autre des frontières. Le maintien des corridors écologiques est l'une des stratégies développées dans le système d'aire protégée W-Arly-Pendjari (WAP) partagé entre le Bénin, le Burkina Faso et le Niger. Le Togo, avec son complexe d'aires protégées Oti Kéran- Oti Mandouri (OKM), tente depuis 1999 de rejoindre cette logique sous-régionale. L'étude, fait un diagnostic de l'état des habitats naturels de l'OKM. L'analyse spatiale montre une fragmentation des 2/3 des habitats naturels de l'OKM essentiellement due aux activités anthropiques. L'enquête socio-économique réalisée dans 19 villages dans chacune des composantes de l'OKM révèle la persistance d'une revendication foncière exprimée depuis les années 90. Celle-ci sous-tend la logique du mitage dans la zone. Une analyse de l'efficacité de gestion de chaque entité à partir de l'instrument de suivi (METT) montre que celle-ci ne dépasse pas 33%. Cette étude fait ressortir également que la transhumance transfrontalière dans la zone accentue les conflits sociaux. Les stratégies d'aménagements en vue de réduire la perte de la biodiversité sont proposées. La restructuration territoriale de l'OKM sur le modèle Man and Biosphere de l'UNESCO est une option d'aménagement qui permet de garantir la pertinence des efforts mobilisés pour la restauration de l'habitat de l'OKM.

Mots clés : corridors écologiques, transfrontalières, fragmentation des habitats, restauration écologique, OKM, Togo.

Abstract

Cross-border conservation initiatives have significantly increased in UEMOA for a decade. This evolution based on a collaborative management aims to ensure consistency in the objectives of conservation of contiguous or interpose and other border areas. Maintains it ecological corridors is one of the strategies developed in this cross-border approach in protected system W-Arly-Pendjari (WAP) shared between Benin, Burkina Faso and Niger. Togo with its complex of protected areas Oti Kéran- Oti Mandouri (OKM), trying since 1999 to join this sub regional logic. This study is devoted to a diagnosis state of natural habitats of the OKM. A cartographic analysis shows a fragmentation of 2/3 of its natural habitats due primarily to human activities. The socio-economic study in 19 communities in and around the OKM, reveals the persistence of a land claims expressed since the 1990s and that underpins the logic of urban sprawl in the area. An analysis of the management effectiveness tracking tool (METT) shows that in each of these two areas does not exceed 33%. This study also highlights cross-border transhumance in the area emphasizes social conflicts. The integration of wildlife corridors in a territorial restructuring of OKM on the UNESCO Man and Biosphere model will ensures sustainability and relevance of efforts mobilized for its ecological restoration.

Key words: ecological corridors, cross-border, fragmentation of habitat, ecological restoration, OKM, Togo.

Liste des acronymes et abréviations

AP	Aire Protégée
APT	Aires Protégées Transfrontalières
AVGAP	Association Villageoise de Gestion Participative des Aires Protégées
AVIGREF	Association Villageoise de Gestion des Réserves de Faune
BCG	Bureau de Coordination Général
CEDEAO	Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (sigle en anglais)
CMAP	Commission Mondial des Aires Protégées
DFC	Direction de la Faune et de la Chasse
ECOPAS	Ecosystème Protégés en Afrique Soudano-Sahélienne
ENGREF	Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et Forêts
FED	Fonds Européen de Développement
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
GPS	Global Positioning System
MAB	Man And Biosphere
METT	Management Effectiveness Tracking Tool
MERF	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières
MIKE	Monitoring the illegal Killing of Elephants
ODEF	Office du Développement et d'Exploitation des Forêts
OKM	Oti-Kéran-Mandouri
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PAPE	Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente

PNIERN	Programme National d'Investissements pour l'Environnement et les Ressources Naturelles
PNOK	Parc National Oti-Kéran
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
SER	Society for Ecological Restoration
SCDB	Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique
SIG	Système d'Informations Géographiques
SPWA-FEM	Programme Stratégique du FEM en Afrique de l'Ouest (sigle en anglais)
TVB	Trame Verte et Bleu
UAVGAP	Union des Associations Villageoises de Gestion des Aires Protégées
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNDP Pro Doc	United Nations Development Program Projec Document (sigle en Anglais)
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
PACO	Programme Afrique du Centre et de l'Ouest
WAP	W, Arly et Pendjari
WAPO	W, Arly, Pendjari et Oti-Mandouri
WAPOK	W, Arly, Pendjari, Oti- Mandouri et Kéran
WCMC	Centre Mondial de Surveillance Continue de la Conservation de la Nature

Liste des figures

Figure 1: Diminution et éclatement d'un habitat en îlots (D'après Wilcov <i>et al.</i> , 1998 cité par Thompson, 2010).....	4
Figure 2: Les différentes structures des corridors (D'après Bennett, 2003 cité par Bergès <i>et al.</i> , 2010) 6	
Figure 3: Représentation schématique des options de liens entre corridors et écosystème terrestre.....	7
Figure 4: Situation géographique des aires Oti Kéran/Mandouri.....	12
Figure 5: Courbe ombrothermique des stations de Kanté (période de 1990 à 1997) et de Mango (période 1990-2011). Source : Direction de la météorologie nationale, 2012.....	13
Figure 6: Carte de localisation des zones enquêtées.....	16
Figure 7: Carte montrant quelques bâtis dans les localités enquêtées	19
Figure 8: carte des axes de migration de l'éléphant dans l'OKM (Source: UNDP Pro Doc, 2012).....	21
Figure 9: Etat des 6 rubriques de la CMAP au du PNOK.....	24
Figure 10: Evolution des effectifs des principaux mammifères du PNOK (Source: données de la DFC et du recensement total aérien de l'écosystème WAPOK, Bouché <i>et al.</i> , 2004)	26
Figure 11: Densité du bétail en intrusion dans l'OKM en saison sèche (Source: UNDP Pro Doc, 2012).....	27
Figure 12: Installations humaines dans l'OKM (Source: UNDP Pro Doc, 2012).....	28
Figure 13: Evolution de la dégradation de la couverture végétale du PNOK à partir de 163 640 ha de 1977	29
Figure 14: Carte de localisation des aires protégées du système WAP (source: site internet du parc régional W).....	34
Figure 15: Carte du complexe transfrontalier WAPOK (Source: UEMOA, 2011)	36
Figure 16: Carte du zonage de l'OKM prenant en compte la rupture des continuités écologique	40
Figure 17: Axes de transhumance du bétail et propositions d'aménagements de la périphérie du WAPOK (d'après Ecopas, 2004 cité par Manceron, 2010)	42
Figure 18: les sept phases clés de la restauration écologique de l'OKM (Source: inspirer du cadre d'orientation du processus de restauration écologique pour les AP. UICN, Keenleyside <i>et al.</i> , 2013).	43

Liste des tableaux

Tableau 1: Localités retenues pour les focus group	15
Tableau 2: avantages et inconvénients potentiels des corridors écologiques (Source: Bergès <i>et al.</i> , 2010)..	23

Liste des photos

Photo 1: Vue aérienne des "espaces protégés" dans la zone Oti Mandouri	18
Photo 2: Une école dans le village de Tambiègou (à l'intérieur de la Réserve de Faune Oti Mandori).....	19
Photo 3: Labour au tracteur à l'intérieur du PNOK (village Tiapa dans la préfecture de l'Oti).....	20
Photo 4: Ossements d'un jeune éléphant braconné en 2010 à Taro (dans la réserve Oti Mandouri (Source: enquêtes de terrain).....	35

Table des matières

Dédicace	i
Remerciements	ii
Résumé	iv
Abstract	iv
Liste des acronymes et abréviations	v
Liste des figures.....	vii
Liste des tableaux.....	vii
Liste des photos.....	vii
INTRODUCTION.....	1
1 GENERALITES.....	3
1.1 Aires protégées, symboles de la conservation de la biodiversité.....	3
1.2 Corridors écologiques et restauration écologique.....	3
1.2.1 Bases scientifiques de la mise en œuvre des corridors écologique	3
1.2.1.1 Définitions de quelques concepts associées à la fragmentation et à la connectivité.....	5
1.2.1.2 Corridors: outils de conservation de la biodiversité et d'aménagement du territoire.	7
1.2.2 Restauration écologique.....	8
1.3 Problématique de la connectivité de l'Oti Kéran Mandouri au système WAP	8
2 MATERIEL ET METHODES	11
2.1 Zone d'étude: le Nord du Togo	11
2.1.1 OKM et le système national d'aires protégées du Togo	11
2.1.2 Contexte biogéographique	12
2.1.3 Cadre de gestion de l'OKM et du système WAPOK.....	14
2.2 Approche methodologique et acquisition des donnees.....	14
2.2.1 Evaluation de l'état des continuités écologiques et des corridors écologiques dans l'OKM .	14
2.2.2 Enquêtes et critères d'échantillonnage.....	14
2.2.3 Collecte des données cartographiques	16
2.2.4 Analyse des données	17
2.2.4.1 Analyse des données cartographiques	17
2.2.4.2 Analyse des données socio-économiques et de l'efficacité de gestion de l'OKM	17
2.2.4.3 Difficultés et limites de l'étude	17
3 RESULTAS ET DISCUSSIONS.....	18
3.1 Caracterisation de l'état de fragmentation de l'habitat de l'OKM	18
3.1.1 Eléments marquant la rupture des continuités écologiques	18
3.1.2 Segmentation des corridors ecologiques.....	20

3.1.2.1	Corridors d'importance locale et régionale.....	20
3.1.2.2	ruptures corrélées aux causes anthropogènes avec des responsabilités partagées ...	21
3.1.3	Discussion generale autour du concept de corridor de migration de la faune et sa mise en œuvre dans l'OKM.....	22
3.1.3.1	Incertitude scientifique sur les avantages et inconvénients potentiels des corridors.....	23
3.1.3.2	Difficultés de mise en œuvre sur le terrain.....	23
3.2	Enjeux de conservation et dynamiques foncieres dans l'OKM	24
3.2.1	Efficacité de gestion des aires protégées Oti Kéran /Oti Mandouri	24
3.2.1.1	Analyse de l'efficacité de gestion selon les six éléments du cadre de la CMAP	24
3.2.1.2	Évolution des populations de faune dans l'OKM.....	25
3.2.1.3	Retombées économiques et intérêts des communautés locales.....	26
3.2.2	Dynamiques spatiales dans l'OKM de 1990 à 2012	27
3.2.2.1	Transhumance et dynamiques pastorales en périphérie de l'OKM.....	27
3.2.2.2	Fragmentation de l'habitat par banalisation de l'espace protégé	28
3.2.2.3	Revendications foncières et appropriation de « l'espace vacant » par les communautés locales.....	28
3.2.3	Gestion participative dans l'OKM à l'epreuve	30
3.2.3.1	Déguerpissement de villages, hantise des populations locales.....	30
3.2.3.2	Gestion participative dans l'OKM, difficile passage de la théorie à la pratique depuis 1999.....	30
3.2.4	Discussions : restauration écologique et enjeux fonciers face aux logiques paysannes	31
3.2.4.1	Transhumance transfrontalière dans l'OKM, un dilemme pour les autorités togolaises	31
3.2.4.2	Evolution de l'acceptabilité sociale de la faune dans les villages riverains à l'OKM.....	32
4	REGIONALITE DE LA CONSERVATION ET OPTIONS D'AMENAGEMENTS	33
4.1	Régionalité de la conservation et modalités d'intégration des corridors dans la gestion des aires OKM-WAP	33
4.1.1	OKM, entre réhabilitation et intégration au système WAP.....	33
4.1.2	Incertitudes et obstacles de l'intégration de l'OKM au WAP	36
4.2	Vision prospective des stratégies d'aménagement de l'OKM	38
4.3	Vers une nouvelle démarche de restauration écologique de l'OKM.....	41
4.3.1	Intégration des activités et des corridors dans le processus de restauration écologique	41
4.3.2	Proposition d'un cadre conceptuel de restauration écologique du complexe OKM	43
	CONCLUSION	46
	REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	48
	ANNEXES.....	a

INTRODUCTION

Les nombreuses initiatives entreprises à travers le monde pour préserver la biodiversité n'ont pas toujours été suffisantes pour apporter une réponse adaptée face à l'érosion de cette biodiversité ou pour réduire les pressions qui s'exercent sur elle (SCDB, 2010). Ainsi, en Afrique comme un peu partout ailleurs dans le monde, l'érosion de la biodiversité s'accélère et les aires protégées ne sont pas épargnées (Craigie *et al.*, 2010 cité par Keenleyside *et al.*, 2013). Pourtant, la lutte contre l'érosion de la biodiversité, est bien devenue un enjeu planétaire depuis le Sommet de Rio 1992. C'est dans cette tendance que de nouveaux engagements internationaux en faveur de la biodiversité ont été pris en 2010 avec un plan stratégique devant orienter la décennie des Nations Unies pour la biodiversité (2011-2020). Ce plan stratégique se décline en vingt (20) objectifs dits d'Aichi. L'objectif 11 d'Aichi, souligne la nécessité de conserver au moins «17% des zones terrestres au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées (...)» (ONU, 2013). Cet objectif s'intègre parfaitement dans les nouvelles tendances de conservation qui proposent depuis quelques années des modèles écologiques de conservation qui remettent en cause la sanctuarisation des aires protégées (AP). En cette ère de changements climatiques, les AP, revêtent une importance plus particulière du fait de leur rôle vital dans l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques (Lausche, 2012 ; Mansouria *et al.*, 2009). Ce rôle est désormais pris en compte dans les modèles de corridors, reconnaissant par là l'insuffisance des AP isolées et bien délimitées à jouer le rôle de conservation car les formes de vie sauvage ne connaissent pas en réalité de frontière (Bergès *et al.*, 2010). Le modèle du corridor écologique est ainsi proposé afin de reconsidérer les aires protégées comme un espace ouvert aux influences extérieures (Aubertin *et al.*, 2008).

La mise en avant des corridors écologiques, répond aussi au besoin de limiter les effets de la fragmentation des milieux naturels. La fragmentation des habitats résultant des activités humaines étant considérée comme l'une des causes majeures de l'érosion drastique de la biodiversité dans les pays africains (Konaté et Linsenmair, 2010 ; Wegmann *et al.*, 2010). Afin de compenser les effets de cette fragmentation, certains écologues du paysage préconisent la connectivité entre habitats afin de maintenir, et, si possible, améliorer la viabilité de la population d'espèces cibles (Bennett, 2003). Ainsi la connectivité entre habitats au sein d'un paysage est devenue un enjeu fort pour la conservation de la biodiversité. Cette démarche s'inscrit aussi dans le respect du principe de migration faunique entériné au plan international depuis 1979 par la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage. Les Aires Protégées Transfrontalières (APT) offrent souvent les conditions idéales pour établir une connectivité écologique. En 2007, le centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature (WCMC), inventoriait 227 complexes d'aires protégées transfrontalières et sites ayant fait l'objet d'une désignation internationale (Lausche, 2012). C'est dans cette tendance évolutive des APT que l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), développe depuis 2011, le Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE). L'échelle géographique de ce programme s'étend pour le moment sur l'écosystème protégé W, Arly et Pendjari (WAP) compris

entre le Niger, le Burkina Faso et le Benin. L'intégration du Togo à travers les aires Oti Kéran Mandouri est envisagée. La jonction de l'Oti Kéran/Oti Mandouri au WAP permettra de former le complexe régional transfrontalier W-Arly-Pendjary-Oti Mandouri/Oti Kéran (WAPOK) dans une approche participative. Cependant, la création et la gestion des aires protégées (AP) au Togo n'ont jamais été participatives jusqu'aux années 1990. Les troubles sociopolitiques qui ont marqué ces années 90, ont permis aux populations vivant autour des AP d'exhiber ouvertement des comportements hostiles à la conservation de la nature : braconnage, coupe anarchique d'arbres, feux de brousse criminels (Guelly, 2010). Ces comportements traduisaient en fait les ressentiments nés de la gestion conversationniste qui n'était pas l'apanage du Togo, mais de biens de pays africains à l'époque (Triplet, 2009). Ces bouleversements sociopolitiques qu'à connu le Togo, a eu de graves répercussions sur l'ensemble du système de gestion des aires protégées. La première conséquence est la perte d'habitat naturel dans les AP. De 1990 à 2000, 27% des AP du Togo ont été complètement envahies par les populations locales (PNIERN, 2011). Le Parc National Oti Kéran et la Réserve d'Oti Mandouri dont le continuum forme le complexe Oti Kéran Mandouri (OKM), n'ont pas été épargnés de cet envahissement.

Après cette note introductive, la réflexion dans la suite du document se construit sur quatre grandes articulations. La première articulation présente les généralités. Une esquisse sur les concepts de corridor et de restauration écologiques est faite avant d'aborder la problématique de l'étude. La deuxième articulation de ce mémoire est consacrée à la description du site d'étude et aux méthodes utilisées. La troisième articulation présente les résultats et discussions. La dernière articulation du document présente les options d'aménagements sous forme d'analyse prospective. Avant de conclure, un cadre conceptuel de restauration écologique du complexe d'aires protégées OKM est présenté sous forme de propositions.

1 GENERALITES

Cette partie du document présente le rôle des corridors écologiques dans la conservation de la biodiversité telle que décrit dans la littérature scientifique. Les principales théories qui soutiennent ce rôle ainsi que les concepts clefs qui sont associés aux corridors sont aussi sommairement décrits. La problématique ainsi que les objectifs de l'étude sont également présentés.

1.1 Aires protégées, symboles de la conservation de la biodiversité

Les AP demeurent les instruments de la conservation de la biodiversité. Elles sont au cœur des stratégies nationales et internationales de conservation car elles symbolisent les efforts réalisés pour protéger les espèces menacées dans le monde. Leur rôle comme fournisseurs essentiels des services écosystémiques et de ressources biologiques est de plus en plus reconnu (Dudley *et al.*, 2008). Les habitats et écosystèmes typiques qu'elles permettent de sauvegarder sont le refuge d'une faune et d'une flore inestimable non seulement en raison des diverses espèces qu'elles renferment mais aussi en tant que ressource d'une valeur universelle pour les générations présentes et futures. Toutefois, les risques d'extinction de certaines espèces, les menaces de dégradation et de perte d'habitats, sont aussi unanimement reconnues (Lausche, 2012). Dans les écosystèmes terrestres, la perte d'habitats est essentiellement due à une conversion des espaces naturels en terres agricoles, lesquelles représentent désormais près de 30 % des zones terrestres à l'échelle mondiale (SCDB, 2010). Au Togo, le phénomène de dégradation des AP, ne s'est véritablement amorcé qu'au début des années 90.

1.2 Corridors écologiques et restauration écologique

Les concepts écologiques clefs sous-jacents aux concepts de corridor de migration de la faune sont la fragmentation et la connectivité. Ces notions seront définies par la suite pour lever toute ambiguïté de leur compréhension dans la présente étude.

1.2.1 Bases scientifiques de la mise en œuvre des corridors écologique

Différents outils sont proposés pour protéger la biodiversité, dont le corridor faunique. Avant de définir cet outil et les théories sur lesquelles il se construit, il importe de présenter le problème qu'il vise à résoudre, celui de la fragmentation et de la connectivité des habitats.

❖ Fragmentation et la connectivité des habitats

La fragmentation est définie comme étant la conversion d'un grand paysage continu en de plus petits blocs ou îlots d'habitats séparés les uns des autres avec des tailles et de configuration variables (Bennett, 2003). Selon Thompson, « la fragmentation est l'action de séparer en fragments. Il s'agit donc, à l'échelle de la nature, d'un processus, qui divise un habitat en fragments de taille variable, plus ou moins isolés les uns des autres et dont la surface totale est inférieure à celle de l'habitat original » (Thompson cité dans Garnier, 2008, p.50).

La figure 1 montre bien que la fragmentation est un processus dynamique de réduction de la superficie d'un habitat et sa séparation en plusieurs fragments.

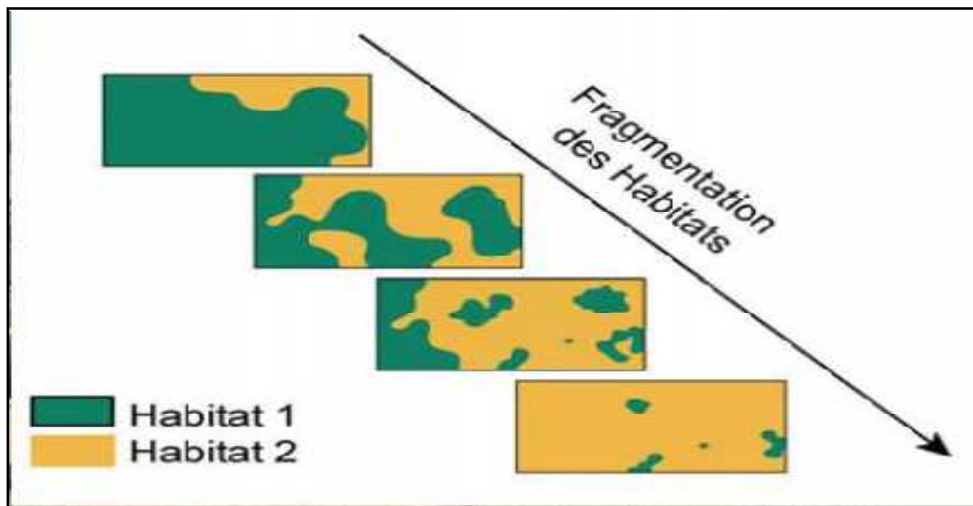


Figure 1: Diminution et éclatement d'un habitat en îlots (D'après Wilcov *et al.*, 1998 cité par Thompson, 2010)

La source de la fragmentation est le plus souvent liée aux activités humaines par le changement de mode d'utilisation des terres comme l'exploitation forestière, l'agriculture, le pastoralisme etc.

La connectivité désigne le degré de non fragmentation et se traduit par le maintien des liens d'échange entre des habitats plus ou moins distants. Ainsi, la connectivité vise à représenter tous les éléments qui facilitent le déplacement des organismes entre les différents habitats (Bennett, 2003).

❖ **Théories sur la fragmentation et la connectivité des habitats**

Les concepts de fragmentation et de connectivité des habitats sont le fruit de l'évolution de la pensée scientifique de la conservation. Cette dernière s'articule autour de trois théories principales : la théorie de la biogéographie insulaire, la théorie des métapopulations et le modèle de l'écologie du paysage.

(i)-Théories de la biogéographie insulaire : selon Carrière *et al.*, (2008), le rôle bénéfique attribué aux corridors de migration de la faune résulte en grande partie de la théorie de la biogéographie des îles de McArthur et Wilson de 1963 et 1967. Cette théorie fondatrice s'est appuyée sur l'étude des tâches d'habitats favorable à une communauté dans un environnement défavorable en prenant comme modèle les îles océaniques. Cette théorie de la biogéographie insulaire stipule que, les grandes îles et celles plus proches du continent, comprennent une biodiversité plus riche que les îles isolées. Cette théorie soutient que la richesse en espèces sur une île est la résultante directe de deux processus dynamiques, le taux de colonisation d'individus et le taux d'extinction des populations. Le nombre d'espèces est d'autant plus grand que la surface de l'île est importante et qu'elle est proche du continent.

Selon Bennett (2003), les limites de cette théorie sont multiples : elle considère une situation à l'équilibre, la nature des communautés en place est ignorée, et l'environnement est appréhendé comme un contexte uniformément défavorable contenant des tâches d'habitats favorables. Cependant, cette théorie a posé les bases des connaissances sur le déplacement des organismes entre îlots d'habitats.

(ii)-Théorie des métapopulations : la seconde théorie est celle des métapopulations apparue dans les années 80 mais énoncée par Levins en 1970. Elle a été améliorée et appliquée au monde réel par

Hanski en 1999. La théorie des métapopulations se fonde sur les interactions des populations d'espèces entre différents îlots d'habitats, et a permis de considérer les populations biologiques, non comme des éléments isolés, mais comme faisant partie d'un ensemble de sous populations plus ou moins isolées géographiquement et interconnectées par des échanges d'individus. La dynamique des populations au sein de ces habitats est déterminée par les probabilités de recolonisation et d'extinction des sous populations. Les sous populations les plus isolées connaissent une faible recolonisation, et les sous populations de petites tailles sont plus vulnérables à l'extinction. Il en découle logiquement que le meilleur moyen de maintenir la viabilité des populations est de faciliter les flux migratoires entre les habitats. De ce fait, cette théorie a été très tôt associée aux concepts de connectivité et est venue en appui à l'idée des corridors (Berges et al, 2010). Bien que plus complète que la première, l'insuffisance du modèle des métapopulations est liée à la difficulté de quantifier les processus d'échanges fauniques et floristiques (flux génétiques) entre les îlots pour montrer que les corridors facilitent réellement les flux (Bennett, 2003). Ce manque de preuves et de résultats (données empiriques) provient en grande partie de la complexité des mesures nécessaires pour valider ou invalider cette théorie.

(iii)-Modèle de l'écologie du paysage : Ce modèle intègre les relations entre les mosaïques des habitats, le fonctionnement des systèmes écologiques, la dynamique des populations et la biodiversité en général. Elle cherche à comprendre comment la structure du paysage influence le mouvement des espèces et des phénomènes écologiques. Elle se fonde sur le paradigme matrice-tâche-corridor introduit par Forman en 1981, et Gordon en 1986 (Carrière et al., 2008 cité dans Aubertin et Rodary, 2008). La « matrice » est l'habitat le plus connecté et dominant, la « tâche » est l'élément non linéaire, et le « corridor » est une entité linéaire qui diffère de la matrice. Les corridors servent donc de liens entre les habitats fragmentés (Bennett, 2003). Le déplacement des organismes, des matériaux et de l'énergie est une fonction du paysage. Ainsi, la fonction d'échange entre habitat peut être améliorée ou restaurée dans certains cas avec l'aide d'un corridor. Ce dernier peut aussi servir à d'autres fonctions (barrière ou filtre pour permettre le passage d'une partie de la faune). Ainsi, cette théorie permet donc d'avoir une vision globale des éléments et de leurs mouvements dans le paysage. Ce faisant, l'écologie du paysage permet de repérer les variables clefs pour assurer une connectivité entre les habitats fragmentés pour des organismes visés.

1.2.1.1 Définitions de quelques concepts associées à la fragmentation et à la connectivité

- **Corridor :** La notion de corridor est largement utilisée dans le langage courant et désigner une idée de couloir ou une fonction d'obstacle ou de conduit d'information. Dans le domaine de la conservation, le corridor désigne toute liaison structurelle ou fonctionnelle entre des écosystèmes ou entre différents habitats d'une espèce (ou d'un groupe d'espèce interdépendantes) permettant sa dispersion et sa migration.

- **Connectivité biologique ou fonctionnelle :** selon et Bergès et al. (2010), c'est l'ensemble des éléments du paysage qui participent à favoriser ou limiter le déplacement des individus d'une espèce donnée. Cette connectivité dépend des exigences écologiques des espèces considérées.

On considère dans ce cas qu'un corridor peut être bénéfique à la conservation d'une espèce et être néfaste à une autre (Carrière *et al.*, 2008).

- **Connectivité spatiale ou structurelle** : Elle qualifie simplement le degré de lien physique entre éléments d'un paysage n'engageant aucune notion génétique (mouvements entre les différents habitats saisonniers pour une espèce par exemple).

- **Corridor biologique** : il renvoie souvent à la notion de connectivité fonctionnelle.

- **Corridor écologique** : le corridor écologique désigne le plus souvent la connectivité structurelle.

Le concept de **corridor faunique** utilisé dans ce document se réfère à la notion de corridor écologique dans sa déclinaison de connectivité spatiale ou structurelle.

- Rôles écologiques des corridors

Certains écologues de la conservation soulignent que les corridors agissent comme des conduits facilitant le mouvement des individus entre tâches (Bergès *et al.*, 2010.) Le déplacement de plantes ou animaux à travers un corridor est central dans la majorité des définitions. Selon Marrie Bonnin (2006), la reconnaissance juridique des corridors comme véritable outil de conservation est récente au niveau international. Le corridor jouerait plusieurs rôles (Bennett, 2003) : habitat (permanant ou temporaire) ; barrière, filtre conduit (ou couloir pour la dissémination des espèces) ; source (individus issus du corridor) ou puits (les individus pénètrent dans le corridor mais n'y survivent pas).

Les corridors peuvent prendre plusieurs formes (figure 2) : le corridor peut être linéaire, avec nœuds ou en pas japonais (nœuds discontinus) ou en mosaïque paysagère.

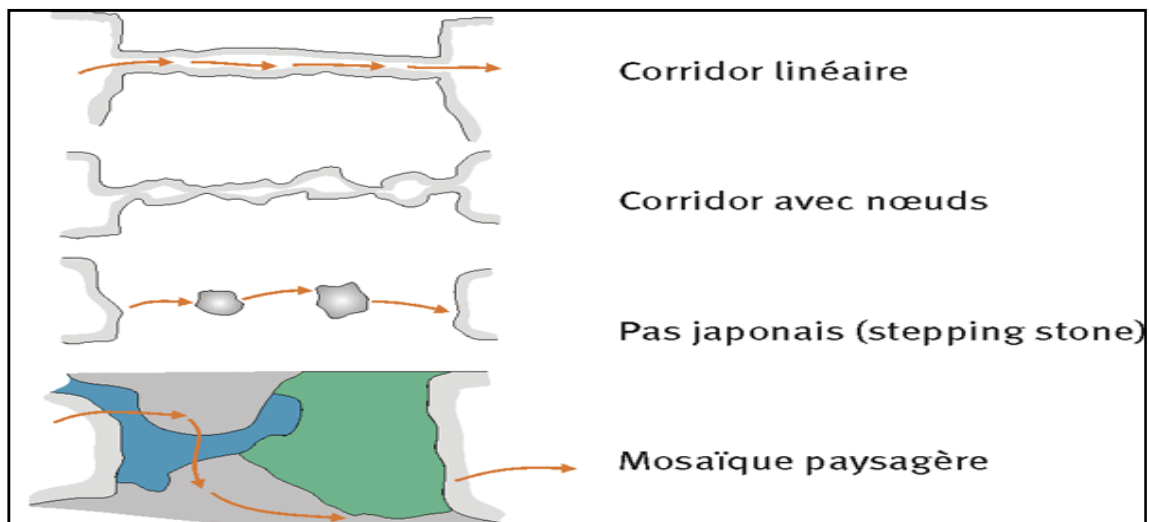


Figure 2: Les différentes structures des corridors (D'après Bennett, 2003 cité par Bergès *et al.*, 2010)

1.2.1.2 Corridors: outils de conservation de la biodiversité et d'aménagement du territoire.

Selon Carrière *et al.*, (2008), ce sont les corridors verts ou « greenway » développés dans les années 80 aux USA et censés maintenir la biodiversité et les couloirs de migration des espèces sauvages qui ont donné le sens écologique au concept de corridor. Cette conception des « greenway » écologiques s'est récemment développée dans certains pays européens comme la France avec l'instauration de la Trame Verte et Bleu (TVB) en 2007, censée elle aussi préserver les continuités écologiques pour réduire la perte de la biodiversité. Les continuités écologiques ou réseau écologique désignent l'ensemble des milieux terrestre (figure 3) ou aquatique qui sont reliés entre eux par différents habitats vitaux pour une espèce ou un groupe d'espèces (SRCE, 2013). Le concept de corridor de migration ne se réduit donc pas seulement aux paysages naturels mais il s'étend aussi aux milieux humains comme les TVB dont les corridors constituent une de leur composante clef.

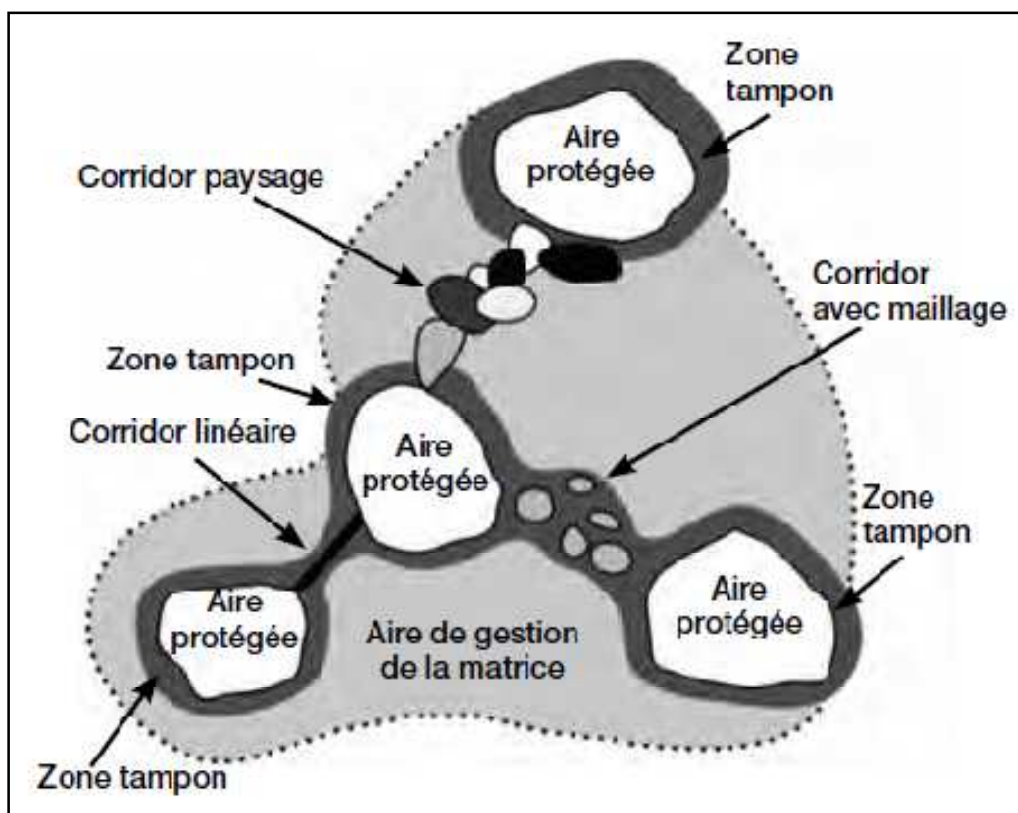


Figure 3: Représentation schématique des options de liens entre corridors et écosystème terrestre

(Source : Keenleyside *et al.*, 2013, d'après Bennett 2004 et Worboys *et al.*, 2010)

1.2.2 Restauration écologique

Face à la dégradation des habitats naturels, des initiatives de restauration écologique sont promues par certaines ONG internationales comme la « Society for Ecological Restoration » (SER). Selon la SER, la restauration écologique est le procédé par lequel on accompagne le rétablissement d'un écosystème qui a été dégradé, endommagé ou détruit (SER, 2004). C'est une action qui vise le rétablissement de la durabilité ou de l'intégrité d'un écosystème. Cet écosystème à restaurer est le plus souvent dégradé, transformé ou entièrement détruit par l'activité humaine (de façon directe ou indirecte). Les phénomènes naturels, tels que les incendies, les inondations, les tempêtes ou les éruptions volcaniques peuvent dans certains cas être à l'origine des dégradations de l'écosystème. Un écosystème est considéré comme rétabli (ou restauré) « lorsqu'il possède suffisamment de ressources biotiques et abiotiques pour continuer son développement sans assistance ni subvention. Il se maintiendra lui-même structurellement et fonctionnellement. Il sera résilient face à des niveaux normaux de stress et de perturbations environnementales » (SER, 2004 p.4). Déjà en 2004, la convention sur la diversité biologique, dans son Programme de Travail sur les Aires Protégées, encourageait les Etats à « établir et mettre en œuvre des mesures destinées à restaurer et réhabiliter l'intégrité écologique des aires protégées» (SCDB, 2004.p.16). En octobre 2010, le groupe de travail sur la restauration écologique de la CMAP/UICN fut créé. Dès début 2013, le document intitulé « restauration écologique pour les aires protégées : principes, lignes directrices et bonnes pratiques » à été publié par l'UICN.

C'est la définition du SER qui orientera l'utilisation de ce concept dans cette étude

La restauration écologique est donc un aspect de plus en plus important dans la gestion des aires protégées soumises à diverses formes de dégradation.

1.3 Problématique de la connectivité de l'Oti Kéran Mandouri au système WAP

Profitant de l'affaiblissement de l'autorité publique lors des troubles socio-politiques des années 90, les pratiques paysannes dans les aires OKM se sont orientées vers une forme d'exploitation minière des ressources naturelles. Prenant conscience de cette situation, les autorités togolaises ont démarré en 1999, avec l'appui de l'Union Européenne (UE), un programme de requalification des AP (COM-STABEX-91-94, 2001 ; 2003). Ce processus de réhabilitation avait tenté de redélimiter 9AP jugées prioritaires pour la conservation de la biodiversité au Togo. Oti Kéran/Oti Mandouri faisait partie de ces AP prioritaires. Bien que, les priorités de gestion aient évolué avec le temps pour l'ensemble du système national d'aires protégées du Togo, celles-ci n'ont jamais été établies très clairement pour les aires OKM (Ségniagbéto et Akpamou, 2011). Les résultats du programme de réhabilitation qui s'est interrompu en 2003 sont mitigés : aucun arrêté de requalification ni de mesures d'accompagnement et la redélimitation de l'OKM est restée inachevée. Ainsi, Oti-Kéran conserve théoriquement 69 000 ha sur une superficie initiale de 163 640 ha tandis que la Réserve Oti-Mandouri, sur 147 840 ha, qu'elle avait conserve 110 000ha (PNIERN, 2011). Si la page de la gestion autoritaire s'est définitivement tournée à partir de ce programme soutenu par l'UE, celle de la gouvernance partagée, tarde encore à s'ouvrir. Pourtant, la nécessité d'orienter les actions vers l'efficacité de gestion s'impose de plus en plus dans la

sous-région ouest africaine afin que les AP ne continuent pas à cultiver le paradoxe de « garde-manger entourés par la faim » (Sournia, 1990, cité par Triplet, 2009) Vue la nécessité de disposer d'aires protégées viables et accepter par les populations locales, les autorités togolaises ont entrepris au cours de ces cinq dernières années une réforme du cadre juridique et institutionnelle de gestion des AP. Cette réforme s'est traduite par l'adoption du code forestier en 2008, l'élaboration des politiques et programmes de conservation de la biodiversité en 2011 puis la création en mars 2012, d'une Direction des Ressources Forestières. Toutefois, la crise de confiance entre les gestionnaires et les populations locales persiste. Dans cette situation, le recours aux barrières protectionnistes est tentant pour les gestionnaires (Aubertin *et al.*, 2008). La gestion de l'OKM s'est alors opérée « au coup par coup » sans plan de gestion. L'un des aspects majeurs que doit traiter le plan de gestion est la question de restauration écologique du complexe OKM et de sa probable jonction avec le corridor régional de migration de la faune OKM-WAP. Au plan politique, la restauration de ce corridor faunique reste une préoccupation des autorités togolaises et celles de l'UEMOA, d'autant plus que la création d'aires protégées transfrontalières est le symbole d'une dynamique d'intégration supranationale (Médina-Nicolas, 2008). L'argumentation en faveur de la mise en œuvre des corridors fauniques semble donc pertinente dans un contexte transfrontalier. Cependant, ces corridors ne sont pas toujours visibles sur le terrain et les modalités et bases scientifiques de leur mise en œuvre comme outils de conservation sont rarement discutées dans la zone.

Compte tenu des dynamiques territoriales orientées vers des logiques de conservation transfrontalière dans l'espace UEMOA, comment se justifient et s'appliquent les initiatives de restauration du corridor faunique régional OKM-WAP mobilisées dans les nouveaux programmes de conservation de la faune, et plus spécifiquement dans le complexe OKM du Togo?

Le problème central que soulève ce questionnement porte donc sur la fragmentation des habitats naturels et leur nécessaire restauration écologique en vue d'assurer la migration de la grande faune. La réduction de la fragmentation des milieux naturels pour favoriser le maintien du corridor régional de migration de la faune OKM-WAP est l'un des objectifs du projet FEM/PNUD au Togo (Document du Projet PNUD : Résultat 2, réalisation, 2.6). Cet engagement des autorités togolaises en vue de renverser les tendances négatives qui prévalent dans l'OKM préfigure-t-il une évolution des modes de gestion participatives dans le complexe OKM ? Il n'existe pas encore une situation de référence claire, ni sur le potentiel faunique du complexe OKM, ni sur les attentes des populations situées autour et à l'intérieur de ces aires. Les données existantes sont très fragmentaires et rarement actualisées. Ces lacunes découlent de l'absence d'un programme de suivi écologique, d'autant plus qu'il sera toujours difficile aux gestionnaires de l'OKM de gérer ce qu'ils ne connaissent pas (Guelly, 2010). De plus, il existe très peu d'études sur les exigences techniques d'aménagement, comme la restauration des corridors fauniques. La nécessité de rétablir le corridor régional de migration faunique entre OKM et le WAP est souvent soulignée dans les travaux antérieurs effectués dans la zone (ENGREF, 2004; Guelly, 2010; UNDP Pro Doc, 2012; Kokou *et al.*, 2006; UICN-PAPACO, 2008). Ces études tout en précisant le rôle supposé positif de la restauration des corridors de migration de la faune dans l'OKM, n'apportent

pas d'arguments scientifiques soutenant la faisabilité ou l'applicabilité d'un tel outil sur le terrain. Au même moment, l'hostilité persistante de certaines populations dans l'OKM, relance la nécessité d'analyser les représentations et pratiques locales vis-à-vis de ce complexe protégé. Ce déficit d'information justifie la présente étude qui se propose d'améliorer le niveau de connaissance sur le processus de restauration écologique de l'OKM, sa connectivité avec le WAP ainsi que les tendances socio-économiques qui prévalent dans la zone.

- **Les Questions de recherche**

Le présent travail se propose d'apporter des éléments de réponse à une série de questions notamment :

- (i) Quelles sont depuis 2003, les déterminants de la fragmentation des habitats de l'OKM ?
- (ii) Comment se décline, dans le contexte togolais, l'efficacité de gestion des aires OKM et quels intérêts soulève-t-il par rapport à la restauration des continuités écologiques ?
- (iii) Quelles sont les possibilités de restauration écologique dans l'OKM et entre OKM et le WAP ?

- **Les hypothèses de recherche**

Notre recherche repose sur l'hypothèse générale suivant :

- (i) Le niveau de fragmentation des habitats naturels du complexe OKM permet de maintenir encore des continuités écologiques, justifiant sa jonction au système WAP.

L'hypothèse secondaire est la suivante :

- (ii) La forte anthropisation des milieux naturels de l'OKM sur la période post 2003, est liée à l'échec des tentatives de cogestion expérimentées dans la zone. Le maintien de ces tendances négatives fragilise le processus de jonction de l'OKM au WAP.

- **L'objectif de l'étude**

L'objectif général assigné à la présente étude est de rassembler et d'analyser les informations liées au corridor faunique perçu comme un outil de conservation, ainsi que les données socio-économiques permettant de décrire et d'orienter les schémas de restauration écologique des aires Oti-Kéran/Mandouri.

Il s'agit plus spécifiquement de:

- caractériser les éléments physiques marquant la rupture des continuités écologiques en matière de conservation de la faune dans l'OKM ;
- analyser les dynamiques foncières orientant les logiques et pratiques des populations locales ;
- proposer dans la dynamique transfrontalière en cours au niveau du WAPOK, un cadre conceptuel de restauration écologique de l'OKM.

2 MATERIEL ET METHODES

Les sites d'étude sont le parc National Oti Kéran et la Réserve de Faune Oti Mandouri Oti Kéran dont le continuum forme le complexe Oti Kéran Mandouri (OKM). Cette partie décrit de façon sommaire le milieu naturel et humain de cette zone. Les approches méthodologiques pour collecter et analyser les données socio-économiques et cartographiques sont aussi présentées.

2.1 Zone d'étude: le Nord du Togo

Situé sur la côte du golfe de Guinée en Afrique de l'Ouest, le Togo couvre une superficie de 56.600 km². Il est limité au Sud par l'Océan Atlantique, au nord par le Burkina Faso, à l'Est par le Bénin et à l'Ouest par le Ghana. Il s'étire du nord au sud sur 660km et est situé entre le 6^e et le 11^e parallèles Nord et entre 0 et 2 degrés de longitude est. Il possède une façade maritime de 50 km sur le Golfe de Guinée. Administrativement, le Togo est subdivisé en cinq régions : Savanes, Kara, Centrale, Plateaux et Maritime. Il compte au total 35 préfectures et 1 sous-préfecture qui sont subdivisées en cantons et en villages. La population résidente du Togo s'élève à 6.191.155 habitants avec un taux d'accroissement annuel moyen de 2,84 (RGPH, 2011). La classification d'Ern de 1979 subdivise le Togo du Nord au Sud en cinq (5) zones écologiques. Le complexe OKM se situe dans la zone écologique I caractérisée par les savanes soudaniennes.

2.1.1 OKM et le système national d'aires protégées du Togo

La création des aires protégées au Nord du Togo, a commencé dans la dernière décennie avant l'indépendance du pays en 1960. Avant 1990, le Togo comptait 83 AP mais avec les troubles sociopolitiques qui ont commencé en cette année, la plus part de ces AP dont l'OKM ont été remis en causes par les communautés locales. Celles-ci ayant été exclues dans leur création et gestion.

La zone d'étude est le complexe OKM composé du Parc National Oti Kéran (PNOK) et de la réserve de faune Oti Mandouri. En 1999, un programme de réhabilitation des aires protégées au Togo soutenu par l'Union Européenne avait identifié neuf (9) AP (dont Oti Kéran et Oti Mandouri) comme prioritaires sur les 83 AP initiales du Togo (COM-STABEX 91-94, 2001 et 2003 ; ENGREF, 2004 ; UICN/PAPACO, 2008). Cette réhabilitation a été partielle et parmi les 9 AP, six (6) seront requalifiées et bornées tandis que le Parc National Oti-Kéran et la réserve d'Oti-Mandouri, connaîtront en 2003, à travers un cadre normalisé de gestion des aires protégées, un bornage partiel (PNIERN, 2011). D'autres AP sont venues s'ajouter à cette liste et le nombre d'aires protégées classées prioritaires pour la conservation de la biodiversité au Togo sont au nombre de 14 sites représentant près de 10,21% du territoire national togolais (PFT, 2011). Depuis mai 2012, un nouveau projet tente de sécuriser les 179000 hectares de superficies dédiées pour la conservation de l'OKM.

(i) Le Parc National Oti Kéran : Le Parc National Oti Kéran (PNOK) se situe dans la région septentrionale du Togo entre 9° 55' et 10° 20' de latitude Nord et 0° 25' et 1° 00' de longitude. Créé le 28 septembre 1950 sous le nom de forêt classée de la Kéran sur le site d'une ancienne forêt sacrée

d'une superficie de 6700 ha, le PNOK a été successivement étendu de 1971 à 1976 (180.000 ha) et érigé aux statuts de parc national de la Kéran et de réserve de chasse de l'Oti en 1971. Lors de la première révision de ses limites, la surface protégée qui était de 163 640 en 1977 a été réduite à 69 000 ha en 2003, surface qui demeure théorique car les installations humaines sont omniprésentes (Kokou *et al.*, 2006 ; Adjonou *et al.*, 2009 ; Guelly, 2010). Sur le plan administratif, il se retrouve à cheval sur deux régions, celle de la Kara au Sud (préfecture de la Kéran) et celle des Savanes au Nord (préfecture de l'Oti).

(ii) **La réserve de faune de Mandouri** est située dans la même zone entre 0°30' et 0°47' de Longitude Est et entre 10°18' et 11° de latitude Nord. Elle a été créée en 1980 sur une superficie de 147 840 ha. Sur le plan administratif, cette réserve est située dans les préfectures de l'Oti et de Kpendjal dans la région des Savanes. Elle fait frontière commune avec le Burkina Faso sur 22 km au Nord et le Bénin sur 46 km à l'Est. Tout comme le PNOK, sa superficie s'est réduite après le premier processus de requalification et s'évalue aujourd'hui à 110 000 ha (UNDP Pro Doc, 2012). La figure 4 montre la localisation géographique de ces deux aires protégées.

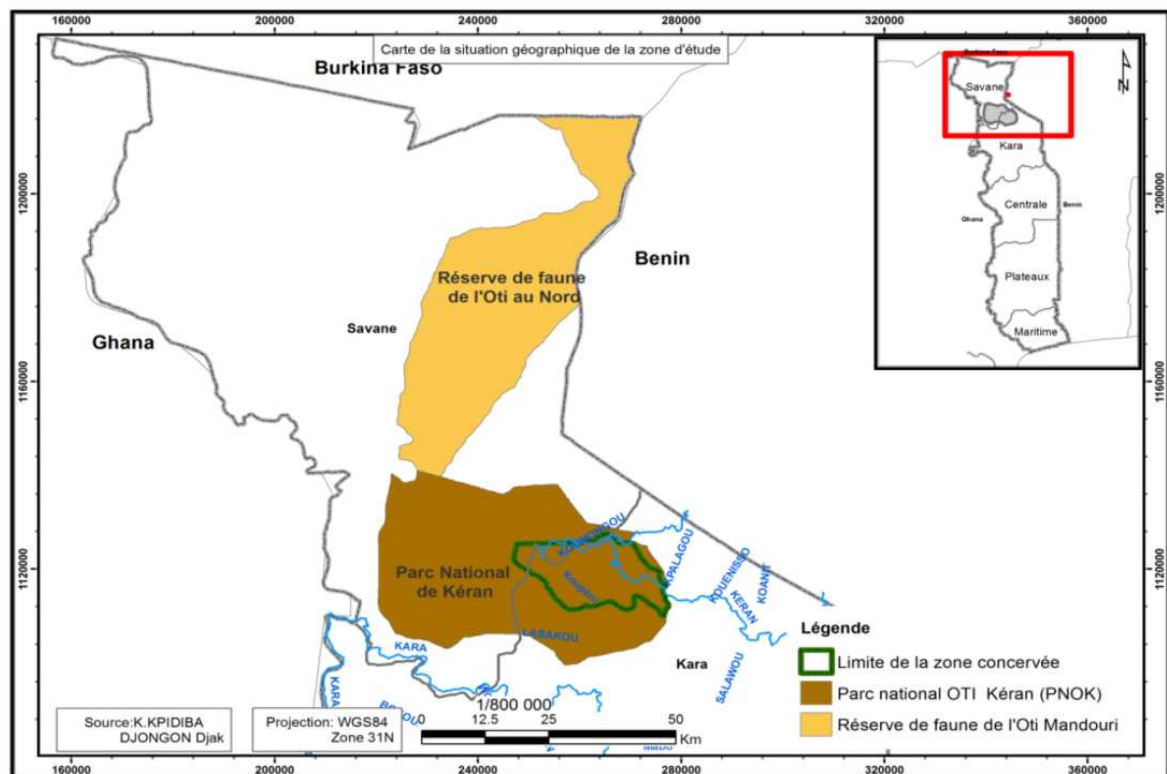


Figure 4: Situation géographique des aires Oti Kéran/Mandouri

2.1.2 Contexte biogéographique

(i) Communautés locales et leurs principales activités

Les principales groupes ethniques qui dans et autour de l'OKM sont :

-Lamba , Tamberma , Ngamgam , Glandé, Mossi (Zone Oti Mandouri

-Moba, Tchokossi, Bissa, Berma ; Gangan et les Gourmantché (partie Oti Kéran). On rencontre également des éleveurs peuls avec une minorité sédentaire. L'agriculture de subsistance est la principale activité des populations locales. Les principales cultures sont celles du mil, du sorgho, du maïs, du riz, de l'arachide, de l'igname et de la patate douce. Le petit élevage est pratiqué par les ethnies sédentaires de la zone.

(ii) Climat : Le complexe OKM appartient à la zone soudanienne et jouit d'un climat tropical moyen. Ce climat est caractérisé par deux saisons. La saison pluvieuse dure en moyenne cinq (5) mois (mi-mai à mi-octobre) et la pluviométrie moyenne annuelle varie entre 800 et 1000mm. Le reste de l'année est la période de la saison sèche au cours de laquelle il y souffle de Novembre à Février l'harmattan (vent froid et sec) venant du Nord-Est. Ce vent provoque le dessèchement des herbacées et la défoliation des ligneux. Les températures varient entre 17 et 39°C en saison sèche et entre 22 et 34°C en saison des pluies (Diagramme ombrothermique, figure 5).

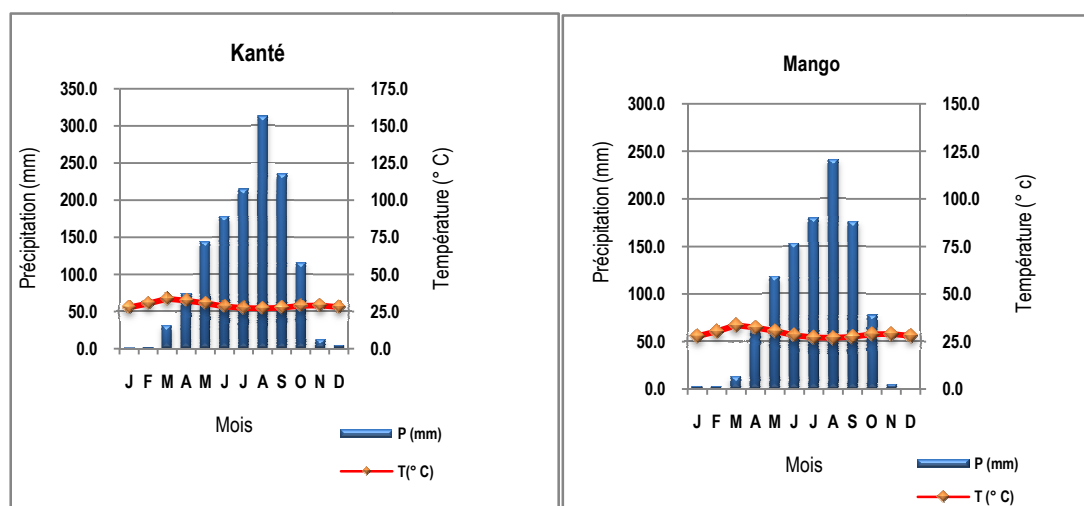


Figure 5: Courbe ombrothermique des stations de Kanté¹ (période de 1990 à 1997) et de Mango (période 1990-2011). Source : Direction de la météorologie nationale, 2012

(iii) Hydrographie : La disponibilité de l'eau est un facteur déterminant la survie de la faune surtout en saison sèche. Le réseau hydrographique de l'OKM est très peu dense et est constitué de deux principales rivières qui ont donné leur nom aux APs : l'Oti (ou Kpendjal) et la Kéran (encore appelé Koumongou).

(iv) Végétation : La zone Oti Kéran Mandouri est caractérisée principalement par des savanes arbustives. Sur le long des principaux cours d'eau, existent des galeries forestières elles-mêmes longées par endroit par des pénélaines herbeuses. La périphérie et une partie de la zone sont constituées de parcs arborés conservés dans les champs agricoles avec les espèces comme *Vitellaria paradoxa* (Karité), *Parkia biglobosa* (Néré), *Adansonia digitata* (Babobab), *Borassus aethiopum* (rônier) etc. (Adjonou, 2011 ; Guelly, 2010).

¹ Kanté est le chef lieu de la préfecture de Kéran. Il n'ya pas eu de relevées dans la station de Kanté depuis 1998

2.1.3 Cadre de gestion de l'OKM et du système WAPOK

❖ Aspects juridiques et institutionnels de gestion de l'OKM

L'autorité de tutelle en charge des aires protégées au Togo est le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) créé en 1987. La gestion des aires protégées au sein du MERF est confiée à la Direction de la Faune et de la Chasse (DFC).

La plupart des accords multilatéraux sur l'environnement et la biodiversité ont été ratifiés par le Togo : les trois conventions de Rio 92 (biodiversité, changement climatique et désertification), les conventions CITES et Ramsar. La loi n°2008-009 du 19 juin 2008 consacre un nouveau code forestier. Une Direction des Ressources Forestières a été créée par décret N° 2012-006/PR du 07 mars 2012 par fusion de la Direction des Eaux et Forêts et celle de la Faune et Chasse.

Le Togo a élaboré récemment des programmes et plans destinés à orienter et rendre cohérent les stratégies de la conservation des ressources naturelles. Il s'agit notamment du Programme National d'Investissement dans l'Environnement et les Ressources Naturelles (PNIERN), qui couvre la période de 2011 à 2015 ; de la Politique Forestière du Togo (PFT) pour 2011-2035 et du Plan d'Action Forestier National (PAFN) actualisé avec sa phase 1, qui s'étale sur la période 2011-2019.

Tous ces documents intègrent désormais les aires protégées comme éléments clefs de la politique nationale de conservation de la biodiversité.

❖ Les aires protégées du transfrontalier WAPOK

La probable jonction des aires OKM du Togo permettra de former avec le système WAP, le transfrontalier WAPOK (W-Arly-Oti Mandouri et Kéran). Cet ensemble sera le plus vaste écosystème protégé de l'Afrique de l'Ouest. Il se situe entre 9°45 et 12°45 de latitude Nord et 0°40 et 3°40 de longitude Ouest. Il est réparti sur 4 Etats membres de l'UEMOA : Burkina Faso, Bénin, Niger et Togo. Cet écosystème serait d'un intérêt primordial et son intégrité est sans doute indispensable pour la survie de six espèces emblématiques qui y vivent : éléphant, lion, girafe, guépard, lycaon et lamantin. Seul l'éléphant serait encore viable et leur nombre représente encore plus de 50 % des populations d'éléphants de savane d'Afrique de l'Ouest (Bouché *et al.*, 2004 ; Bouché, 2012 ; UEMOA, 2011).

2.2 Approche méthodologique et acquisition des données

2.2.1 Evaluation de l'état des continuités écologiques et des corridors écologiques dans l'OKM

L'état des continuités écologiques a été évalué en fonction de critères qualitatifs. Seules les ruptures physiques liées aux activités humaines ont été considérées. La traduction spatiale des axes de migration traditionnelle de l'éléphant et de la transhumance du bétail réalisées par le projet PNUD dans la zone OKM sont utilisés. Sur la base des données recueillies, des cartes thématiques ont été réalisées.

2.2.2 Enquêtes et critères d'échantillonnage

La structure d'encadrement sur le terrain a été l'ONG de conservation AGBO-ZEGUE du Togo. Les enquêtes de terrain (voire modèle de fiche d'enquête en annexe), ont été précédées d'une série d'entretiens avec les principaux responsables du Ministère de l'Environnement et des Ressources

Forestières du Togo (Directeur de Cabinet, Directeur de la Faune et Chasse, Directeurs Régionaux de Ressources Forestières de la Kara et des Savanes, Directeurs Préfectoraux de la Kara, Kéran et de Kpendjal etc.) L'importance accordée aux données socio-économiques dans cette étude repose sur l'hypothèse que la restauration écologique nécessite la participation des communautés locales.

- **Collecte des données socio-économiques**

La perception et les exigences socio-économiques des populations sur le complexe ont été recueillies sur la base des entretiens de group (focus group). Vu que la zone d'Oti-Mandouri est difficilement accessible pendant la période des pluies, les enquêtes dans cette zone se sont déroulées durant la dernière quinzaine du mois de mai 2012, peu avant le début des fortes pluies qui commencent en juin. Les enquêtes dans le PNOK se sont déroulées entre mi-juin et mi-juillet 2012.

- **Choix des sites et enquêtes de terrain**

- **entretien semi-direct** : Des focus groupe ont été organisés dans 19 villages en raison de 10 villages au niveau de la réserve Oti Mandouri et de 9 villages dans le Parc National Oti-Kéran (Tableau 1). Ces focus group ont permis d'obtenir les informations sur la présence ou le passage saisonnier des éléphants dans la zone. Les chefs locaux et les représentants des Associations Villageoises de Gestion Aires Protégées (AVGAP) et ceux de leur union (U-AVGAP) restent encore des acteurs importants dans le processus de réhabilitation. Chaque localité ayant une AVGAP, la présence des membres de ses associations était requise lors de chaque focus group. Les focus group se sont déroulés dans la cour des chefs de chaque localité retenue pour l'enquête. Le nombre de participants varie de dix à une cinquantaine de personnes selon les localités. La figure 6 montre la localisation des zones enquêtées.

Tableau 1: Localités retenues pour les focus group

Aire protégée	Nombre ² localités dans la zone rétrocedée et à l'intérieur de l'AP	Nombre de localités enquêtées	Taux de sondage
Oti Mandouri	42	10	23,80%
Oti-Kéran	28	9	32,14%
Total	70	19	27,14

² Il s'agit des principales localités recensées en 2010 lors des études préliminaires pour élaborer le document de projet FEMPNUD intitulé « Renforcement du rôle de conservation du système national d'aires protégées du Togo ». Les petits hameaux de moins de 25 habitants dispersés dans et autour de l'OKM ne sont pas pris en compte.

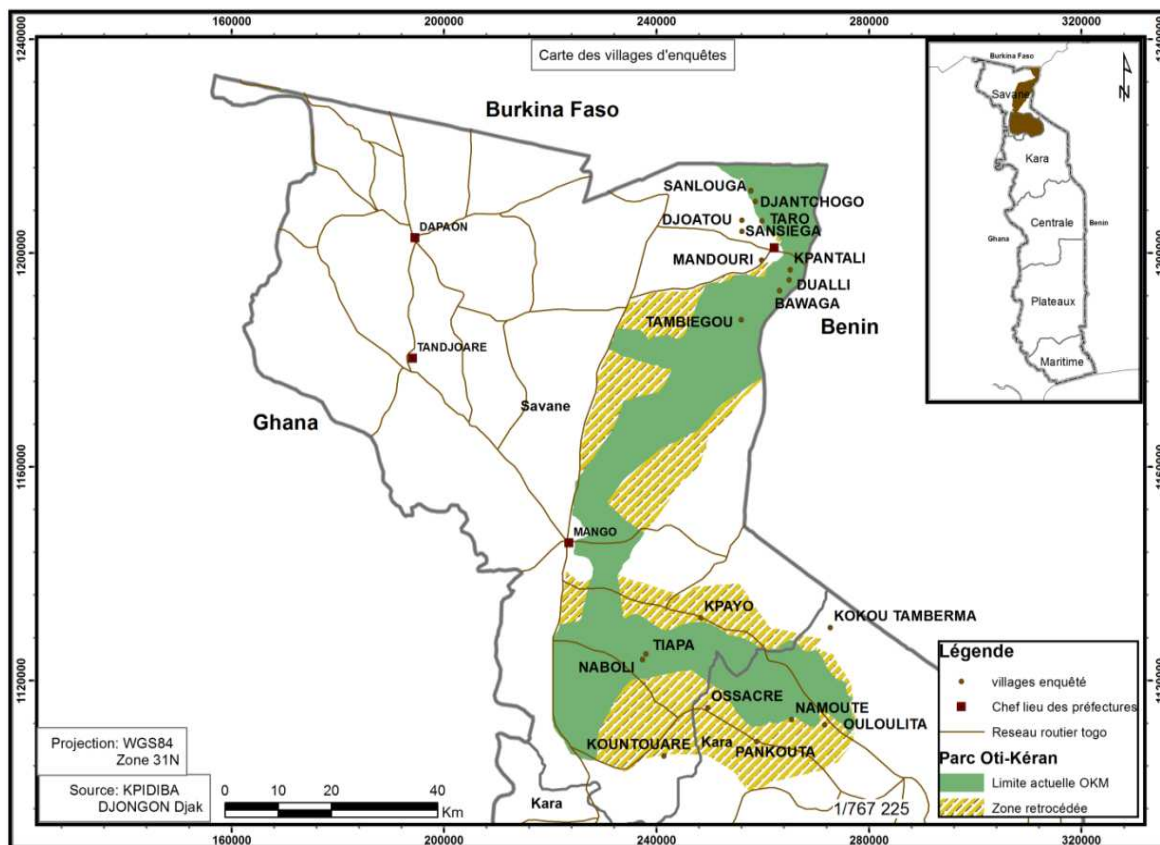


Figure 6: Carte de localisation des zones enquêtées

- **Méthode MEET pour l'efficacité de gestion**

La méthode METT (Management Effectiveness Tracking Tool) ou instrument de suivi est basée sur le cadre de la Commission Mondiale des Aires Protégées de l'UICN (CMAU/UICN). Ce cadre constitue une base solide pour concevoir des systèmes d'évaluation (Hockings *et al.*, 2008). Il se fonde sur le principe qu'une bonne gestion des AP devrait suivre un processus cyclique en six étapes ou éléments qui sont : (i) contexte ; (ii) planification ; (iii) intrants (ou ressources) ; (iv) processus de gestion ; (v) extrants (biens et services) et (vi) résultats. Les données collectées auprès des services des gestionnaires de l'OKM, des ONG de conservation sur place et auprès des autorités locales ont été enregistrées à l'aide d'un formulaire MEET (confère le formulaire METT en annexe).

2.2.3 Collecte des données cartographiques

Un certain nombre de données cartographiques et satellitaires issues de la bibliographie ont été utilisées pour caractériser le milieu et décrire l'organisation spatiale des facteurs déterminants la fragmentation de l'habitat. Les récentes cartes existantes sur la zone ont été obtenues auprès du MERF et de l'ONG AGBO-ZEGUE. Des cartes décrivant les aires du WAPOK ont été obtenues au Département du Développement Rural des Ressources Naturelles et de l'Environnement de l'UEMOA. Sur le terrain, la vérification des bornes délimitant l'OKM s'est faite avec l'aide des forestiers et des pisteurs dont certains sont membres des associations villageoises de gestion participative des AP qui connaissent

bien les limites. Un GPS 1500 de type Magellan de précision 3 a été utilisé pour la reconnaissance et le contrôle de terrain.

2.2.4 Analyse des données

2.2.4.1 Analyse des données cartographiques

Une base de données a été constituée à partir des relevés GPS. Leur distribution spatiale s'est faite sur fonds de cartes IGN-Togo géo référencé dans la projection WGS84 Zone 31N. Les opérations cartographiques ont été traitées à l'aide du logiciel ARGIS version 10. Des cartes thématiques à échelle de 1/300 000^{ème} et 1/800 000^{ème} ont été élaborées. Quelques cartes récentes réalisées par le projet FEM/PNUD sont utilisées pour décrire les enjeux territoriaux découlant de la restauration des continuités écologiques dans l'OKM.

2.2.4.2 Analyse des données socio-économiques et de l'efficacité de gestion de l'OKM

Le formulaire d'évaluation METT est composé d'une série de 30 questions. L'outil METT a été appliqué aux entités « Parc National Oti Kéran » et « Réserve Oti-Mandouri ». A chaque critère, est attribuée une note qualitative de 0 (mauvais) à 3 (excellent), qui reflète le taux d'adéquation du critère mesuré avec un seuil optimal de 100% qui correspondrait à la situation idéale. Le logiciel Excel version 2007 a été utilisé pour le traitement du formulaire.

2.2.4.3 Difficultés et limites de l'étude

Les villages choisis pour les enquêtes sont majoritairement proches du noyau central de l'OKM. Ce choix est motivé par le désir de déterminer le niveau de fragmentation à l'intérieur de l'OKM et ses périphéries immédiates. Les difficultés rencontrées lors des enquêtes sont entre autres, l'imprécision des dates fournies lors des focus group et les écarts liés à la traduction. La période de l'étude qui coïncidait avec la reprise de la nouvelle campagne agricole - mois de juin - offrait peu de possibilités pour cumuler plusieurs techniques d'enquêtes comme les enquêtes individuelles. Le nombre de répondant aux focus group était faible du côté d'Oti-Mandouri. L'étendu de l'OKM (179 000 ha), de même que l'approche cartographique privilégiée dans l'étude, ne permettent pas de fournir des détails précis à l'échelle d'unité de surface (ha). Dans cette échelle géographique, l'objectif de l'échantillonnage visait à obtenir un échantillon pouvant refléter la variabilité spatiale et temporelle des situations de fragmentation dans l'OKM. Le nombre de données à prendre en considération a été soumis au principe de saturation de l'information. Bien que les changements climatiques soient l'une des causes de la dégradation des habitats naturels, la présente étude n'a pris en compte que les facteurs anthropiques. Enfin, le terme communauté ou population locale employé dans cette étude est parfois réducteur dans certains cas. Ce terme regroupe en réalité plusieurs groupes d'acteurs non homogènes aux intérêts parfois divergents comme les pasteurs sédentaires et les agriculteurs.

3 RESULTAS ET DISCUSSIONS

Cette partie présente les résultats de l'étude. Il traite de la fragmentation de l'habitat de l'OKM induite par les activités humaines. La traduction spatiale des données a été privilégiée dans cette présentation. Des discussions autour du concept de corridor de migration de la faune et des enjeux fonciers face aux pratiques locales sont envisagées.

3.1 Caractérisation de l'état de fragmentation de l'habitat de l'OKM

3.1.1 Eléments marquant la rupture des continuités écologiques

- Les bâtis à l'intérieur de l'OKM

La réserve de faune Oti Mandouri a connu des envahissements massifs au cours des années 90. Les villages enquêtés sont tous situés à l'intérieur de l'aire sauf Mandouri. Le processus de réhabilitation de 1999 à 2004 avait pour but de renverser cette tendance. Mais les tentatives de préserver 110 000 ha après ce processus ont été compromises. Sur le terrain, il n'y a pas une distinction claire entre la zone centrale de l'aire et les habitations. En effet, les bâtis constitués de petits hameaux de moins de 100 habitants sont éparpillés sur toute l'étendue de l'aire. Les infrastructures socio-économiques y sont également construites comme les écoles, les forages, les routes. Certaines écoles et certains villages comme le canton de Tambiéguou (0°46'9.17" ; 10°44'3.10") sont reconnues par l'autorité administrative. Cette reconnaissance officielle apporte une ambiguïté dans l'illégalité des occupations. Ces espaces pourtant reconnues comme « protégées » par la loi se transforment de plus en plus en zone d'habitation comme l'illustre la photo 1 et 2.

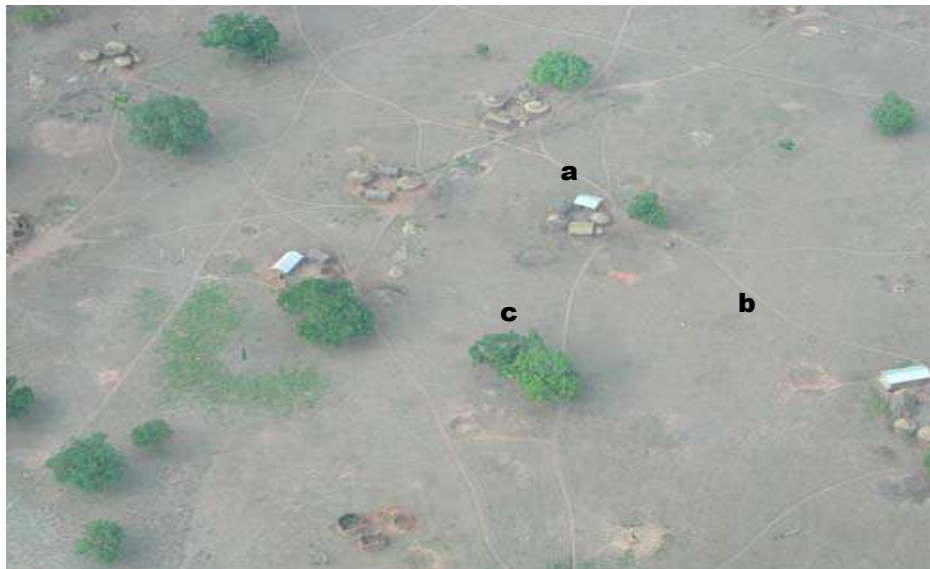


Photo arienne prise en saison sèche dans la zone survolant Oti Mandouri
a : hameaux
b : domaines agricoles et pastorales
c : arbres

Photo 1: Vue aérienne des "espaces protégés" dans la zone Oti Mandouri

(Source: Photo aérienne Bouché et al., 2004)



Photo 2: Une école dans le village de Tambiègou (à l'intérieur de la Réserve de Faune Oti Mandori)

Du côté du PNOK, l'envahissement sur la base des limites des 69 000 ha est relativement moindre. On note cependant l'installation de quelques hameaux du côté de l'Oti comme le village de Tiapa ($0^{\circ} 36'30.6''$; $10^{\circ}10'4.22''$). L'effort de surveillance et de sensibilisation des forestiers basés à Nabolougou appuyés par les préfets et des UAVGAP de Kéran et de l'Oti ont permis de limiter l'installation anarchique des villages à l'intérieur de ce parc national. La figure 7 montre quelques infrastructures socio-économiques relevées dans les localités enquêtées.

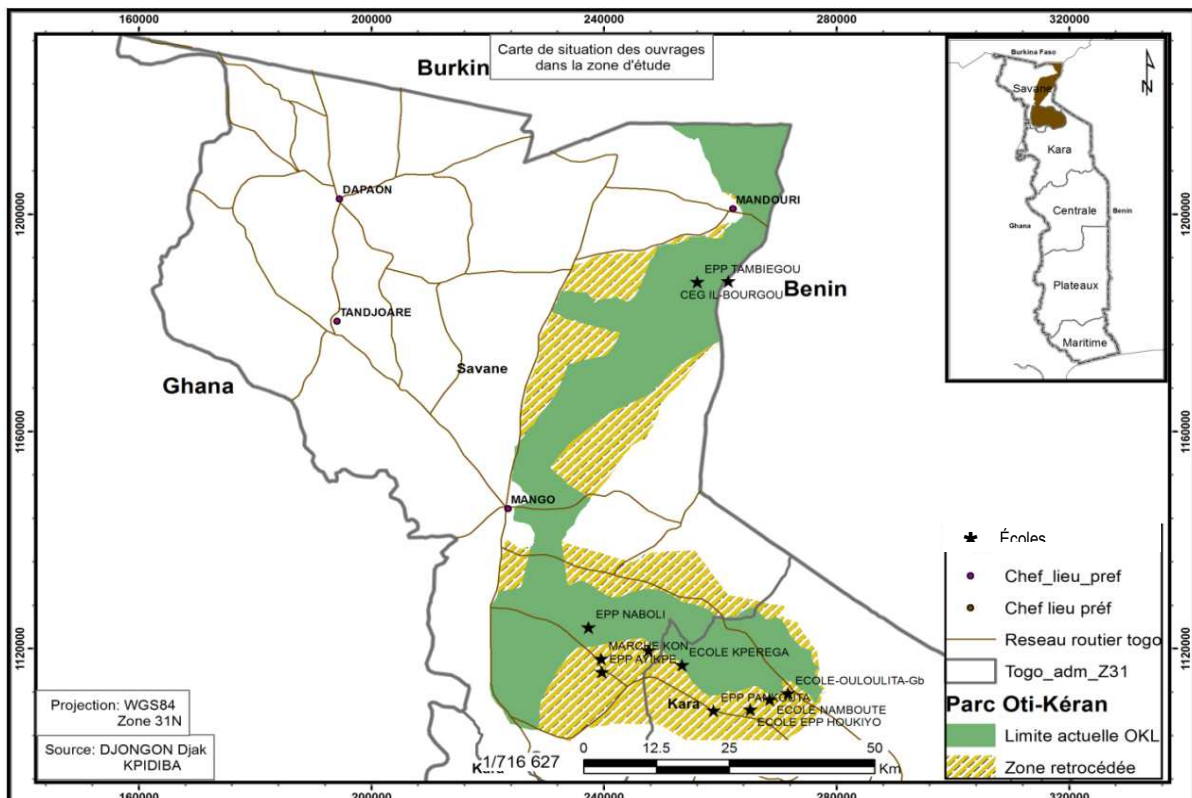


Figure 7: Carte montrant quelques bâtis dans les localités enquêtées

- **Avancée du front agricole et du pastoralisme**

Les populations locales vivent essentiellement de l'agriculture. Elles souhaitent poursuivre ses activités et ne veulent en aucune façon abandonner les terres au profit de la faune dans la zone Oti Mandouri. Les spéculations sont vivrières, mais certains paysans Mossi de l'Oti ont pu cultiver le coton dans le parc au cours de la campagne agricole 2010-2011, et ont été déguerpis en 2012 par les forestiers avec l'appui du préfet de l'Oti. Le labour manuel est courant dans la partie Kéran tandis que le labour attelé est fréquent dans la zone Oti Mandouri. Par contre, le labour au tracteur est de plus en plus utilisé dans l'Oti aux environs de Mango (photo 3) ce qui augmente l'étendu des superficies emblavées à l'intérieur de l'OKM.



Photo 3: Labour au tracteur à l'intérieur du PNOK (village Tiapa dans la préfecture de l'Oti)

Les empiétements agricoles ne constituent pas la seule menace pour l'OKM. Le problème du pastoralisme est de plus en plus épineux car l'OKM est devenue une zone de prédilection pour les bouviers en saison sèche. Aux pressions sur le couvert végétal s'ajoutent des conflits entre les principaux acteurs (transhumants, agriculteurs et forestiers).

3.1.2 Segmentation des corridors écologiques

3.1.2.1 Corridors d'importance locale et régionale.

La configuration allongée du complexe d'AP OKM laisse entrevoir implicitement l'idée de couloir ou, du moins, de corridor de migration potentielle avec les aires adjacentes (aires du système WAP). Dans la zone Mandouri, aucun espace n'est intégralement « intact » sur un rayon de 3km à cause de la dispersion des campements qui couvrent tout l'espace. L'éléphant d'Afrique représente le symbole de la migration faunique dont les études antérieures ont essayé de localiser ses lieux de passage. Toutefois, seul un suivi écologique permanent permet de décrire la trajectoire emprunté par ce pachyderme La figure 8 montre les axes de migration de l'éléphant connu jusqu'ici. Une éventuelle restauration des couloirs de migration faunique passe aussi par une analyse des axes de transhumance pour mieux

appréhender la complexité des enjeux territoriaux dans l'OKM : territoires pour la conservation ; territoires agricoles et territoires pastorales.

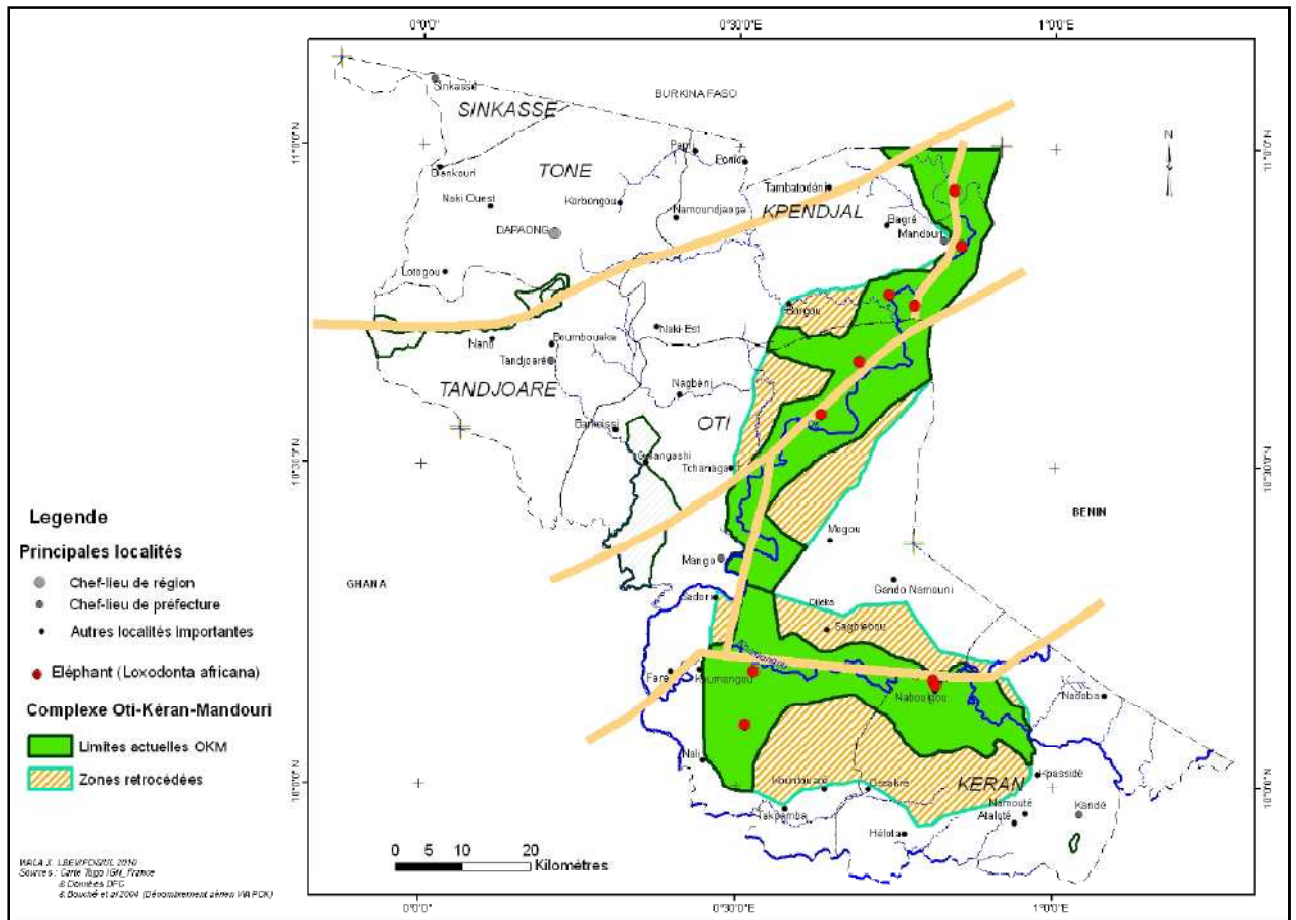


Figure 8: carte des axes de migration de l'éléphant dans l'OKM (Source: UNDP Pro Doc, 2012)

3.1.2.2 ruptures corrélées aux causes anthropogènes avec des responsabilités partagées

- Banalisation de l'espace protégée et installations humaines

Du fait de l'affaiblissement de l'autorité centrale et au nom de la réconciliation après les troubles sociopolitiques des années 90, l'Etat avait changé de discours en appelant le retour des paysans qui étaient contraint de quitter leurs domaines agricoles lors de l'élargissement de l'OKM dans la décennie 70-80. Les mesures d'accompagnement pour sécuriser les périmètres de l'espace protégé qui pouvaient l'être encore n'ont pas suivie cette volonté d'apaisement. Il s'en est suivi un mitage qui s'est quasi généralisé dans Oti Mandouri avec l'arrivée de nouveaux migrants agricoles. On relève par rapport à l'échantillon d'enquête que sur les 19 localités, seules les localités Djoatou et Mandouri sont situés à l'extérieur de l'AP tandis que les 17 autres sont soit dans l'OKM (13 localités) ou soit dans la zone théoriquement rétrocedée (4 localités). Les études de 2010 pour l'élaboration du document de projet OKM avait recensé 44 villages ou campements installés dans l'OKM et 26 dans la zone rétrocedée.

- **Ambiguïté du statut juridique et des droits fonciers sur la zone rétrocedée**

Logiquement, l'idée de rétrocession laisse supposer le déclassement d'une partie des terres de l'OKM. Cependant, dans l'entendement des gestionnaires, il n'en est pas ainsi dans la mesure où aucun statut juridique n'est encore défini. Dans la partie Oti Mandouri, les populations prétendent avoir récupéré ces terres une fois de bon. Cette confiance s'est nourrie au fil du temps de l'inaction de l'administration forestière après l'échec du premier programme de réhabilitation (1999 à 2003). Les promesses faites à l'endroit des communautés locales n'ont pas été tenues. Certaines localités, surtout celles installées depuis une dizaine d'années dans cette réserve, ne veulent même pas discuter sur les sujets relatifs à la faune et manifestent une hostilité farouche. Un paysan du village de Sanlouaga déclarait en substance lors du focus group : « *Pourquoi l'Etat s'obstine à ramener la faune ici (...), si la faune revenait une fois encore par force, sachez qu'il n'y aura plus d'urnes ou de bulletins de vote ici et nous seront prêts au cas échéant à rejoindre le Burkina* ». Ces propos montrent les difficultés qu'éprouveront les autorités togolaises à sécuriser la réserve de faune d'Oti Mandouri tant les acteurs sont multiples et les enjeux complexes. D'un côté, une récupération politique du site pour solliciter la faveur des votants lors des processus électoraux et de l'autre, les occupations humaines auxquelles s'ajoute l'affluence dans l'OKM des éleveurs transhumants en saison sèche.

Dans le Parc National Oti Kéran, les tensions autour de la faune sont relativement moindres. A part le Nord Ouest du parc (côté Mango dans l'Oti) et le village de Namouté (dans Kéran), qui affichent une certaine hostilité, toutes les autres localités enquêtées sont disposées à négocier sur l'avenir de l'AP. La non clarification du statut juridique de la zone dite rétrocedée crée donc l'inquiétude auprès des populations qui avaient accepté de sortir du parc. Cette situation renforce le sentiment de méfiance des communautés locales envers les autorités étatiques. Dans ce climat, il apparaît difficile d'obtenir une réduction de l'occupation anarchique des sols, ce qui accélère la destruction et la fragmentation de l'habitat de l'OKM. Il apparaît également difficile d'admettre une éventuelle jonction de l'OKM aux aires du WAP sans une restauration préalable des continuités écologiques dont les corridors prennent désormais une place importante. Mais la question de l'intégration des corridors fauniques comme véritables outils de conservation de la biodiversité dans la zone WAPOK en général et dans l'OKM en particulier n'est qu'à ses débuts.

3.1.3 Discussion generale autour du concept de corridor de migration de la faune et sa mise en œuvre dans l'OKM

L'approche transfrontalière prônée dans le WAPOK, vise la réhabilitation du corridor régional de migration de certaines espèces animales. Cette démarche ne doit pas occulter la nécessité de restaurer les réservoirs de biodiversité (les autres espaces naturels de l'OKM ne se situant pas sur les axes traditionnels de migration de grande faune). Par ailleurs, les controverses scientifiques et la confrontation entre théorie et pratique révèlent quelques difficultés d'application du concept de corridor de migration sur le terrain.

3.1.3.1 Incertitude scientifique sur les avantages et inconvénients potentiels des corridors

Le recours au corridor comme outil de conservation reste encore soumis à de grandes controverses. Le schéma de fonctionnement serait plus complexe que le modèle simplifiée « matrice-tâche-corridor ». Le tableau 2 montre quelques avantages et inconvénients potentiels des corridors.

Tableau 2: avantages et inconvénients potentiels des corridors écologiques (Source: Bergès et al, 2010)

Avantages potentiels	Risques potentiels
Augmenter le niveau d'immigration, ce qui pourrait : -augmenter ou maintenir la richesse spécifique et la diversité -créer un flux génétique entre population d'un site à l'autre -augmenter la taille de la population d'une espèce donnée -Permettre une réinstallation de l'espèce, -réduire les risques d'extinction	Augmenter le niveau d'immigration, ce qui pourrait : -faciliter la propagation des maladies, des espèces nuisibles, des espèces envahissantes ou exotiques
Accroître la quantité de lieu de nourriture pour les espèces à large niche écologique	Faciliter la propagation du feu et des autres catastrophes contagieuses
Fournir un couvert refuge lors des déplacements entre tâches	Pourrait ne pas fonctionner pour les espèces non étudiées spécifiquement
Accroître l'accessibilité à un panel d'habitats	Coût et conflits possibles avec les autres actions de conservation des espèces menacées

Malgré les potentiels inconvénients des corridors sur la biodiversité relevés dans le tableau 2, la prise en compte des changements climatiques milite en faveur des corridors. Selon Berges (2010), une méta-analyse publiée par Gilbert-Norton *et al.* (2010), montre que le corridor augmente en moyenne de 50% le déplacement des individus entre tâche en comparaison de la tâche non connectée par un corridor. Une revue de la littérature scientifique sur le rôle potentiel des corridors effectuée par Auzel *et al.*, (2012), fait ressortir que la valeur de conservation des corridors doit être appréciée en intégrant le volet changements climatiques. Son impact sur les AP requiert selon ces auteurs « la dispersion des individus des espèces à travers le territoire ». Cette dispersion sera plus difficile si les habitats sont fragmentés. Ces auteurs préconisent alors les corridors comme stratégie d'atténuation puisqu'ils sont susceptibles de faciliter le déplacement des individus. Les corridors facilitent aussi l'accès à plus de refuges suite aux effets des changements globaux ce qui suppose le maintien d'un pool d'habitats favorables et interconnectés.

3.1.3.2 Difficultés de mise en œuvre sur le terrain

Les controverses scientifiques sur les avantages des corridors évoqués plus hauts montrent que l'application du principe de précaution militerait en faveur du maintien et de la restauration des corridors écologiques. De plus, le terme couloir ou axe de migration est souvent évoqué dans la zone du WAPOK pour exprimer le déplacement saisonnier des éléphants d'une aire protégée à une autre sans toutefois

intégrer cette mobilité dans les stratégies de conservation. Il est paraît donc difficile d'aménager ces axes migratoire en absences d'études écologiques approfondies.

3.2 Jeux de conservation et dynamiques foncières dans l'OKM

L'évaluation de l'efficacité de gestion de la réserve Oti Mandouri et du PNOK sur la base de la méthode METT, à permis d'estimer la qualité de la gestion en cours. A partir des représentations et pratiques des populations locales, l'on pu apprécier le degré d'acceptabilité sociale de la conservation donc du processus de restauration en cours. Les focus groups organisés dans les localités ont permit de décrire les perceptions des populations et les logiques foncières qui sou tendent ces représentations. Ce sont tous ces aspects que ce chapitre aborde. Après une analyse des dynamiques spatiales et des formes de gestion participative expérimentées dans l'OKM depuis 1999, une discussion sera menée autour des enjeux foncières face à la mise en œuvre de la restauration écologique.

3.2.1-Efficacité de gestion des aires protégées Oti Kéran /Oti Mandouri

3.2.1.1 Analyse de l'efficacité de gestion selon les six éléments du cadre de la CMAP

Le PNOK au moment de notre évaluation (mai -juin 2012) sur le site a une efficacité de gestion de 32,33%. Sur la même base, l'efficacité de gestion de la réserve Oti Mandouri est de 16%. La figure 9 résume l'état des six rubriques de la CMAP dans le PNOK.

(i)-Contexte et planification : Les infrastructures touristiques sont en délabrement total réduisant les possibilités touristiques. De surcroît, le PNOK ne répond pas à la logique d'AP de catégorie II de l'UICN. Il en est de même de la réserve de faune Oti Mandouri qui correspond à la catégorie IV de l'UICN. Le processus de requalification entamée depuis 1999 n'a pas produit des règles adéquates de gestion de ces aires. Les limites dans certains endroits, sont simplement constituées de repères naturels, dont la faible visibilité, engendre des contestations foncières de la part des communautés locales. L'application de la loi est faible. La gestion ne repose sur aucun plan de gestion. Ce qui fait que les agents déployés sur le site n'ont pas une vision commune de leur mission car ne partageant pas d'objectifs mesurables de leurs activités sur le site.

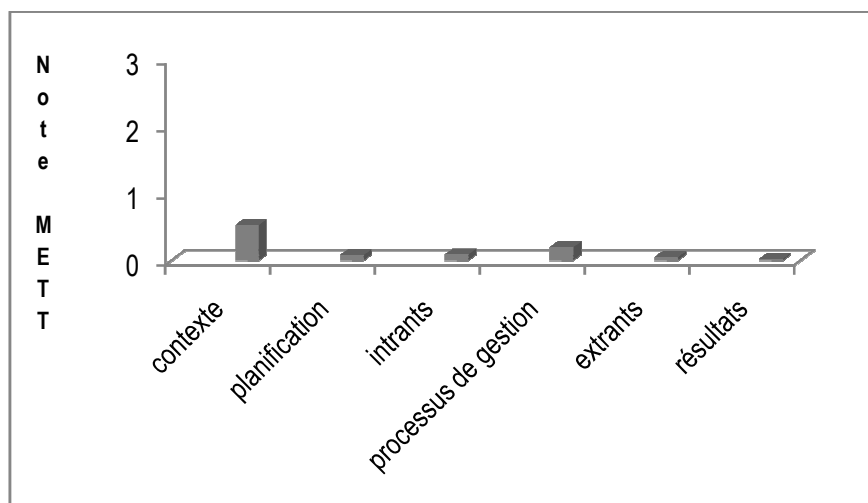


Figure 9: Etat des 6 rubriques de la CMAP au du PNOK

(i)-Intrants et processus de gestion : Les activités de gestion des ressources naturelles ne constituent pas les activités prioritairement mises en œuvre sur le terrain à l'heure actuelle. Le suivi écologique des éléphants dans le PNOK ne se pratique pas malgré l'appui logistique du MIKE en 2010. L'effectif des agents chargés de l'application de la loi comparé à la superficie à surveiller est très insuffisant. Sur les 24 agents du PNOK, seuls 3 possèdent une formation générale en gestion des aires protégées. Dans la réserve de faune de Mandouri, il n'y a pas d'agents spécifiques déployés pour la gestion du site. C'est le Directeur préfectoral de Kpendjal et 3 agents forestiers qui sont censés assurer la surveillance de l'aire. Ce quasi « abandon » de la gestion de la réserve par l'autorité publique explique le sentiment général relevé auprès des populations locales, « il n'y a pas de faune ici » proclamait un paysan du village de Duali. Aucune allocation budgétaire n'est dédiée aux activités de gestion des deux aires protégées à part le salaire des agents forestiers, ce qui entraîne une démotivation de leur part. Le logement des agents forestier est en détérioration. Les activités d'éducation et de sensibilisation des populations locales sont sporadiques et n'interviennent qu'en cas de conflits majeurs surtout entre agriculteurs et transhumants. L'implication des communautés locales dans les décisions de gestion de l'OKM reste globalement faible et ne touche que quelques individus dont les représentants des AVGAP/ UAVGAP. Ceux-ci n'ayant pas de légitimité ou de notoriété dans certains villages ne jouent pas le rôle de leadership qu'on attend d'eux.

(ii)-Extrants et Résultat : Le complexe OKM a été partiellement délimité lors du programme de réhabilitation de 1999 à 2004. Le système de surveillance ne permet pas de contrôler l'accès et de limiter les incursions illégales. Dans l'Oti- Mandouri, l'occupation de l'habitat faunique par les populations s'est généralisée dans toute la superficie de l'aire protégée. La biodiversité originale de l'Oti-Mandouri s'est donc complètement dégradée ne laissant que quelques fragments d'habitats savanicoles où le petit gibier se fait rare. Dans le PNOK, ce sont des empiétements agricoles saisonniers qui sont observés. Certains mammifères et oiseaux sont reconnus comme disparus dans les deux aires (Guelly, 2010). En l'absence, des données d'inventaires récentes, aucune estimation de la présence effective de la grande faune (éléphants, phacochères, buffles...) n'est possible

3.2.1.2 Évolution des populations de faune dans l'OKM

Une étude réalisée par Kokou *et al.* (2007), avait recensé dans le parc National Oti Kéran 129 espèces de mammifères réparties en 9 ordres, 17 familles et 81 genres. Les principaux groupes taxinomiques étant les *Artiodactyla* (33 espèces); les *Rodentia* (45 espèces) et les *Carnivora* (25 espèces).

Avant 1990, la grande faune très diversifiée de l'OKM, était constituée d'espèces telles que les buffles, les Cobes de Buffon, les Guibs harnachés, les hippotragues, les hippopotames, les phacochères et de nombreux carnivores. L'avifaune et la faune herpétologique y étaient également très riches (Guelly, 2010). Globalement, il est difficile de connaître précisément le statut actuel de chaque espèce faune

d'inventaires. Cependant, une évidence se dégage sur le terrain : à l'instar de l'éléphant, tout visiteur dans l'OKM aura du mal à observé les autres grands mammifères car de plus en plus rares. Les dernières données d'inventaire de la zone datent de 2003 et concernent le recensement aérien total de

l'écosystème WAPOK (Bouché *et al.*, 2004). La comparaison des effectifs de ce recensement avec ceux de 1978 et 1982 (figure 10) montrent une diminution drastique des effectifs des populations fauniques de la grande faune (figure 10).

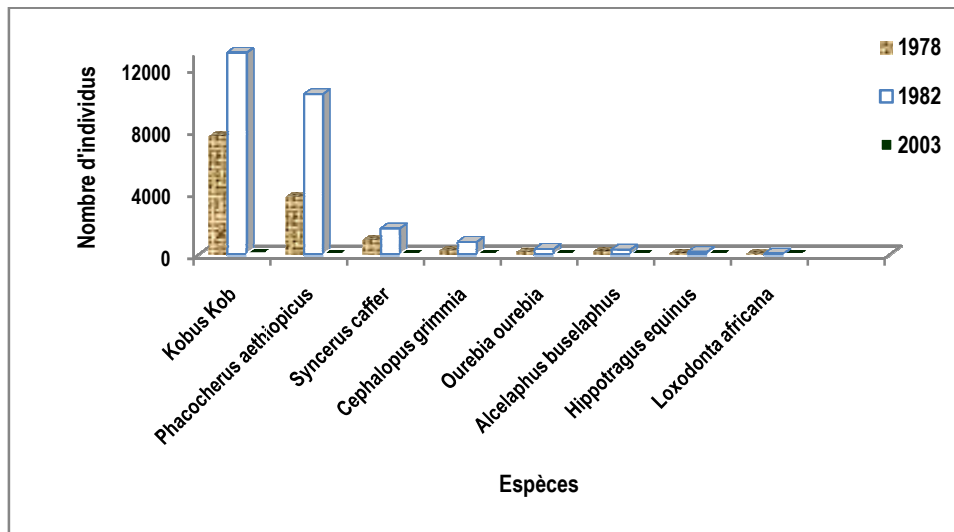


Figure 10: Evolution des effectifs des principaux mammifères du PNOK (Source: données de la DFC et du recensement total aérien de l'écosystème WAPOK, Bouché *et al.*, 2004)

3.2.1.3 Retombées économiques et intérêts des communautés locales

Les faibles scores (16% et 32, 33%) de l'efficacité de gestion prouvent bien que les aires OKM connaissent d'énormes lacunes dans leur gestion notamment l'absence d'avantages économiques directs dans le milieu. Il est évident que les avantages économiques de la gestion de la faune permettent à la conservation de s'afficher comme un des leviers du développement local. La gestion de l'OKM se veut participative avec des promesses d'activités génératrices de revenus pour les populations que lorsqu'il y a un projet sur le complexe. La gestion quotidienne « hors projet », reste plus coercitive qu'incitative car l'essentiel des actions des forestiers se résume à la surveillance et à la répression des activités illégales comme l'intrusion du bétail dans les aires ou la lutte anti-braconnage. La difficulté d'autofinancement de l'OKM à l'instar des autres AP du pays, fait que l'OKM reste tributaire du financement extérieur. Cette dépendance vis-à-vis des fonds extérieurs explique sans doute une telle ambivalence, entre d'un côté, la dimension participative en « période projet » et de l'autre, la tentation du retour aux barrières protectionnistes de la décennie 70-80 en « période sans projet ». Ces projets sont le plus souvent mobilisés sur une durée de 5ans donc sur un laps de temps court pour avoir des résultats tangibles en termes d'adhésion des communautés locales. La stratégie d'après projet est très peu élaborée ce qui fait que la fin d'un projet met aussi fin aux activités censées améliorer les conditions de vie des populations locales. Les retombées économiques proviendraient en grande partie des activités génératrices de revenus (UNDP Pro Doc ,2012). Ces activités, sources de revenus alternatifs aux populations, sont censées théoriquement avoir des retombées économiques dans la

zone³. Sur le terrain, les bénéfices engendrés ne sont pas jusqu'ici perçus par les populations locales. Dans la partie Oti Mandouri, les populations locales considèrent en grande partie, selon nos enquêtes METT, que la faune a été un frein au développement de leur milieu.

3.2.2 Dynamiques spatiales dans l'OKM de 1990 à 2012

3.2.2.1 Transhumance et dynamiques pastorales en périphérie de l'OKM

La mobilité des troupeaux est très caractéristique de l'élevage peuhl. D'après Manceron (2011), le gradient climatique orienté nord-sud dans la zone soudano-sahélienne avec ses conséquences sur la disponibilité fourragère est la principale raison de cette mobilité saisonnière des éleveurs dans la région. La transhumance s'est intensifiée dans la zone au cours des dix dernières années, profitant sans doute du relâchement de la surveillance forestière. L'OKM reste jusqu'ici une aire d'accueil privilégiée du fait de sa proximité avec les zones de départ des transhumants. Ces éleveurs deviennent plus nombreux pendant la saison sèche. La densité des troupeaux à l'intérieur de l'OKM varie de 50 à 500 têtes (figure 11). Cette densité est relativement plus élevée dans la partie nord de l'OKM (zone Oti Mandouri).

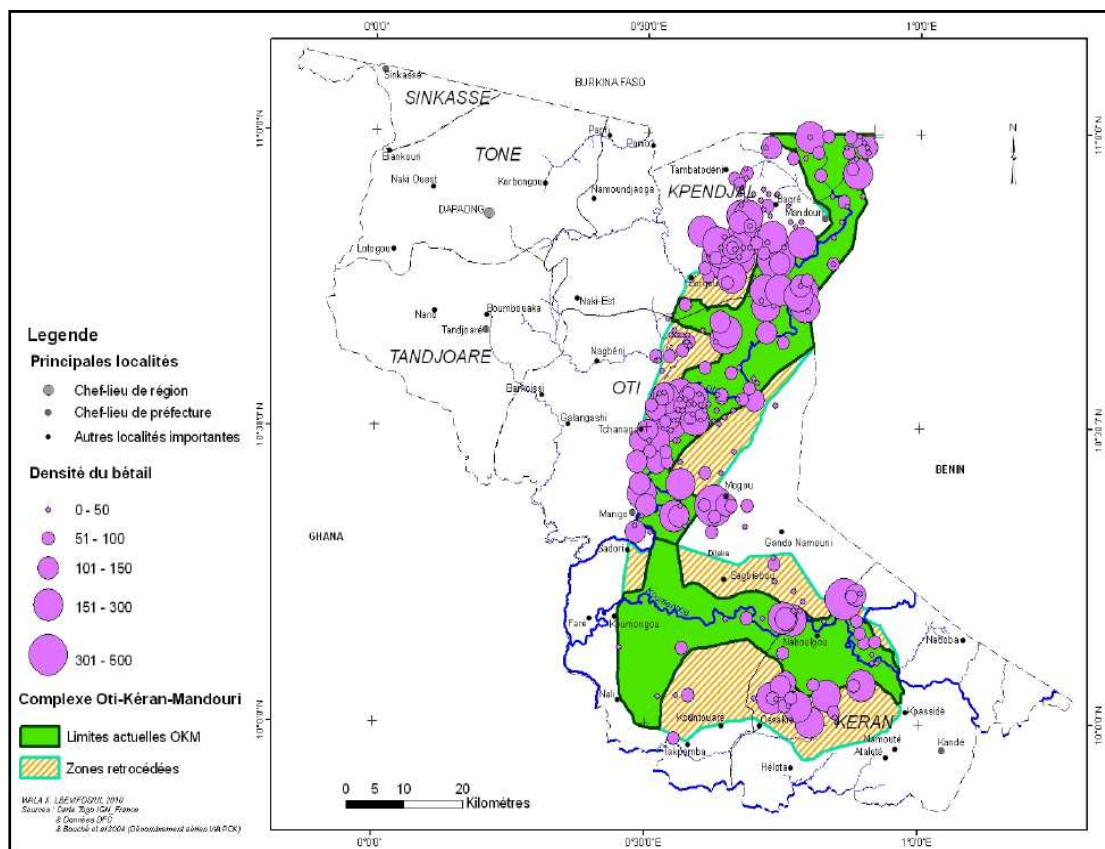


Figure 11: Densité du bétail en intrusion dans l'OKM en saison sèche (Source: UNDP Pro Doc, 2012)

³ Les retombées économiques de façon théorique concernent le partage de la rente touristique ; taxes des permis de chasse sportive, de chasse commerciale et des retombées indirectes comme la valorisation de l'artisanat local à travers l'écotourisme. Le projet en cours propose de tester une série de moyens de subsistance durables aux populations résidentes et aux utilisateurs transhumants avec le concours des organisations de la société civile.

3.2.2.2 Fragmentation de l'habitat par banalisation de l'espace protégé

Une superposition des campements et hameaux installés dans l'OKM avec les intrusions pastorales montre que le complexe d'aires protégées est en grande partie devenue une « zone banale ».

La figure 12 illustre le phénomène d'anthropisation de l'OKM (plus intense au Nord, côté Oti Mandouri).

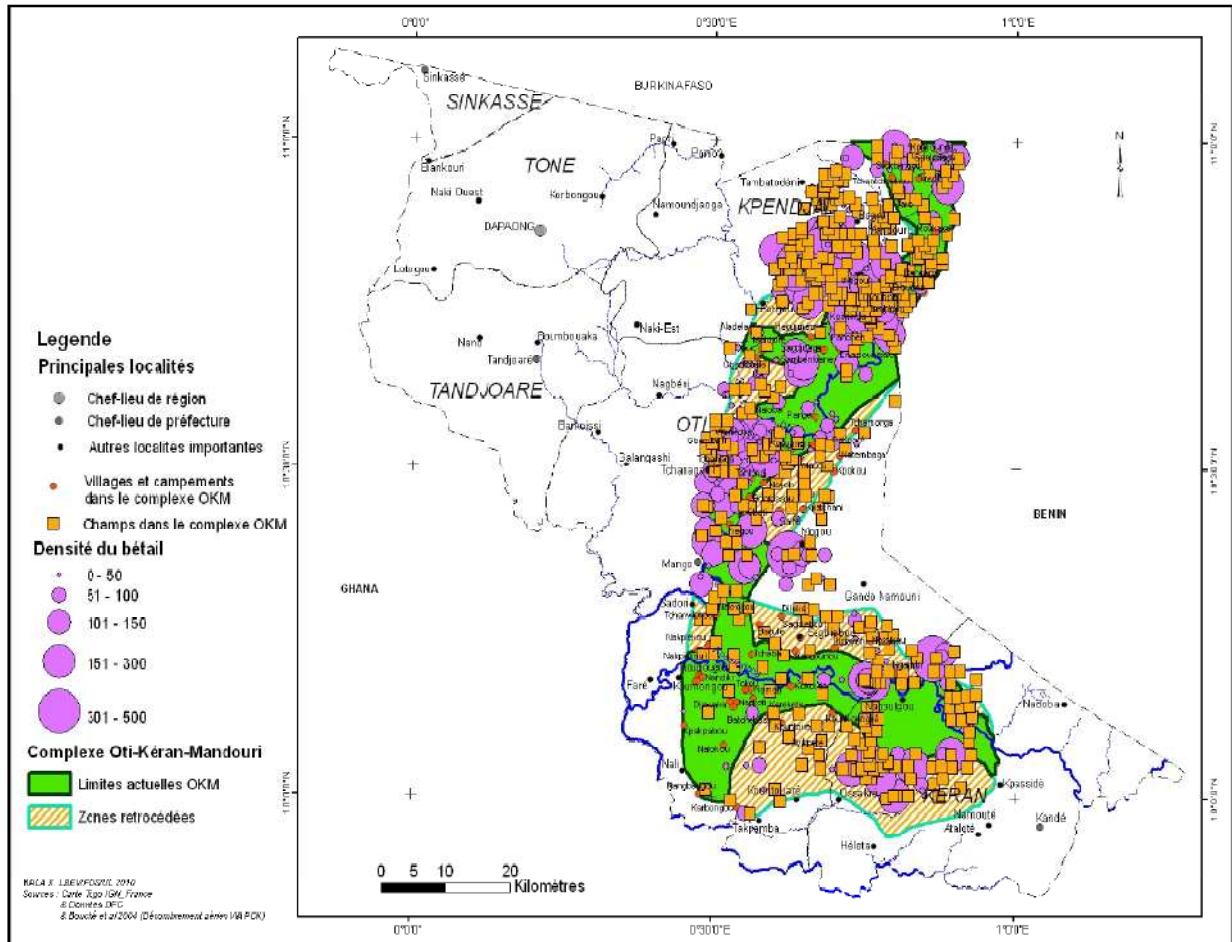


Figure 12: Installations humaines dans l'OKM (Source: UNDP Pro Doc, 2012)

3.2.2.3 Revendications foncières et appropriation de « l'espace vacant » par les communautés locales

L'apparence de la forte disponibilité en terres favorise un réflexe d'extensification et d'individualisation agricole avec de lourdes conséquences sur l'environnement (Bouché, 2012). Dans l'OKM, ce réflexe se nourrit de l'influence des « big mens » natifs du milieu, le plus souvent installés dans les grandes villes et qui instrumentalisent les aires OKM à des fins politiques. Cette récupération politique a pour conséquence la désinformation des populations comme le montre ce témoignage d'un paysan du village de Tambiégou, village situé à l'intérieur de la réserve Oti Mandouri : « L'ordre nous a été donné par nos élus de réoccuper nos terres qui nous appartiennent et qu'on nous avait forcé à abandonner entre temps (...), c'est ce que nous avons fait dans les années 94 ». Les 10 localités enquêtées dans la partie Oti Mandouri : Sanlouaga Djantchogou, Taro, Sansiega; Kpantali Dualli, Barwaga; Tambiégou, Mandouri et Djoatou sont toutes opposées à la réhabilitation de la réserve bien que les retombées

économiques soient souvent évoquées par les gestionnaires pour susciter l'adhésion de ces populations.

Dans la zone Oti Kéran, la situation est plus ou moins contrastée. Nos observations de terrain confirment la récente étude effectuée par analyse diachronique d'images satellitaires sur la dynamique de la dégradation de la couverture végétale du parc (N'djao, 2012)⁴. Cette étude permet de mieux saisir la dynamique d'occupation du sol dans le Parc National Oti-Kéran. En effet, l'envahissement du PNOK s'étale sur trois périodes distinctes (figure 13) : 1990-2000 ; 2000-2007 et 2007-2012.

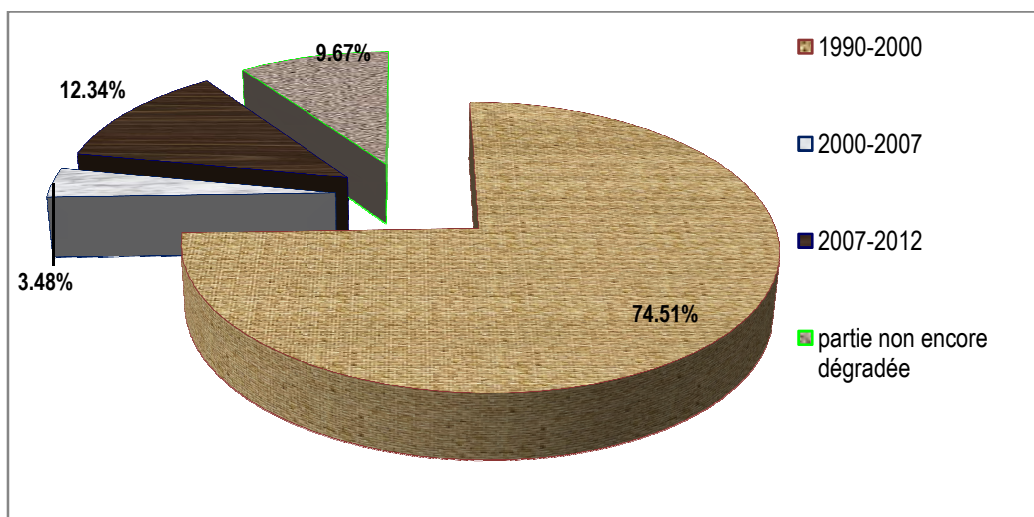


Figure 13: Evolution de la dégradation de la couverture végétale du PNOK à partir de 163 640 ha de 1977
 Source : données issues de l'analyse diachronique des images satellites (N'djao, 2012)

De 1990 à 2000 : envahissement massif du Parc : 41 700 ha de superficie restaient encore conservées sur une superficie initiale de 163 640 ha avant 1990. Soit une dégradation de 74,51 % de perte de la superficie de la couverture végétale. Cette dégradation coïncide avec les premiers envahissements du parc dans les années 90 suites aux révoltes populaires qui ont précédé l'ouverture démocratique du pays.

De 2000 à 2007 : occupation humaine modérée : une perte de 5 700 ha soit 3,48% de la superficie initiale. La période se situe dans la phase du premier programme de réhabilitation du parc lancée en 1999. Ce programme aurait joué un effet tampon grâce aux sensibilisations et à l'implication de quelques locaux dans la gestion. Les AVGAPs créées à l'époque, ont joué le rôle interface entre l'administration forestière et les communautés locales. Il semble que l'UAVGAP de Kéran ait été plus active que celle d'Oti du fait de la notoriété de son président qui est un ancien député du milieu.

De 2007 à 2012, nouvel envahissement massif du PNOK : superficie de 20 200 ha très dégradée, soit 12,34% de la superficie initiale qui a été dégradé en cinq (5) ans. Cette reprise de la dégradation avancée s'explique par une nouvelle banalisation de l'espace protégé par les populations riveraines du fait de l'échec du programme de réhabilitation qui d'ailleurs s'est interrompu en 2004. Les troubles

⁴ Etude réalisée en 2012 intitulée « diagnostic de la gestion des ligneux par les populations locales dans les espaces rétrocedés du Parc National Oti-Kéran au Togo. La traduction spatiale de cette évolution est mise en annexe.

politiques de 2005 suite au décès du président de la République Togolaise d'alors, grand défenseur de la faune qui avait soutenu l'élargissement des espaces protégés de l'OKM dans les années 70 et 80 a été utilisé par les politiciens pour proclamer « la fin de la faune dans la zone.

Sur la superficie initiale de 163 640 ha en 1977, la couverture végétale n'est intégrale que sur à peine 16000ha (situé au niveau du noyau central, proche de la brigade de Naboulgou). C'est donc moins du quart de la superficie actuelle (69000ha) qui conserve encore une couverture végétale acceptable. C'est la même tendance de la dynamique spatiale qui s'est opérée dans la réserve d'Oti Mandouri, où a part la perte de la couverture végétale s'est ajouté un mitage important à l'intérieur.

3.2.3 Gestion participative dans l'OKM à l'épreuve

3.2.3.1 Déguerpissement de villages, hantise des populations locales

L'élargissement des aires OKM dans la décennie 70-80 s'était précédé de déplacement forcé des populations dont certaines avaient fui vers les pays voisins (Burkina et Benin) (ENGREF, 2004; Kokou *et al.* 2007 ; Guelly, 2010). Cette politique a engendré des frustrations et explique en partie l'hostilité de ces populations à l'égard de l'OKM. Celles-ci gardent ces ressentiments jusqu'aujourd'hui. Le pouvoir autoritaire du forestier qui s'exerçait dans la zone avec l'appui des forces armées s'est affaibli à partir de 1990 favorisant ainsi l'avancée du front agricole que rien ne pouvait alors arrêter. Des villages entiers se sont installés dans l'Oti Mandouri depuis une dizaine d'années et certains habitants craignent d'être déplacés de force avec la volonté de l'Etat de réhabiliter la Réserve. Les négociations entamées dès 1999 avec le programme COM-STABEX de l'UE, avaient certes, apporté auprès des populations locales pour la première fois un langage nouveau qui s'inspire des principes de la cogestion, mais elles n'ont pas permis de bâtir un socle commun entre l'Etat et ces populations pour le partage des objectifs de la conservation.

3.2.3.2 Gestion participative dans l'OKM, difficile passage de la théorie à la pratique depuis 1999

Le début des années 2000 a vu émerger dans les sociétés africaines, des exigences de développement qui exercent une forte pression sur les AP conduisant à l'adoption d'une nouvelle forme de gestion dite participatives et qui permet de concilier le développement socio-économique et la conservation de la nature (Konaté *et al.*, 2010). Cette gestion participative ou cogestion décrit une forme de partenariat par lequel toutes les parties prenantes s'accordent pour partager les fonctions de gestion et se reconnaissent mutuellement des droits et responsabilités sur une portion de territoire ou sur une gamme de ressources (Triplet *et al.* 2009). Elle cherche donc à impliquer les acteurs locaux en y préservant les identités communautaires et les intérêts économiques privés comme des leviers au service de la conservation (Aubertin *et al.*, 2008). Binot (2008) relevait que « peu de programmes africains de conservation conçus sur une approche participative atteignent les résultats attendus (..). De nombreuses études montrent plutôt que cette démarche se solde par un bilan extrêmement mitigé en termes d'impact social et que la participation des populations au projet de conservation ne débouche pas nécessairement sur une gestion durable des ressources, ni sur un réel partenariat » (Binot, 2010.p.28).

Après la rétrocession d'une partie des terres de l'OKM, l'Etat togolais s'est vite montré incapable de maintenir l'intégrité de la superficie restante de l'OKM dédiée à la conservation (179 000 ha) malgré la récurrence de la gestion participative dans le discours officiel. En effet, la forme de gestion participative qui été mis en œuvre depuis 1999 dans l'OKM relève d'une interprétation faible. Il s'est agit d'une participation passive (ou persuasion) ; information, participation sous forme de consultation. L'implication des populations locales s'est limitée à leur droit d'être informés et sensibilisés à l'enjeu de la conservation ou au droit de participer à certaine activités préétablies sans un véritable transfert de compétence ni délégation de pouvoir. L'échec de cette première tentative de gestion participative a eu pour conséquence un retour au *statu quo* d'avant 1999. Selon Barrow et Murphree, (2001) cité par Triplet (2009), la qualité de la participation permet de mesurer le degré d'implication des communautés locales. Pour le cas de l'OKM, il est évident que le rehaussement du niveau de participation permettra de modifier les pratiques paysannes. La mise en œuvre effective d'une participation inclusive est le socle d'un nouveau partenariat avec les communautés locales dans la conservation de l'OKM.

La participation inclusive se fonde sur les critères suivants :

L'absence de délocalisation des populations ; elle repose sur deux postulats : le bien être des populations doit primer. Cette approche est souvent appliquée dans les parcs nationaux habités avec une forte implication des administrations dans la planification de la gestion. Le second postulat est que le maintien des résidents dans l'aire protégée comporte plus d'avantages que d'inconvénients pour les objectifs de conservation (Triplet *et al.*, 2009, p.229).

3.2.4 Discussions : restauration écologique et enjeux fonciers face aux logiques paysannes

3.2.4.1 Transhumance transfrontalière dans l'OKM, un dilemme pour les autorités togolaises

Les accords de libre échange entre le Togo et les pays du sahel dans l'espace UEMOA permet le passage des éleveurs transhumants venant du Burkina Faso et du Niger. L'autorisation d'entrée des bovins au niveau des frontières se fonde sur l'existence des couloirs de transhumance (censés être préalablement délimités et portés à la connaissance des éleveurs et agriculteurs locaux). Dans la pratique, ces accords place le Togo dans un dilemme en matière de conservation de la faune. Il s'agit de concilier le respect des accords régionaux avec des réalités et pratiques locales contraires à ces accords. Par exemple, le code forestier togolais interdit le parcage du bétail dans les AP. Pourtant, l'OKM constitue une zone d'accueil et de refuge d'une grande partie des éleveurs transhumants, une fois les frontières du Togo franchies. Sur le terrain, les couloirs sont très peu visibles et paradoxalement, l'essentiel des activités des agents forestiers déployés pour la surveillance des aires OKM est concentré sur la lutte contre l'incursion du bétail dans l'AP. Les instruisons pastorales à l'intérieur des aires de l'OKM s'étalent sur toute la saison sèche (Novembre à mai) car les besoins en eau pour l'abreuvement du bétail exigent une proximité des bergers près des rivières Oti et Kéran. Boutrais (2008) remarquait que dans la zone soudanienne ouest africaine, ces incursions pastorales en période de raréfaction des ressources, mettent le bétail domestique en compétition avec la faune

sauvage. L'impact des éleveurs sur les écosystèmes d'une aire protégée serait plus négatif que positif, ce qui peut justifier l'interdiction par le code forestier togolais de l'entrée des troupeaux dans les aires protégées. Toutefois, Manceron (2011), en s'appuyant sur l'exemple du parc W, montre qu'une considération de l'impact des troupeaux comme systématiquement négatif comme le font les gestionnaires d'AP de la zone ne serait qu'une hypothèse qui relèverait du principe de précaution car les études précises évaluant ces impacts sont rares. Certaines études montrent que la coexistence du bétail avec la grande faune est possible et serait même tolérée ailleurs comme en Afrique australe.

Boutrais (2008), relève par exemple que les perturbations provoquées par le pastoralisme des Massaï au Kenya sur les grands herbivores sauvages seraient bénignes. Il en déduit que l'exclusion du pastoralisme de la conservation ou leur évolution conflictuelle dans la zone ouest africaine trouve son fondement dans « l'héritage colonial d'un service forestier centralisé et paramilitaire, étranger aux populations locales » (Boutrais, 2008). Les interventions des gestionnaires pour réduire les pressions anthropiques induites par l'agriculture et la transhumance connaissent aussi des limites. L'une des limites est l'approche interventionniste et répressive qui n'arrive pas à couvrir toute l'aire par manque de logistique adéquat. A cela s'ajoute l'interférence des personnalités politiques⁵ dans la gestion.

3.2.4.2 Evolution de l'acceptabilité sociale de la faune dans les villages riverains à l'OKM

La gestion participative est pour le moment privilégiée par les gestionnaires d'AP au Togo, du moins dans le discours officiel de l'administration forestière. Toutefois, par insuffisance de moyens financiers et surtout le manque d'une volonté réelle d'appliquer les principes de cogestion, les forestiers affectés dans la zone se sentent impuissants face à l'occupation illégale des terres. Quant aux populations locales, elles ont traversé la douloureuse période de gestion autoritaire où elles affichaient une résignation totale pour passer à une phase de refus affirmé vis-à-vis de ces aires dès les années 90. L'OKM connaîtra une phase d'intérêt mesuré pour certaines localités entre 1999 et 2003 lors du premier processus de réhabilitation. A partir de 2004 les sentiments de rejet et d'indifférence à l'égard des AP vont renaître avec l'échec du premier programme de réhabilitation. Cette indifférence se décline aujourd'hui par endroit en intérêt mesuré et méfiant avec le nouveau projet du FEM/PNUD en cours d'exécution (depuis mai 2012 pour une durée de 5ans). Dans la Kéran par exemple, les localités Ossacré, Pangouda et Oloulita enquêtées acceptent le principe de délimitation consensuelle mais non pas sur la base de l'ancienne délimitation de 2000-2003. Ces localités sont plutôt conciliantes pour le maintien de l'AP. Toutefois, elles subordonnent cette volonté à une nouvelle révision qui repoussera les limites du parc vers la zone centrale, preuve que la sensibilisation et la négociation restent encore possibles sur l'ensemble de l'OKM.

⁵ Ce constat de terrain est confirmé par l'étude ayant conduit au document du projet en cours d'exécution : « La sensibilisation et la prise de conscience du public sur les valeurs de la biodiversité ne sont pas très élevées au Togo (...). Dans ce pays en effet les AP sont devenues victimes de propagande politique, en grande partie parce que leur importance est mal connue, ainsi que leur rôle réel et potentiel dans le développement du pays ». (UNDP Pro Doc ,2012 p.19)

4 REGIONALITE DE LA CONSERVATION ET OPTIONS D'AMENAGEMENTS

Face aux divers enjeux conflictuels, l'OKM bien que toujours resté un espace de conservation, est redevenu peu à peu aux yeux de certains acteurs locaux, un territoire pastorale (pour les éleveurs) et une opportunité agricole (pour les agriculteurs). La restauration écologique doit prendre en compte ces aspects anthropiques. Cette partie présente les enjeux de l'approche transfrontalière en cours dans le dans le WAPOK et les défis que doivent relever le Togo pour rejoindre la logique de régionalité de la conservation en cours depuis une décennie dans le WAP. Certains paramètres écologiques et socio-économiques sont utilisés pour décrire ces enjeux et défis. Un cadre conceptuel de restauration écologique basée sur le modèle MAB et sur une option dite « forte transition » est proposé.

4.1 Régionalité de la conservation et modalités d'intégration des corridors dans la gestion des aires OKM-WAP

Divers projets ayant pour objectif global de contribuer à la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques sont en cours d'exécution dans la zone WAPOK. Les plus importants sont entre autres :

- Le programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE) qui couvre pour le moment le Niger, le Burkina Faso et le Bénin. Il est soutenu par le 10^{ème} FED et l'UEMOA.
- le programme stratégique du FEM en Afrique de l'ouest (SPWA) avec un projet sur le WAP (Bénin, Burkina et Niger) et un autre au Togo.

Le projet FEM/PNUD du Togo, dénommé « renforcement du rôle de conservation du système national d'aires protégées du Togo » intègre un volet *régionalité* qui consiste à restaurer les « axes ou les corridors traditionnels de migration des éléphants et autres grands mammifères » (UNDP Pro Doc, 2012). C'est dans ce volet aussi que se justifie le cofinancement de l'UEMOA. L'objectif poursuivi est la jonction plus tard du complexe OKM aux aires du WAP. Cependant, vu le niveau de fragmentation de l'habitat de l'OKM surtout la réserve Oti Mandouri, la plus adjacente au WAP, l'on peut s'interroger sur la faisabilité d'une telle jonction. Ce chapitre essaie d'analyser les enjeux territoriaux de cette stratégie avec ses implications à l'échelle sous-régionale, nationale et locale. L'analyse s'appuie sur une démarche prospective prenant en compte la complexité des conditions écologiques et anthropiques qui caractérisent actuellement l'OKM. Des scénarii sur l'avenir de l'OKM ainsi qu'un cadre conceptuel des stratégies d'intervention visant à favoriser la restauration des continuités écologiques dans l'OKM sont envisagés.

4.1.1 OKM, entre réhabilitation et intégration au système WAP

- **Evolution des programmes régionaux de conservation : de l'ECOPAS au PAPE**

Les aires protégées adjacentes au Parc Régional W constituées de la Réserve d'Arly (Burkina Faso) et du Parc National de Pendjari (Bénin) forment avec ce dernier le complexe W-Arly-Pendjari (WAP). Le WAP (figure 14), couvre une superficie de près de 3000 000 ha (Michelot *et al.*, 2010). La déclaration de la Tapoa au Bénin du 12 mai 2000 sur la conservation du complexe régional du Parc du W, scelle la

gestion tripartite des aires protégées contiguës à ces trois pays. Le programme Ecosystèmes Protégés en Afrique Sahélienne (ECOPAS/W) financé par le 7^{ème} FED dura de 2001 à 2008. Ce premier programme de conservation des aires protégées contiguës entre le Bénin, le Burkina Faso, et le Niger a permis d'améliorer l'état de la connaissance des ressources, de réduire les pressions anthropiques et de promouvoir l'approche régionale (régionalité de la conservation). Dans cette dynamique régionale, le PAPE est considéré comme la deuxième phase de l'ECOPAS/W (UEMOA, 2011). Il a été lancé en avril 2011 pour une durée de 5 ans. L'ordonnateur régional de ce programme est l'UEMOA pour le compte des pays bénéficiaires. Cette approche régionale a conduit l'UEMOA à créer en son sein un Bureau de Coordination Général (BCG) du PAPE.

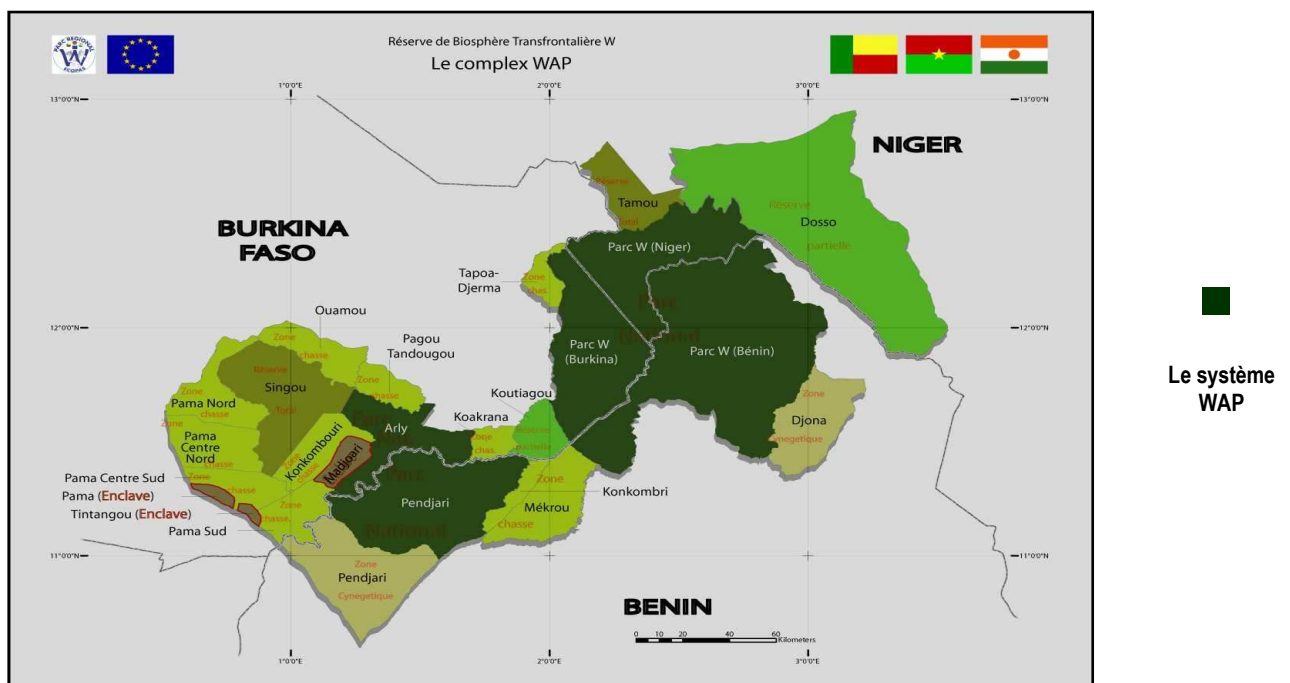


Figure 14: Carte de localisation des aires protégées du système WAP (source: site internet du parc régional W)

L'un des objectifs spécifiques du PAPE est le renforcement du cadre institutionnel régional de la conservation des aires protégées devant permettre une gestion concertée et harmonisée des aires protégées du complexe WAP et plus tard le WAPOK avec l'intégration d'OKM du Togo (UEMOA, 2011).

- ***Loxodonta africana*, « espèce phare » dans le système de migration régionale**

Les récentes études menées dans la zone sur l'éléphant d'Afrique (Bouché *et al.*, 2004 ; Bouché, 2012) montrent que cette espèce peut entreprendre de grandes migrations saisonnières dans la zone. L'éléphant reste aussi une espèce prioritaire vu les programmes de suivi écologique mobilisés dans la zone comme le programme MIKE. De plus, le projet FEM/PNUD/UEMOA, essentiellement axé sur les aires OKM, vise aussi à renforcer les possibilités de migration de l'éléphant. Le lien avec les corridors

se fonde sur des hypothèses d'axe de migration⁶ de cette espèce qui n'est pas toujours attesté sur le terrain. L'éléphant est encore considéré par les gestionnaires comme une espèce indicatrice de l'état de l'habitat et de l'abondance des autres espèces fauniques. En fait, cette conception répond plutôt à la considération du caractère emblématique de ce pachyderme dans la conservation. L'étude de Bouché (2012) sur l'évolution des effectifs des populations d'éléphants dans la zone soudano-sahélienne WAPOK souligne qu'à l'état actuel des connaissances, l'éléphant dans la sous-région ouest africaine « se révèle être un mauvais indicateur de la santé de l'habitat et des autres populations fauniques ». (Bouché, 2012, p.149). Cependant, vu les conflits homme-faune qui oppose cette espèce avec les populations locales, une bonne connaissance des mouvements migratoires de l'éléphant permet de d'anticiper et de réduire ces conflits. Dans l'OKM, la présence de l'éléphant est de plus en plus rare, toutefois les forestiers du PNOK attestent du passage temporaire de quelques troupeaux d'éléphants. Les témoignages recueillis dans les zones enquêtés confirment cette affirmation. Le dernier passage des éléphants signalés dans Oti Mandouri date de février 2010, où un éléphant a été abattu dans le village de Taro (photo 4).

Sans la restauration du corridor transfrontalier, l'avenir de la plupart des éléphants de la zone du WAPOK (figure 15) est compromis d'autant plus que les éléphants ne devraient pas être considérés comme une propriété nationale mais plutôt comme un patrimoine sous régional (Bouché, 2012). Le BCG axe ses interventions dans un premier temps, sur le complexe WAP (Bénin ; Burkina Faso et Niger). L'intégration du Togo est envisagée dans le futur à travers ses aires OKM (UEMOA, 2011).



Photo 4: Ossements d'un jeune éléphant braconné en 2010 à Taro (dans la réserve Oti Mandouri (Source: enquêtes de terrain)

⁶ Selon le document du projet OKM « les biotopes sont modifiés de manière importante par les activités humaines et cette fragmentation coupe les voies de migration de la faune. Aujourd'hui, les espèces importantes telles que l'éléphant d'Afrique de l'Ouest, ne migrent que de manière sporadique dans les AP du Complexe OKM. (...). L'envahissement (...) menace même l'existence d'un couloir protégé par lequel les éléphants et d'autres grands mammifères peuvent migrer » (UNDP Pro Doc, 2012, p. 7 et p.15)

- **Jonction souhaitée de l'OKM: du complexe WAP au complexe régional WAPOK**

La position géographique des aires du complexe OKM, leur confère une situation spatiale intéressante pour s'intégrer dans une gestion transfrontalière avec les aires du WAP comme l'illustre la figure 15. Toutefois, cette intégration est préalablement soumise à l'apaisement des conflits, à l'atténuation des pressions négatives exercées par les populations sur ses ressources et l'habitat de l'OKM.

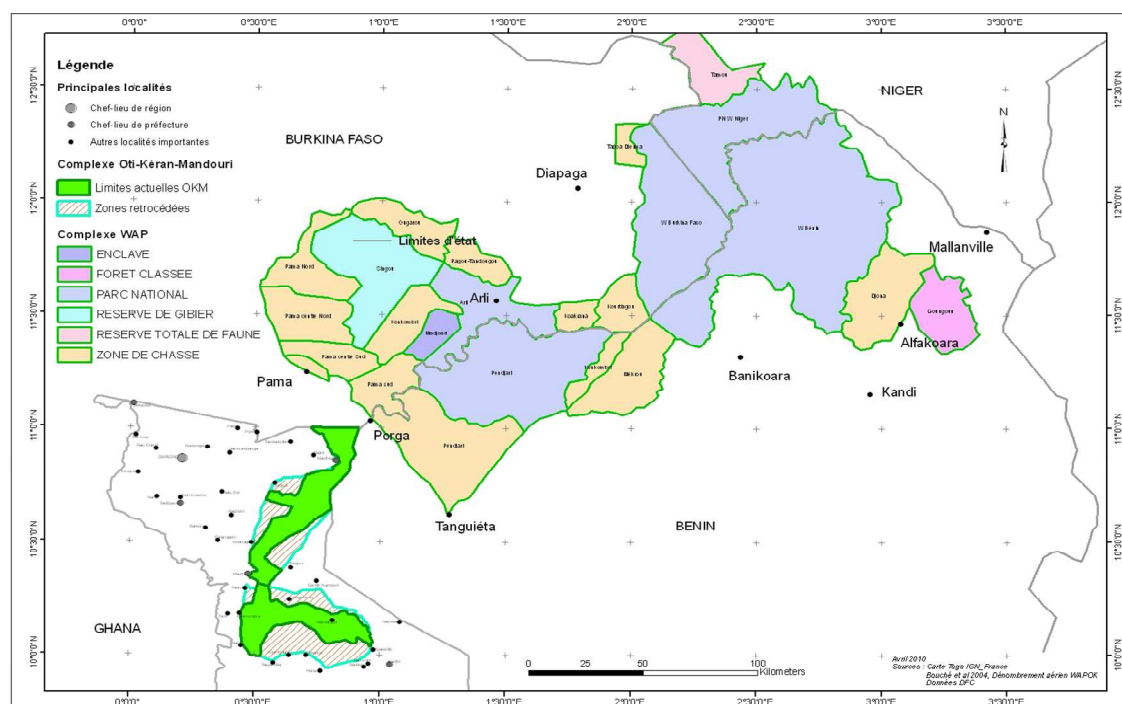


Figure 15: Carte du complexe transfrontalier WAPOK (Source: UEMOA, 2011)

4.1.2 Incertitudes et obstacles de l'intégration de l'OKM au WAP

L'environnement régional favorable pour un WAPOK fonctionnel reste fragile face aux incertitudes d'ordre socio-économiques au Togo. A ces incertitudes s'ajoutent des obstacles d'ordres juridique, institutionnel, technique et scientifique.

(i)-Incertitudes socio-économiques et socio-politiques : dans la Réserve de faune Oti Mandouri, avec leur nouveau slogan « aucune AP, n'existe ici », il s'est créé au cours de ces dix dernières années, de fortes relations entre les populations locales face à l'adversaire commun qu'est cette AP. Ces relations convergent toutes vers une logique de réoccupation des terres de l'espace protégé. Bien que la situation soit meilleure dans le Parc de la Kéran, on note cependant que les modes d'usage et de contrôle des terres qui prévalent dans la zone sont encore mal connus des gestionnaires (N'djao, 2012). Pourtant, ceux-ci prédéterminent la logique paysanne dans les revendications foncières. Pour l'instant, le projet en cours mise sa stratégie sur des réalisations socio-économiques intéressantes devant convaincre les paysans à sortir volontairement des zones envahies. Cette stratégie est fragile car rien n'est certain dans cette dynamique foncière micro-locale où l'attachement culturel à la terre redéfinit des modes informels et coutumière d'accès aux terres. De plus, les tractations politiques dans le pays pour

organiser les élections législatives au cours de l'année 2013, et les échéances présidentielles de 2015 risquent de voir le complexe OKM redevenir un sujet de conquête électorale dans la zone. Ce qui naturellement, peut réveiller de « vieux démons » des années sombres. Cette situation pourrait saper les efforts des gestionnaires du projet en cours notamment dans leur volonté d'établir avec les communautés locales, un consensus autour de la conservation de l'OKM.

(ii)-Obstacles d'ordre juridiques et institutionnels : en dehors de l'avancée du front agricole, la transhumance transfrontalière reste la principale menace. A chaque saison sèche, l'OKM accueille des dizaines de milliers de bœufs. Il s'agit en fait d'une activité économique essentielle pour certaines populations sahéennes surtout Peuhls. Des accords régionaux et sous régionaux tentent de régler cette transhumance transfrontalière. Michelot (2010), identifie deux principaux accords dans le domaine. Il s'agit de la décision A/DEC.5/10/98 d'octobre 1998 relative à la réglementation de la transhumance entre les Etats membres de la CEDEAO et le règlement C/REG.301/03 de janvier 2003 relatif à la mise en œuvre de cette réglementation. Il y a aussi l'accord relatif à la réglementation des transhumances des pays membres du Conseil de l'Entente du 2 mars 1991 entériné par l'UEMOA en février 2004 par l'accord de Cotonou (Manceron, 2011). Ces accords qui traduisent la volonté de libre circulation dans la zone ne définissent pas clairement les modalités pratiques de leur mise en œuvre et même là où des modalités sont définies, la mise en œuvre ne s'en suit pas. L'OKM reste donc vulnérable à la transhumance qui demeure toujours un sujet très complexe car il existe un grand écart entre la vision bureaucratique qui se dégage de ses accords et la réalité du terrain. Il existe aussi des incohérences institutionnelles⁷ qui ne favorisent pas la coordination des activités des gestionnaires sur le terrain. De plus, le Décret N° 2012 – 006/PR du 07 mars 2012 créant la Direction des Ressources Forestières par fusion de la direction en charge des forêts et celle en charge de la faune peine à s'opérationnaliser.

(iii)-Limites d'ordre scientifiques : la migration de la grande faune entre l'OKM et le WAP est décrite dans les documents de projets mais peu d'études scientifiques sont réalisées pour connaître la dynamique des populations de cette grande faune. Or la description des principaux paramètres écologiques (comme les corridors fauniques) doivent orienter les interventions sur le terrain dans le processus d'intégration de l'OKM au WAP. Jusqu'ici la gestion de l'OKM en fonction des données écologiques ne s'est pas encore amorcée. D'ailleurs, la stratégie du projet en cours n'intègre pas les aspects recherches sur une longue durée. Cette approche semble pourtant importante pour OKM qui possède des lacunes dans la production des données comparativement à la zone WAP qui depuis le projet ECOPAS a mis en place des programmes de recherches et de suivi-écologique. Pour le moment aucune étude n'est encore effectuée dans la zone de no man's land, zone de frontière entre le Togo et le Bénin devant servir de connexion entre OKM et Pendjari. Cette zone s'étend de Kpankouga (côté Togo) à Porga (côté Bénin).

⁷ Le conservateur du PNOK dépend de la Direction de la Faune et Chasse du MERF. La DFC étant rattaché au Secrétariat Général dudit ministère, pourtant les Directeurs Régionaux des régions de Savanes et de la Kara dont les agents sont déployés à la périphérie du parc, sont directement rattachés au Secrétariat Général du ministère.

Cette insuffisance de données ne garantit ni la pertinence des actions de conservation ni la cohérence entre les stratégies d'intervention dans l'OKM et celles mobilisées dans le WAP.

4.2 Vision prospective des stratégies d'aménagement de l'OKM

Le choix de l'option d'aménagement la plus adéquate sera fonction des résultats des études écologiques qui seront menées et aussi du coût de sa mise en œuvre. Ce choix est aussi influencé par les décisions politiques qui ne sont pas toujours prévisibles. Au fait, dans la dynamique de jonction de l'OKM au WAP, il est évident que pour atteindre ce noble objectif, les autorités togolaises sont à l'heure des choix difficiles quant aux installations humaines dans l'OKM. Pour cela, trois scénarii non exhaustifs sont envisagés ici et sont construits autour des stratégies d'aménagement différentes.

(i) Scénario 1: forteresse ou escalade de l'engagement

Ce scénario s'inscrit dans la poursuite des tendances qui prévalaient dans la zone lors de nos enquêtes de terrain. Ce mode de gestion est caractérisé par une législation qui interdit un certain nombre d'activités dans et autour de l'OKM. Cette législation prévoit des sanctions sévères en cas d'infraction (code forestier de 2008, sans textes d'application créant des confusions auprès des forestiers). L'effort de sauvegarde de la faune se manifesterà sur le terrain par le renforcement des mesures de protection en déployant beaucoup plus un personnel de surveillance avec un rôle essentiellement répressif. C'est donc une fois de plus la tentation à un retour aux barrières des années 70-80. Dans ce scénario, l'on s'inscrira également dans une démarche d'escalade de l'engagement dans la mesure où les échecs du passé n'ont pas permis de tirer des leçons pour orienter les futures interventions dans le milieu. L'escalade de l'engagement est considéré dans les principes de management comme :

la tendance à poursuivre une démarche en y engageant davantage des ressources même si elle ne porte pas de fruits (...). Le décideur choisit dans ce cas d'intensifier ses efforts et de consacrer encore assez davantage de ressources à une démarche donnée, bien que celle-ci ne débouche pas sur des résultats favorables (Schemerhorn *et al.*, 2008, p.115).

Les gestionnaires refusent d'accepter leur échec et s'obstinent à poursuivre la démarche bien que l'expérience montre qu'il y aurait lieu d'y renoncer. L'organisation spatiale dans un tel scénario se caractérisera par une lutte anti-braconnage active et le déplacement des nouvelles installations à l'intérieur de l'OKM. La zone rétrocedée évoluera vers un statut de zone tampon avec des activités contrôlées. Ce retour aux barrières pour être toléré par les populations exige des compensations importantes. Un difficile compromis devra néanmoins être établi avec les occupants actuellement installés à l'intérieur de l'OKM. L'administration forestière, verra certes, son autorité se rétablir mais sur un cours terme car le financement pour supporter le coût de la « forteresse » est élevée en terme de surveillance et d'indemnisation des populations. Or pour le moment, le financement des AP est essentiellement assuré par des bailleurs de fonds externes sous forme de projets dont leur pérennité n'est pas garantie. Ce scénario plonge également les gestionnaires dans un élan de conflits permanents avec les éleveurs transhumants et agriculteurs qui n'auront pas modifié leur comportement

par rapport à cette nouvelle vision. Le scénario « forteresse » est sans doute instable, car résultant de conflits non réglés. A la longue, cette stratégie finira par être rejetée par les populations locales. Les densités d'espèces fauniques dans cette situation seront réduites, ce qui s'observe déjà dans la réserve Oti-Mandouri.

(ii) Scénario 2: Zones rétrocedées comme territoires de conservation

Ce scénario envisage de concentrer le peu de ressources disponibles sur le noyau central de l'OKM. Les interventions en périphéries seront réduites. Les parties connaissant une installation des infrastructures importantes comme les écoles seront conservées comme dans la zone Oti Mandouri. Les actions visant à renforcer l'acceptabilité sociale de la faune seront toujours conduites par des projets. Ces projets auront pour finalité, la réduction des conflits à travers l'implication des instances territoriales locales : mairies, communes rurales. Les élus locaux porteront le projet de gestion des territoires de conservation sur le modèle agenda 21 local. L'organisation spatiale dans ce scénario, exige un nouveau zonage qui délimitera la zone centrale et les zones tampons. Les parties proches des limites envahies à plus de 90% seront rétrocedées. Quant à la réserve de faune d'Oti-Mandouri, une reconsidération, voire une redéfinition de son statut juridique est nécessaire. Les espaces dévolues aux territoires de conservation seront les zones rétrocedées à la population. Les pratiques et règles de gestion de ces territoires de conservation seront confiées aux communes rurales qui devront garantir la non infiltration des paysans dans le noyau central de l'OKM. Le service forestier viendra en conseil appui, conservant uniquement qu'un rôle régalien dans la surveillance de la zone centrale. L'appui des Organisations Non Gouvernementales (ONG) sera aussi sollicité pour les sensibilisations et la mobilisation des projets de développement dans le milieu. Dans le PNOK, l'ONG AGBO-ZEGUE s'est inscrite déjà dans cette démarche à travers son projet de gestion décentralisée des ressources naturelles dans les villages de N'gambi ; Takpapieni ; Ololuta et Kpélinga. Ce projet fait partie du programme de gestion des territoires de conservation en Afrique de l'Ouest soutenu par l'UICN et le FFEM. Il a été lancé le 29 juin 2012 à Mango. Ce scénario axé sur des superficies réduites, est évidemment en contradiction avec les conventions internationales dans la préservation de la biodiversité dont le Togo est signataire. Cependant, il demeure réaliste dans la recherche de l'efficacité des moyens mobilisés pour la conservation. Réaliste aussi à cause du coût élevés des dédommagements qu'entraînent le déplacement et la réinstallation des dizaines de centaines de foyers ruraux qui se sont installées à l'intérieur de l'OKM il ya près de dix ans.

(iii) Scénario 3 : restructuration territoriale de l'OKM sur le modèle MAB de l'UNESCO

Le zonage comme outil de gestion, vise à déterminer des zones d'interfaces entre l'espace dédié à la conservation et l'espace de développement local. Il constitue une base essentielle d'organisation spatiale d'une AP. Sur le plan conceptuel, la recomposition territoriale de l'OKM se fera sur le modèle de zonage du Man And Biosphere (MAB). En effet, les réserves de biosphère sont des sites désignés par les gouvernements et reconnus par l'UNESCO dans le cadre de son Programme l'Homme et la Biosphère ou MAB lancé au début des années 70. Il encourage la recherche interdisciplinaire, le

taille des troupeaux arrivant chaque année dans la zone OKM. Une zone spécifiquement pastorale pourrait être définie dans la logique du maintien tel quel de ces accords de transhumance. Dans la partie Kéran, des zones de chasses villageoises et des zones de tourisme de vision où de chasse touristique seront définis. Les AVGAP dans leur participation à la gestion de l'OKM doivent jouir d'une plus grande délégation de pouvoir. Le mécanisme de leur financement doit être étudié et pourra s'appuyer par exemple sur la création d'un fonds fiduciaire pour la conservation au Togo. Il pourra également s'inspirer de l'expérience des Associations Villageoises de Gestion de Réserves de Faunes (AVIGREF) du Bénin dans ce domaine.

4.3 Vers une nouvelle démarche de restauration écologique de l'OKM.

L'option « forte transition » qui consiste à faire recourt à une gestion intégrée des activités dans l'OKM est proposée de même que la nécessité d'intégrer les corridors fauniques dans l'aménagement des axes de transhumance. Un cadre conceptuel visant à reconfigurer l'organisation de l'espace de l'OKM sur le modèle MAB de l'UNESCO, mais basée sur les sept étapes du processus de restauration écologique recommandés par l'UICN est proposé.

4.3.1 Intégration des activités et des corridors dans le processus de restauration écologique

- **Option « forte transition » ou gestion intégrée des activités**

C'est la situation souhaitable qui indique la trajectoire à emprunter pour arriver à une gouvernance transparente et partagée permettant d'assurer la pérennité du complexe OKM. Cette perspective est donc de loin la plus ambitieuse dont la mise en œuvre se révèle tout aussi complexe que délicate. En effet, la « forte transition » exige qu'un consensus soit établi entre acteurs aux intérêts parfois divergents et que chaque acteur puisse vivre de son activité. Sa fragilité découle aussi du passé douloureux qu'a connu l'OKM. Face à la nouvelle volonté des autorités togolaises de réhabiliter ce vaste espace protégé, un optimisme prudent semble gagner les communautés locales sur la réelle volonté de ces autorités de les intégrer dans la gestion en prenant en compte leurs préoccupations. Elles ne croient pas aux nouvelles promesses portées par le projet FEM/PNUD en cours car ce sont selon ces communautés (surtout celles d'Oti Mandouri), des promesses de plus qu'elles ont déjà entendu il ya un près d'une décennie. Nous l'avons évoqué plus haut, les raisons de cette crise de confiance tiennent de l'échec des premières tentatives de cogestion entamées en 1999 (COM-STABEX 91-94) soutenue par l'UE.

Dans l'option « forte transition », les pratiques locales inappropriées, devront être modifiées pour les rendre compatibles avec la conservation. La vision du projet en cours dans l'OKM correspond formellement à cette logique même si les gestionnaires du projet ne démontrent pas encore leur capacité à maintenir sur le long terme cette logique (après projet). En réalité, les interventions en faveur des populations reviendront très coûteuses qu'un seul projet ne peut couvrir. La gestion intégrative, requiert en plus de l'appui des fonds extérieurs, un financement interne conséquent et permanent dans la zone périphérique pour maintenir l'engagement des communautés locales.

- **Intégration des corridors écologiques dans l'aménagement des axes migratoires régionaux**

La restauration des continuités écologiques au sein de l'OKM permet d'assurer une bonne connectivité écologique avec le WAP. Les accords sur la transhumance transfrontalière insistent sur l'aménagement des couloirs de transhumance sans prendre en compte la migration potentielle de la faune sauvage. L'aménagement ne concerne que les axes dits traditionnels déjà utilisés par les pasteurs qui vont d'un pays à un autre. Le projet ECOPAS, avait entamé dans le WAP des actions visant à délimiter ces axes (figure 17). Cet aménagement n'a pris en compte que l'aspect transhumance du bétail, or, sur le terrain, la distinction entre corridors de migration de la faune et couloir de transhumance du bétail n'est pas si évidente. L'exemple du parc national de Zakouma au Tchad montre que les parcours d'élevage transhumant se retrouvent souvent à la lisière des couloirs de mobilité de la faune sauvage, voire même imbriqués à l'intérieur de ces derniers (Binot, 2010).

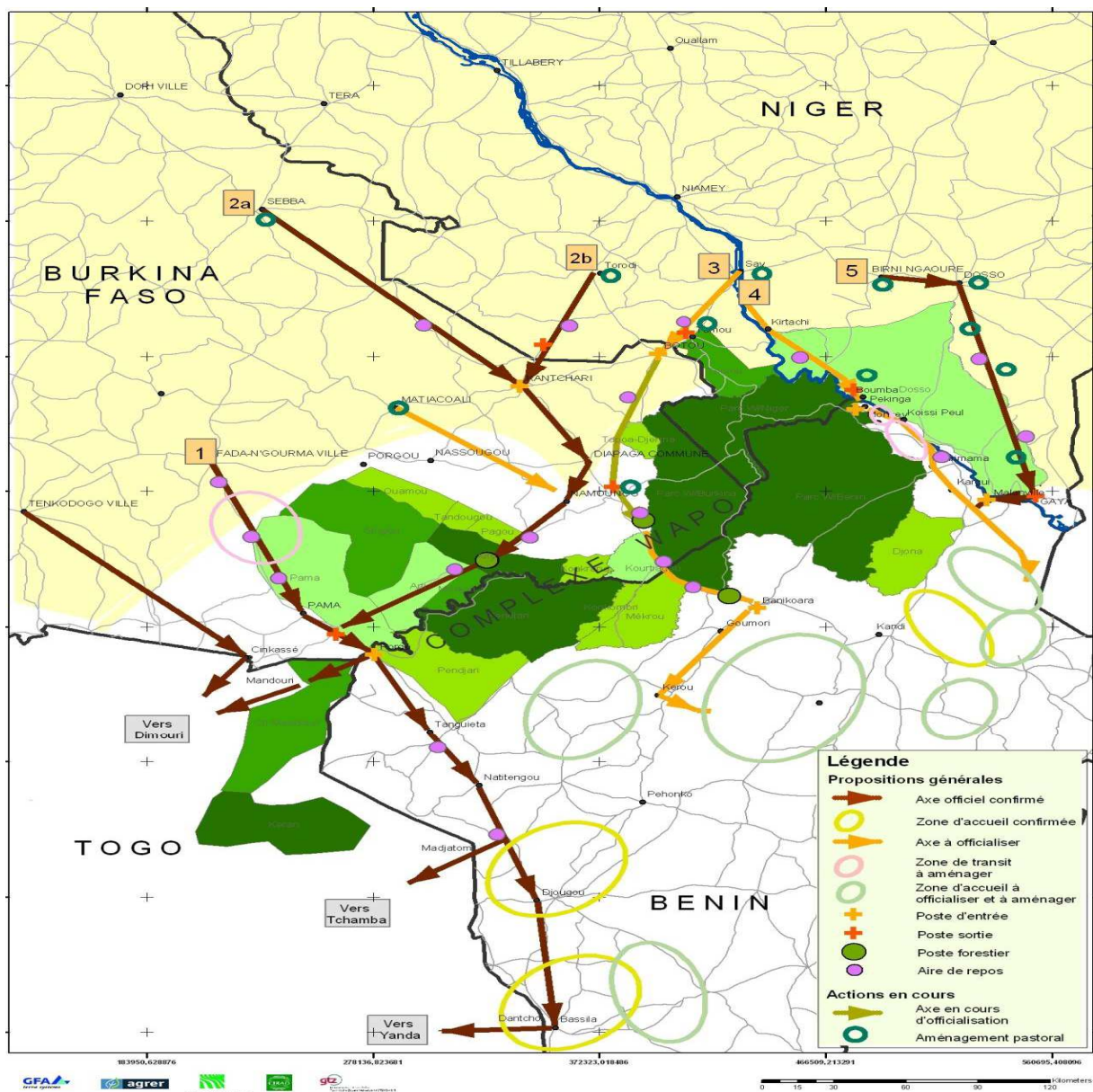


Figure 17: Axes de transhumance du bétail et propositions d'aménagements de la périphérie du WAPOK (d'après Ecopas, 2004 cité par Manceron, 2010)

4.3.2 Proposition d'un cadre conceptuel de restauration écologique du complexe OKM

Les interventions de restauration de l'OKM s'inscrivent sur une longue durée et dans une perspective de jonction au WAP. Il est donc nécessaire de concevoir une restauration planifiée et raisonnée. L'approche conceptuelle proposée ici s'inspire du cadre de l'UICN sur la restauration écologique d'AP (Keenleyside *et al.*, 2013). Ce cadre conceptuel proposé, précise les éléments de planification que tout projet mobilisable dans le site doit prendre en compte. Il repose sur sept (7) phases majeures et dix huit sous phases. La figure 18 résume l'enchaînement de ces phases dans le cas de l'OKM.

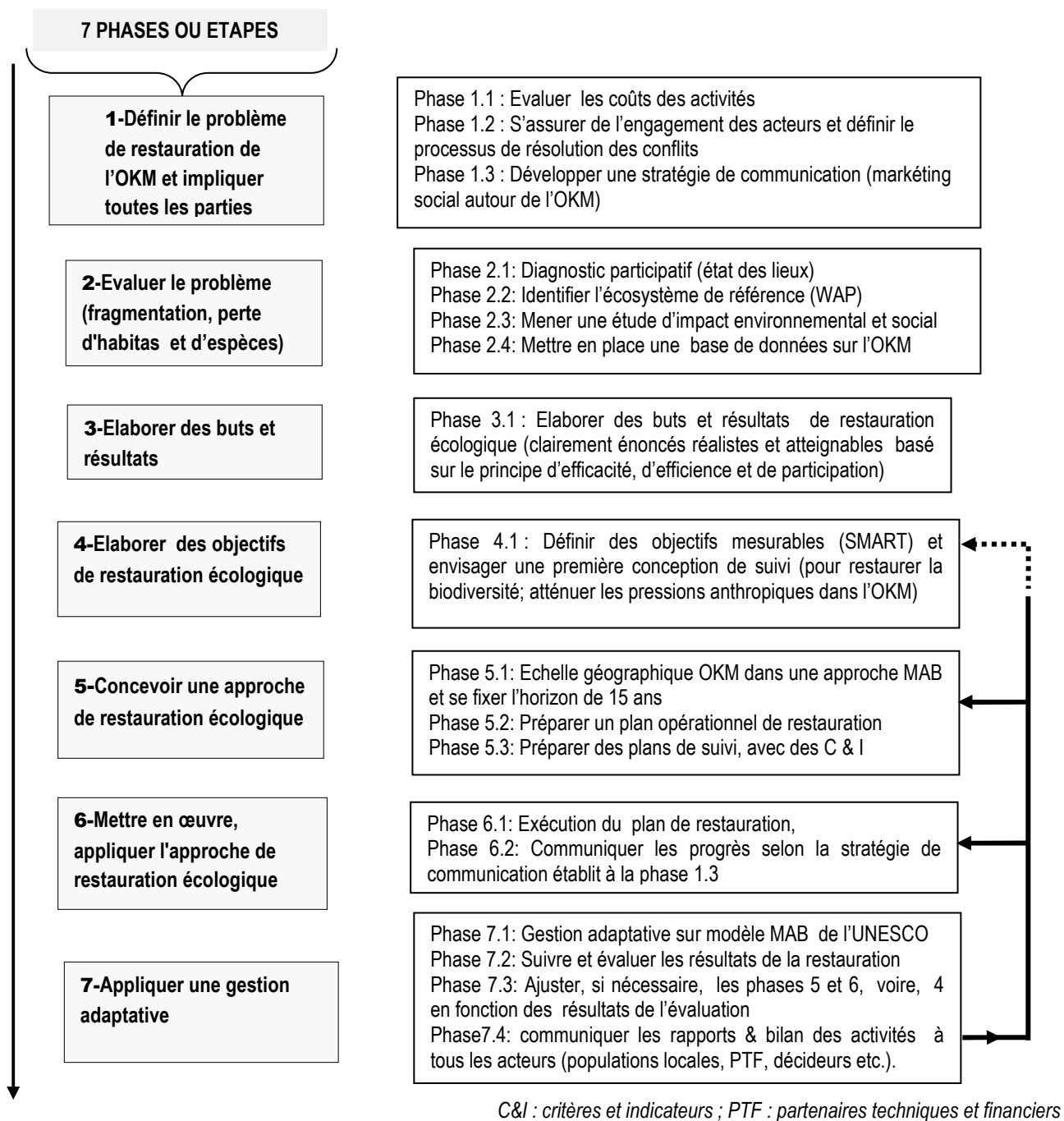


Figure 18: les sept phases clés de la restauration écologique de l'OKM (Source: inspirer du cadre d'orientation du processus de restauration écologique pour les AP. UICN, Keenleyside *et al.*, 2013)

La mise en œuvre pratique de ces étapes doit tenir compte le contexte historique difficile que connaît l'OKM. C'est pourquoi la restauration écologique doit respecter aussi trois principes fondamentaux : **l'efficacité, l'efficience** et la **participation**. Ces principes sont considérés par l'UICN comme le soubassement des bonnes pratiques en matière de restauration écologique dans les aires protégées (Keenleyside *et al.*, 2013).

- **Principe d'efficacité** : La restauration de l'OKM passe par l'amélioration de son efficacité de gestion et l'amélioration du cadre de gouvernance comme fondement de sa réussite. Une nouvelle gouvernance des aires protégées OKM basée sur de plan de gestion et même de plan d'affaires est nécessaire pour mesurer les résultats obtenus. La gestion au « coup par coup » ne permet pas de mesurer les progrès réalisés ou d'identifier les lacunes qui freinent les progrès. Le projet en cours a déjà conçu un programme d'évaluation périodique de l'efficacité de gestion mais ce programme doit être maintenu après le projet. Les objectifs seront périodiquement révisés en fonction des menaces identifiées sur les valeurs patrimoniales de l'OKM. La restauration de l'OKM qui vise aussi le rétablissement de la connectivité avec le WAP, doit être en cohérence avec cet objectif et donc reconsidérer en profondeur le cas particulier de la réserve d'Oti Mandouri (fortement envahie et dégradée). La recherche de l'efficacité passe aussi par l'approche adaptative qui intégrera les savoirs locaux de la zone. Les buts et objectifs définis doivent s'accompagner d'indicateurs mesurables.

- **Principe d'efficience** : « La restauration écologique efficiente est celle qui maximise les résultats positifs tout en minimisant les coûts en temps, en ressources et en efforts » (Keenleyside *et al.*, 2013.p.38). Pour l'OKM, il s'agira d'établir une priorisation des activités de restauration à l'échelle locale. Le Parc National Oti Kéran, plus viable que la réserve de faune Oti Mandouri devrait avoir une priorité afin de contenir à temps les pressions en cours et limiter sa dégradation. Cette logique de priorité tient compte du financement encore limité et vise à éviter des coûts supplémentaires dans le futur. La recherche de l'efficience permet de garantir le maintien à long terme des capacités de financement et du soutien local car la restauration prendra du temps. A travers un engagement ferme et une vision partagée entre tous les acteurs, la confiance des partenaires techniques et financiers externes (FEM ; PNUD ; UEMOA...) devrait se maintenir sur une longue durée. Pour renforcer l'acceptabilité locale du processus restauration, les gestionnaires doivent promouvoir des activités génératrices de revenus, alternatives aux moyens de subsistances qui dégradent les ressources de l'OKM.

- **Principe de participation** : La restauration dans l'OKM doit encourager le consentement et la participation dans sa forte interprétation c'est-à-dire inclusive. Elle doit accroître la responsabilisation des instances territoriales locales comme les AVGAP. Pour obtenir et maintenir l'engagement volontaire à long terme des communautés locales, les nouvelles règles d'accès aux ressources et de la zone rétrocedée doivent être établies de façon consensuelle. Les décisions collectives, coproduites seront mieux respectées que les décisions unilatérales de l'administration forestière. En prenant en compte leçons du passé, les gestionnaires ne doivent retenir que les attentes réalistes et éviter d'avancer auprès des populations locales, des promesses non tenables ou des avantages potentiels exagérés des

projets mobilisés dans le site (comme ce fût le cas lors du processus de 1999-2003). Le principe de participation veut aussi que les relations entre acteurs se construisent sur la confiance, l'ouverture et le partage des bénéfices en privilégiant l'appropriation du processus par les acteurs locaux (Keenleyside *et al.*, 2013). Pour un support constant et un engagement continu de ses acteurs locaux, il faut instaurer une communication ouverte et leur offrir des possibilités de partage d'expériences par des visites dans les aires voisines de l'OKM, en particulier celles du W- (côté Niger) et Pendjari au Bénin.

La restauration écologique de l'OKM apparaît aujourd'hui comme un processus difficile qui se complexifie d'année en année à cause des dynamiques socio-économiques conflictuelles qui y prévalent. C'est pour cela qu'il faut une planification stratégique bien réfléchie avant de procéder à la mise en œuvre opérationnelle de cette restauration. Pour asseoir la pertinence et la légitimité de cette restauration, une amélioration du cadre de gouvernance des AP au Togo s'avère nécessaire. Il faut, « *sur le modèle des conseils d'administration, élargir l'éventail des compétences disponibles dans les organes de gouvernance pour conforter et partager les décisions qui y sont prises, renforcer la place des acteurs locaux (...)* » (Mauvais, 2012, p .2). Cette exigence dans le cas de l'OKM sera axée sur la redynamisation des instances communautaires comme les AVGAP. Il faut assurer aussi un transfert et renforcement continu des compétences de ces organisations communautaires. L'accélération du processus de décentralisation au Togo permettra de confier sans doute de nouvelles attributions aux instances communautaires dans la gestion des ressources naturelles. Ainsi, le transfert des postes d'autorités autonomes s'imposera t-il comme levier d'une gouvernance partagée des aires protégées du complexe Oti- Kéran -Mandouri.

CONCLUSION

La réserve de faune Oti Mandouri et le Parc National Oti Kéran du Togo, dont le continuum forme le complexe OKM, subissent de fortes pressions anthropiques depuis la fin du premier programme de réhabilitation des aires protégées en 2003. Cette étude a permis de montrer que ces tendances négatives résultent en grande partie du faible niveau de participation des communautés locales si bien que les gestionnaires et ces communautés ne partagent pas la même vision sur la conservation de cet espace protégé. L'envahissement de l'OKM, a entraîné une fragmentation et une perte de ses habitats naturels. La couverture végétale relativement conservée du Parc National Oti Kéran ne représente qu'à peine 25% des 69 000 ha de sa superficie actuelle. Le cas de la réserve de faune Oti Mandouri, zone de jonction immédiate avec le WAP est particulièrement délicat du fait de l'envahissement quasi-total des 110 000 ha dédiés pour sa conservation. Autour de cette Réserve, l'acceptabilité sociale de la faune est restée toujours problématique depuis 1990 avec une hostilité plus ou moins larvée des communautés locales. La difficulté de contenir les pressions humaines est liée en partie au passé douloureux qui s'étend sur la période 1970 -1990 où des barrières protectionnistes étaient érigées en modes de gestion. Aujourd'hui, le défi des autorités togolaises réside dans la restauration des milieux naturels de l'OKM en vue d'honorer les engagements régionaux et internationaux du Togo en matière de conservation de la biodiversité. Cette étude a permis de montrer à quel point relever ce défi au niveau de l'OKM, est quelque peu complexe au regard des nombreux paramètres à prendre en compte notamment les installations humaines à l'intérieur de ces aires.

Il ressort également à travers cette étude, que le mitage observé dans les aires OKM dans la période post 2003 est le résultat de l'échec des initiatives de cogestion mobilisées dans la zone dès 1999. L'ambiguïté du statut juridique de la zone dite « rétrocedée », alimente profondément les revendications foncières et les logiques paysannes axées sur l'appropriation de l'espace protégé à des fins agricoles et pastorales. Il revient alors à l'Etat togolais de clarifier ce statut tout en précisant le mode d'accès à ces terres ainsi que les droits fonciers des riverains. Les pratiques paysannes en cours, montrent que dans le processus de restauration de l'OKM, la prise en compte des facteurs écologiques va de pair avec les facteurs anthropiques. Pour ramener la confiance entre les acteurs, et garantir la pérennité de la conservation, il faut envisager une recombinaison territoriale dans l'OKM sous le modèle MAB de l'UNESCO. Ce zonage de nature flexible, créera une zone centrale, certes, segmentée au début mais qui verra ses continuités écologiques se rétablir progressivement. Plusieurs scénarii d'aménagement sont probables en fonction de la décision qui sera prise par rapport aux installations humaines. Quel que soit le scénario retenu ou le choix opéré, il se posera incontestablement le problème de déplacement et de réinstallation des foyers ruraux installés dans le noyau central de l'OKM. Le projet FEM/PNUD/UEMOA d'une durée de 5 ans et en cours d'exécution depuis mai 2012, apparaît comme la dernière ressource à l'OKM pour enclencher un nouveau départ centré sur l'amélioration de son efficacité de gestion.

La gestion adaptative est le point d'encrage du processus de restauration écologique tel que le conçoit l'UICN. Ce processus qui s'exécute en sept phases clés suivant les principes d'efficacité, d'efficience et de participation, devrait désormais orienter dans la mesure du possible, chaque intervention des gestionnaires dans le complexe OKM et ce, quelque soit l'option d'aménagement retenue.

Pour répondre aux exigences écologiques imposées par les migrations animales dans le WAPOK, l'aménagement doit prendre en compte, aussi bien les axes de transhumance du bétail, que les corridors fauniques. En termes de biodiversité, la nécessité de relier OKM au WAP découle du principe de connectivité écologique. Cependant, la généralisation opérationnelle des corridors est encore soumise à controverse dans le domaine scientifique car la compréhension des mécanismes qui soutiennent le fonctionnement des systèmes écologiques est encore incomplète (Bergès *et al.*, 2010). Toutefois, avec la prise en compte des changements climatiques, les récentes recherches en écologie de conservation confirment de plus en plus l'utilité des corridors écologiques en général et les corridors fauniques en particulier.

En termes de perspectives, les informations obtenues par cette étude, méritent d'être approfondies sur d'autres aspects. Des études supplémentaires pourraient être prioritairement axées sur les schémas d'utilisation de l'espace par les populations de la grande faune sauvage et sur les paramètres écologiques qui orientent leurs déplacements. Ces nouvelles études sur les corridors de migration faunique dans la zone, devront intégrer les facteurs du changement climatique. Les résultats de ces études, permettront d'éclairer davantage les gestionnaires sur les décisions à prendre dans l'aménagement de ces corridors en vue de faciliter la migration des espèces fauniques dans le transfrontalier W-Arly- Pendjari et Oti Mandouri/Kéran en cours de construction.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- 1-Adjonou, K., 2011. *Structure et indicateurs biologiques de gestion durable des reliques de forêts sèches du Togo*. Thèse de doctorat, Université de Lomé, Faculté des Sciences. Laboratoire de Botanique et Ecologie végétale, Lomé, 185 p.
- 2-Adjonou K., Bellefontaine R., Kokou K., 2009. Les forêts claires du Parc national Oti-Kéran au Nord-Togo : structure, dynamique et impacts des modifications climatiques récentes. *Sécheresse*, 20 (1e), 10 p.
- 3-Aubertin, C., Pinton, F. et Rodary, E., 2008. Le développement durable, nouvel ère de la conservation In Aubertin, C. et Rodary, (sous la dir.), *Aires protégées : espaces durables ?* Marseille: IRD (Objectifs sud), pp.17-26.
- 4- Auzel, P., 2012. Gaonac'h, H., Poisson F., Siron R., Calmé S., Belanger M., *et al.*, 2012. Impacts des changements climatiques sur la biodiversité du Québec : Résumé de la revue de littérature. [Version électronique].CSBQ, MDDEP, Ouranos.29p.Disponible sur http://www.connexionmontéregie.com/uploads/6/3/9/8/.../revue_literature_cc [consulté le 01/11/2012].
- 5-Bennett, A.F., 1998, 2003. *Linkages in the Landscape: The Role of Corridors and Connectivity in Wildlife Conservation*. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK, 254 pp.
- 6-Bergès, L., Roche, P. et Avon, C., 2010. Corridors écologiques et conservation de la biodiversité, intérêt et limite pour la mise en place de la Trame verte et bleu. *Sciences Eaux et Territoires*, 3,34-39. Disponible sur : «<http://www.set-revue.fr/corridors-ecologiques-et-conservation-de-la-biodiversite-interets-et-limites-pour-la-mise-en-place-d> [consulté le 16/10/2012].
- 7-Binot, A., 2010. *La conservation de la nature en Afrique centrale entre théorie et pratiques. Des espaces protégés à géométrie variable*. Thèse de doctorat Géographie, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne Paris. 443 p.
- 8-Bouché, P., Lungren C. G., Hien, B., et Omondi P., 2004. Recensement aérien total de l'Ecosystème « W »-Arlipendjari-Oti-Mandouri-Kéran (WAPOK). Ecopas. 114 P.
- 9-Bouché P., 2012. *Evolution des effectifs des populations d'éléphants d'Afrique-soudano-sahélienne: enjeux pour leur conservation*. Dissertation originale pour doctorat, Sciences agronomique et ingénierie biologique, Université de Liège-Gembloux Agro-Bio Tech, 179 p.
- 10-Boutrais, J., 2008. Pastoralisme et aires protégées d'Afrique de l'Ouest en regard de l'Afrique de l'Est. In Aubertin, C. et Rodary, (sous la dir.), *Aires protégées : espaces durables ?* Marseille: IRD (Objectifs sud), pp.213-246.
- 11-Bonnin M. (2006). Les corridors, vecteurs d'un aménagement durable de l'espace favorable à la protection des espèces, *Natures Sciences Sociétés*, 2006/Supp. 1 Supplément, 67-69. Disponible sur <http://www.cairn.info/revue-natures-sciences-societes-2006-Supp.1-page-67.htm> [consulté le 09/12/2012]
- 12-Carrière, S.M., Hervé, D., ANDRIAMAHEFAZAFY F., et MERAL P. Les corridors, passage obligé ? L'exemple malgache. In Aubertin, C. et Rodary, E. (ed.) (sous la dir.), *Aires protégées : espaces durables ?* Marseille: IRD (Objectifs sud), pp.89-112.
- 13-COM-STABEX 91-94, 2001. *Mise en oeuvre d'un programme de réhabilitation des Aires Protégées au TOGO: Etude d'une stratégie globale de mise en valeur*. Rapport final, 210 p.
- 14-COM-STABEX 91-94, 2003. *Mission d'évaluation de la mise en oeuvre de la stratégie de Réhabilitation des Aires protégées du Togo*, 80 p.

- 15-Dudley. (Sous la dir), 2008. *Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées*. Gland : UICN. 96p.
- 16-ENGREF, 2004. *Contribution à la réhabilitation du Parc National de la Kéran*, 60 p. Rapport de l'étude collective réalisée par le département Foresterie Rurale et Tropicale de l'ENGREF et l'Université de Lomé.
- 17-Guelly K.A., 2010. *Biodiversité du complexe d'aires protégées Oti-Kéran et Oti-Mandouri*. Rapport provisoire, 52 p.
- 18-Hockings, M., Stolton, S., Leverington, F., Dudley, N. et Courrau, J., 2008. *Évaluation de l'efficacité : Un cadre pour l'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées 2ème édition*. Gland : UICN. 105p.
- 19-Medina-Nicolas L, 2008. L'amitié et la fraternité par delà les frontières. Coopération binationale et trinationale entre les parcs nationaux des Etats d'Amérique centrale » In HERITIER, S. et L. LASLAZ (sous la dir). *Carrefours les dossiers, les parcs nationaux dans le monde : protection, gestion et développement durable*. Paris : éditions ellipses dossier N° 5, p 142-163.
- 20-Keenleyside, K.A., N. Dudley, S. Cairns, C.M. Hall, et Stolton, S., 2013. *Restauration écologique pour les aires protégées : Principes, lignes directrices et bonnes pratiques*. Gland : UICN. 120pp.
- 21-Kokou K. et Ségniagbéto H., 2007. *Diagnostic sur la composante du Parc National Oti-Kéran et de sa zone périphérique*. Rapport provisoire, 57p.
- 22-Konaté. S. et Linsenmair K. E., 2010. Diversité biologique de l'Afrique de l'Ouest Importance, menaces et valorisation In konaté, S. et Kawpann D. (sous la dir) : *Atlas de la biodiversité de l'Afrique de l'Ouest, Tome III*. Abidjan et Frankfurt/main, p.14-29.
- 23-Lausche, B., 2012. *Lignes directrices pour la législation des aires protégées*. Gland : UICN.406 p.
- 24-Manceron, S., 2011. *Intervenir en périphérie pour la conservation des aires protégées : réexamen d'un postulat, la situation du parc W et ses éleveurs mobiles*. Thèse de doctorat, géographie, Université Paris Ouest, Nanterre-La Défense, Paris. 586p.
- 25-Mansourian,S.,Belokurov,A. et Stephenson,P. J., 2009. *Rôle des aires protégées forestières dans l'adaptation aux changements climatiques*. [Version électronique]. *Unasylva, Revue internationale des forêts et des industries forestières* 60 2009/1-2 (231/232), pp 63-69.Disponible sur <http://www.fao.org/forestry/unasylva/8707/fr/>
- 26-Mauvais, G., 2012. Une feuille de route pour les aires protégées d'Afrique : agir maintenant. *UICN- Nouvelles des Aires Protégées en Afrique (NAPA)* 53, pp.1-4.Disponible sur <http://papaco.org/napa-letters/>
- 27-Michelot, A., et Ouedraogo, B., 2010. Aires protégées transfrontalières: cadre juridique pour la Réserve de Biosphère Transfrontalière du W (Bénin, Burkina Faso, Niger). Gland, Suisse: UICN. 35p
- 28-ONU : Bulletin quotidien de l'ONU : *l'ONU s'engage à préserver la biodiversité*, N°PPQ/5870 octobre 2012. Disponible sur www.un.org/french/new. [consulté le 05/01/2013]
- 29-N'djao, M., 2012. *Diagnostic de la gestion des ligneux par les populations locales dans les espaces rétrocedés du Parc National Oti-Kéran au Togo*. Sciences Technologies Agronomie et Agroalimentaire, mémoire de master en Gestion Environnementale des Ecosystèmes et Forêts Tropicales, IRC –ENGREF-Agroparistech-Montpellier.77p.
- 30-Parc régional du W : un parc, trois pays: téléchargements des cartes. Disponible sur <http://www.parc-w.net/img/telechargement/cartes/images.html> [consulté le 17/12/2012].
- 31-Plan d'Action Forestier National, 2011. PAFN, phase 2011-2019, version complete, MERF/FAO, 165P

- 32**-Politique Forestière du Togo, 2011. PFT version complète, MERF/FAO, 59p.
- 33**-Programme National d'Investissements pour l'Environnement et les Ressources Naturelles au Togo, 2011. PNIERN horizon 2015, version de mars 2011, MERF, 124 p
- 34**-RGPH, 2011. Ministère auprès du Président de la République, Chargé de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire, 2011. *Recensement Général de la Population et de l'Habitat ; résultat définitifs*. 57p
- 35**-Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique (SCDB), 2004 : Programme de Travail sur les Aires Protégées (Programmes de Travail de la CDB). Montréal, 34p.
- 36**-Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique (SCDB), 2010: 3^{ème} édition des perspectives mondiales de la diversité biologique. Montréal, 94p.
- 37**-Segniagbeto, G. et Akpamou, F.G., 2011. Contribution des ONG à la résolution des conflits sociaux liés à la gestion des aires protégées : cas du Parc National Oti-Kéran du Togo. *La lettre des Aires Protégées en Afrique de l'Ouest (APAO)*, 44 pp 3-7. Disponible sur <http://papaco.org/napa-letters/> [Consulté le 11/07/2012].
- 38**-Schermerhorn, J.R, Chappel, D.S. et Lambert, J., 2008. « La planification et l'orientation générale » In Schermerhorn, J.R, Chappel, D.S (sous la dir), *principes du management*, Saint-Laurent (Québec) : Les éditions du Renouveau Pédagogique, (2^{ème} édi.) p 101-133.
- 39**-Society for Ecological Restoration International Science & Policy Working Group, 2004: The SER International Primer on Ecological Restoration. 15 p. Disponible sur www.ser.org [Consulté le 28/02/2013].
- 40**-SRCE –TVB : lettre du schéma régional de cohérence écologique : Disponible sur <http://www.trameverteetbleue-basse-normandie.fr/trame-verte-et-bleue-cat/les-continuites-ecologiques/> [consulté le 30/01/2013].
- 41**-Thompson, J., 2008. « Des fragments de nature : éléments d'une hétérogénéité paysagère façonnée par l'homme » In Garnier, L. (sous la dir). *Entre l'Homme et la nature, une démarche pour des relations durables. Réserves de Biosphère*. Paris : UNESCO - Notes techniques 3 - 2008, p.50-53.
- 42**-Thompson, J., 2010.La fragmentation, Comment la quantifier ? Processus évaluation conséquence. Disponible sur <http://www.parc.naturels-régionaux.tm.fr/...fragmentation-J.thompson> [consulté le 15/10/2012].
- 43**-Triplet, P. (sous la dir), 2009. Manuel de gestion des aires protégées d'Afrique Francophone, pp 2-230. Disponible sur <http://www.hal.archives-ouvertes.fr/hal-00669157> [consulté le 10/11/2012].
- 44**-UEMOA, 2011. Missions d'appui à la mise en œuvre du Programme d' Appui aux Parc d' Entente (P.A.P.E.). Rapport final, 23 p.
- 45**-UICN/PAPACO, 2008. Evaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées : aires protégées du Togo, 41p.
- 46**- UNDP Project Document, 2012. Strengthening the conservation role of Togo's national System of Protected Areas. 156p.
- 47**-Wegmann., M., Machwitz.,M., Schimidt.,M. et Dech. S., 2010. Fragmentation de la forêt tropicale humide-biodiversité en danger In konaté, S. et Kawpann D. (sous la dir) : *Atals de la biodiversité de l'Afrique de l'Ouest, Tome III*. Abidjan et Frankfurt/main, p.86-91.

ANNEXES

ANNEXE 1 : GUIDES D'ENTRETIENS UTILISES DANS LE CADRE DE L'ETUDE

Les enquêtes ont été menées dans 19 villages pour caractériser l'exploitation des ressources naturelles sur les terroirs et le niveau d'envahissement de l'OKM.

A. GUIDE D'ENTRETIEN SEMI-DIRECT : GENERALITES

1 Identification de la localité

Date et Localisation GPS: Longitude _____ Latitude _____

2-Démographie et organisation sociale

2.1 Quel groupe ethnique appartenez-vous ?

2.2 Depuis quelle année votre village existe-il ici ?

2.3 Quels sont les autres groupes avec qui vous vous êtes installés sur ce site ? Si possible avoir une idée du nombre de ménages lors de l'installation.

2.4 Quel est votre canton d'origine ?

2.5 Quels sont les groupes en présence (ethnies, clans, lignages, ...)

2.6 Quelle est l'histoire du village, l'histoire des différents quartiers.

2.7 Dans quel ordre et période se sont-ils installés (avant la création de l'AP, en 1990, en 2000, après 2000) ?

2.8 Quels liens conservez-vous encore avec votre lieu d'origine ?

2.9 Quels sont les différents groupes de transhumants dans et autour du village ? Quelles sont vos relations avec eux ?

3- Terroir villageois

- Repérage au GPS des limites officiels censées être celles de l'OKM avec le concours des forestiers et représentant des AVGAP.

-zones de culture à l'intérieur de l'espace protégées

-couloir de transhumance (vérification de l'existence)

4-Exploitation des ressources / système d'activité

4.1 Faire un calendrier des activités pratiquées tout au long de l'année

4.2. Quelles sont les espèces cultivées? Quelles sont les différentes zones de culture ? (dans la zone banale ; dans la zone dite rétrocedée ou à l'intérieur de l'AP ?)

4.3 Quelles sont les activités qui génèrent un revenu ? Sur quel marché sont écoulés les produits ?

5 -Agriculture/ Régime foncier, droits d'usage et règles d'accès aux ressources

5.1 Depuis quand la famille est-elle installée ici ? D'où vient-elle ? Avez-vous des champs familiaux cultivés ?

5.2 Quel type d'agriculture pratiquez-vous : (vivrière /cotonnière)

- 5.3 Comment accède-t-on à la terre ?
- 5.4 Avez-vous une propriété sur ces terres ? Si oui depuis quand ? Quels droits en découlent ?
- 5.5 Pensez-vous que vos champs sont à côté de l'AP ou dans l'AP ?
- 5.6 Les terres dites rétrocédées vous appartiennent, Sinon à qui appartiennent-elles ?
- 5.7 Avez-vous accès à ces terres pour vos cultures ou les forestiers vous en interdit ? (Si oui pouvez-vous pratiquer des cultures pérennes ?)
- 5.8 Quelle est la localisation des champs et taille des derniers champs (cordes,...) par rapport à la zone rétrocédée ?

6 Guide d'entretien sur la description des pratiques de transhumance

- 6.1 Y a-t-il d'autres groupes qui se sont joints à vous pendant la descente ? Si oui lesquels ?
- 6.2 Depuis quand fréquentez-vous cette aire de séjour ? Avant, où alliez-vous ? Comment avez-vous découvert ce site ?
- 6.3 Connaissez-vous les membres du comité cantonal de transhumance ?
- 6.4 Avez-vous votre certificat international de transhumance et avez déjà payé les taxes de transhumances à la préfecture ?
- 6.5 Cette aire de séjour est-elle sur l'AP ? Sinon connaissez-vous les limites de l'AP pour ne pas introduire les bêtes ?

B. INTERACTIONS ENTRE ACTEURS

1-Guide d'entretien pour les interactions entre villageois et éleveurs transhumants:

- 1.1 Quels sont tous les groupes de transhumants qui passent par ici (zone Oti Mandouri/kéran) ?
- 1.2 D'où viennent-ils selon vous ? ont-ils des représentants dans votre localité ?
- 1.3 Quelle est la procédure traditionnelle pour qu'un peulh ait le droit de s'installer, de faire paître son bétail et d'exploiter un point d'eau ?
- 1.4 Quelles sont les principales sources de litige avec les transhumants ? Quelles sont les procédures pour régler ces conflits ? (à l'amiable, jugement traditionnel chez le chef local gendarmerie, justice...)
- 1.5 Le long de l'axe de transhumance, quels types d'échanges entretenez-vous avec les autochtones ? Installer vous pour combien de temps ?
- 1.6 Que donner vous aux locaux pour paître vos animaux (rien du tout, produits laitiers, sommes d'argents...)
- 1.7 Quels sont ceux qui utilisent les feux de brousses (chasseurs, bouviers ou autres) pourquoi ?

2-Guide d'entretien pour les localités abritant des transhumants/ Déterminants de la transhumance

- 2.1 De quel pays venez-vous ? (Togo, Niger, Burkina, Benin...) A qui vous êtes-vous adressés pour vous installer (propriétaire de la parcelle, chef de village, chef de canton, représentant AVGAP, ...)
- 2.2 Combien de temps y resterez-vous ? Est-ce que vous vous déplacez au sein de cet espace ?
- 2.3 Quel est votre itinéraire de transhumance ? Cet itinéraire est-il parfois modifié ? Si oui, pour quelles raisons (pluviométrie, embuscade des forestiers, contourner les champs ...)?
- 2.4 Quels points d'eau utilisez-vous et selon quelles règles ?

2.5 Quels échanges (économiques et sociaux) entretenez-vous avec les villageois et avec les éleveurs sédentaires locaux ?

2.6 Y a-t-il des contrats d'amitié et si oui en quoi consistent-ils ?

2.7 Quelles sont les principales sources de litige (avec les sédentaires et avec les autres transhumants) ?

2.8 Quels sont les principales espèces appréciées par le bétail (ligneux ou herbacé)

C- LOGIQUES PAYSANNES DE L'OCCUPATION DE L'ESPACE PROTEGE

1-Guide d'entretien pour la reconstitution de la tendance de progression des hameaux vers l'AP depuis 1990.

Localisation des premières installations hors de l'AP et localisation des dernières installations proches ou dans l'AP (repérage au GPS)

2 Raisons de l'installation autour ou dans l'AP

2.1 Quels sont les limites de votre campement ?

2.2 ; Depuis combien de temps êtes-vous sur ce campement ?

2.3 Pensez-vous quitter un jour ou allez-vous simplement déplacer vos tentes la saison prochaine ?

2.4 Les localités voisines avec qui vous êtes arrivés sur ce site pensent-elles que vous quittez ou restez ?

2.5 Sur quels critères avez-vous choisi vos sites d'implantation ? (proximité de l'eau, richesse des sols...) ?

2.6 Qu'est-ce qui a changé dans votre situation au cours du temps (précisez l'époque de référence) ?

2.7 Depuis que vous venez ici les ressources appréciées ont-elles augmenté/diminué ?

2.8 La quantité et la qualité ont-elles changé ? Pourquoi ??

D- EVOLUTION DE LA SITUATION AGRICOLE/PASTORALE :

1 Observation de la faune sauvage autour des campements /le long des axes transhumance :

Pour les éleveurs :

1.1 Quels sont les animaux sauvages que vous croisez autour des champs/ lors de la transhumance ?

1.2 Y a-t-il des espèces qui ont disparu ? Si oui, quelles espèces en particulier et pourquoi ?

1.3 Avez-vous observé d'autres changements par rapport aux ressources que l'on peut trouver sur l'aire de séjour ? Si oui lesquels ?

1.4 Pensez-vous qu'avec le temps, ces ressources vont augmenter ou s'épuiser ? Pourquoi ?

1.5 Qu'est-ce que vous proposeriez pour améliorer la situation ?

2 Principaux problèmes identifiés:

2.1 Quels sont les problèmes

- **Occupation de l'espace** : Divagation __, concurrence sur le pâturage __, identification de bons pâturages __, surpâturage __, feux de brousse __, conduite des animaux ; Conflits avec éléphants __, feux de brousse __, insécurité foncière __, manque de main d'œuvre__

-Eau : Accès (conflits) __, tarissement __, points d'eau insuffisants __, travail pénible

Economie : Prix du bétail __, taxes __, vols d'animaux __, achat du mil __, vente de produits laitiers __, achat de thé/sucre __

2.2 Conflits avec les forestiers

Amende forte __, abattage du bétail __, renvoi des bouviers vers la justice ; destruction des champs de cultures dans la faune__

Autre : Qu'est ce qu'on a oublié et que vous souhaiteriez nous rappeler ?

3 niveau perception de la conservation /acceptation sociale de la faune

3.1 Selon vous à qui appartiennent les animaux sauvages ? Depuis quand est-ce comme ça ?

3.2 Si ça a changé à partir de 1990, est-ce une bonne ou une mauvaise chose ? Pourquoi ?

3.3 Pensez-vous que l'AP doit –il être maintenue par l'Etat ? Pourquoi ?

3.4 Pensez-vous qu'il y aura toujours des animaux sauvages dans l'AP ? Pourquoi ?

3.5 Savez-vous s'il y a des espèces d'animaux sauvages qui existaient avant et qui ont disparu aujourd'hui ? Pourquoi ?

3.6 Observez-vous par exemple des troupeaux d'éléphants dans votre milieu ? Sinon à quelle date remonte le dernier troupeau observé ? Provenait-il d'où (Benin, Burkina, Oti Mandouri...) ?

Selon vous, comment peut –ont expliquer la rareté des éléphants dans la zone ?

3.7 Êtes-vous au courant du projet de réhabilitation de l'AP ? Comment pensez-vous participer à un tel projet ?

3.8 Discutez-vous souvent avec les AVGAP/UAVGAP ou les forestiers sur la faune et ses limites ?

4-Représentations de la faune sauvage/ pratiques coutumières liées à la faune

4.1 Quels sont les animaux sauvages dont la consommation vous est interdite ?

4.2 Quels sont les animaux sauvages qui sont utilisés à d'autres fins que la consommation ?

4.3 Avez-vous un totem ? Si oui lequel ? Quelle est l'histoire de votre totem ?

4.4 Quels sont les animaux sauvages que vous voyez proche de l'AP avant 1990

4.5 Parmi tous les animaux sauvages que vous avez cités, quels sont ceux qui étaient chassés à l'ancienne époque ?

4.6 Y a-t-il différentes catégories de chasseurs ? Si oui, Quelles sont les caractéristiques de ces chasseurs ?

4.7 Quelles étaient les pratiques ou rites (gri gri, cérémonies,...) à effectuer avant de partir à la chasse ? Qui s'en chargeait ?

4.8 Les jeunes observent ces pratiques aujourd'hui (donner les raisons)

3.9 Quels sont les animaux que vous ne voyez pas maintenant ? Donnez les raisons de leur disparition ?

3.10 Avez-vous des suggestions pour préserver ceux qui restent encore ?

ANNEXE 2: FORMULAIRE METT (D'APRES BM/WWF, 2008 ET ADAPTE AU CONTEXTE TOGOLAIS)

Eléments à évaluer	Critère	Note	Commentaires	Etapes futures
1. Statut juridique L'aire protégée jouit-elle d'un statut juridique? <i>Contexte</i>	L'aire protégée n'est pas formellement réqualifiée	0		
	Le principe de la requalification de l'aire protégée est accepté, mais la procédure n'est pas encore engagée.	1		
	L'aire protégée est en cours de requalification, la procédure n'étant pas encore terminée.	2		
	L'aire protégée a été formellement réqualifiée	3		
2. Les règlements de l'aire protégée Existe –t-ils des mécanismes adéquats pour contrôler l'utilisation inappropriée des sols et les activités illégales dans l'aire protégée (par exemple le braconnage) <i>Contexte</i>	Il n'existe pas de mécanismes adéquats	0		
	Les mécanismes existent, mais leur mise en œuvre effective pose des problèmes majeurs	1		
	Les mécanismes existent, mais leur mise en œuvre effective pose quelques problèmes	2		
	Les mécanismes existent et sont effectivement mis en œuvre.	3		
3. Application de la loi Le personnel peut-il faire respecter les règles de l'aire protégée efficacement? <i>Contexte</i>	Le personnel n'a pas les compétences/ressources	0		
	Le personnel a de sérieuses lacunes quant à ses compétences/ressources (ex: manque de qualifications, budget de patrouille inexistant	1		
	Le personnel dispose d'un niveau de compétences/ressources acceptable	2		
	Le personnel dispose de toutes les compétences/ressources nécessaires	3		
4. Changements climatiques L'aire protégée es telle siège de phénomènes de manifestations des changements climatiques ? <i>Contexte</i>	Très affectée	0		
	affectée	1		
	Moyennement affectée	2		
	Peu affectée	3		
5. Pressions anthropiques L'aire protégée est elle soumise à des pressions anthropiques? <i>Contexte</i>	Très fortes	0		
	Fortes	1		
	moyennes	2		
	faibles	3		
6.Objectifs de l'aire protégée Les objectifs ont-ils été arrêtés? <i>Planification</i>	Aucun objectif ferme n'a été arrêté pour l'aire protégée	0		
	L'aire protégée a arrêté des objectifs, mais elle n'est pas gérée en conséquence	1		
	L'aire protégée a arrêté des objectifs, mais ils ne sont que partiellement appliqués	2		
	L'aire protégée a arrêté des objectifs que les activités de gestion s'efforcent d'atteindre	3		
7. Configuration de l'aire protégée L'aire protégée a-telle besoin d'être agrandie (élargir ses corridors, etc.) pour atteindre ses objectifs? <i>Planification</i>	Dû aux inadéquations de configuration de l'aire protégée, ses objectifs de gestion majeurs sont impossibles à atteindre	0		
	La configuration de l'aire protégée est une contrainte à l'atteinte des objectifs majeurs de gestion	1		
	La configuration de l'aire protégée n'est pas une contrainte significative à l'atteinte des objectifs majeurs de gestion, mais elle pourrait être améliorée	2		
	La configuration de l'aire protégée est particulièrement propice à l'atteinte de ses objectifs majeurs de gestion	3		

Éléments à évaluer	Critère	Note	Commentaires	Étapes futures
8. Démarcation de l'aire protégée La limite est-elle connue et signalée? <i>Contexte</i>	La limite de l'aire protégée n'est pas connue des autorités de gestion ni des résidents/utilisateurs terriens voisins	0	<i>Suggestion de commentaire:</i> l'aire protégée connaît-elle des conflits quant au régime de propriété?	
	La limite de l'aire protégée est connue des autorités de gestion, mais n'est pas connue des résidents/utilisateurs terriens voisins	1		
	La limite de l'aire protégée est connue des autorités de gestion et des résidents/utilisateurs terriens voisins, mais elle n'est pas signalée de manière adéquate	2		
	La limite de l'aire protégée est connue des autorités de gestion et des résidents et est correctement signalée	3		
9-Plan de gestion Y-a-t-il un plan de gestion et, si oui, est-il appliqué? <i>Planification</i>	L'aire protégée n'a pas de plan de gestion	0		
	Un plan de gestion est en cours de préparation ou a été préparé, mais il n'est pas appliqué	1		
	Un plan de gestion approuvé existe, mais il n'est appliqué que partiellement du fait de restrictions financières ou autres problèmes	2		
	Un plan de gestion approuvé existe et est appliqué	3		
Éléments supplémentaires <i>Planification</i>	Le processus de planification permet aux acteurs-clés d'influencer le plan de gestion	+1		
	Le plan de gestion est soumis à un calendrier et à un processus de révision et de mise à jour périodique	+1		
	Les résultats de surveillance, de recherche et d'évaluation sont automatiquement intégrés au processus de planification	+1		
10. Plan de travail Existe-t-il un plan de travail annuel? <i>Planification/Sorties</i>	Il n'y a pas de plan de travail	0		
	Un plan de travail régulier existe, mais les activités ne sont pas contrôlées sur la base des objectifs de ce plan	1		
	Un plan de travail existe et les activités sont surveillées sur la base des objectifs de ce plan, mais les activités ne sont pas menées à terme	2		
	Un plan de travail existe, les activités sont surveillées sur la base des objectifs de ce plan et toutes les activités prévues ou presque sont menées à terme	3		
11. Inventaire des ressources Disposez-vous d'informations suffisantes pour gérer l'aire protégée? <i>Contexte</i>	Il y a peu ou pas d'information sur les habitats sensibles, les espèces ou les valeurs culturelles de l'aire protégée	0		
	L'information disponible sur les habitats sensibles, les espèces ou les valeurs culturelles de l'aire protégée ne suffit pas aux activités de planification et de prise de décision	1		
	L'information disponible sur les habitats sensibles, les espèces ou les valeurs culturelles de l'aire protégée suffit aux activités de planification et de prise de décision, mais le travail essentiel de recherche n'est pas assuré	2		
	L'information disponible sur les habitats sensibles, les espèces ou les valeurs culturelles de l'aire protégée suffit aux activités de planification et de prise de décision et le travail de recherche est assuré	3		
12. Recherche Existe-t-il un programme d'inventaire ou de recherche orienté vers une meilleure gestion? <i>Entrées</i>	Il n'y a pas d'activités de recherche dans l'aire protégée	0		
	Il existe quelques activités <i>ad hoc</i> de recherche	1		
	Il y a beaucoup d'activités de recherche, mais elles ne sont pas alignées sur les besoins de gestion de l'aire protégée	2		
	Il existe un programme intégré de recherche, aligné sur les besoins de gestion de l'aire protégée.	3		

Éléments à évaluer	Critère	Note	Commentaires	Étapes futures
13. Gestion des Ressources Les dispositions ont-elles été prises pour assurer une gestion active des écosystèmes (incendies, espèces invasives, braconnage)?	Les pré-requis (dispositions) pour la gestion active d'écosystèmes sensibles n'ont pas été déterminés	0		
	Les dispositions sont connues, mais ne sont pas considérées	1		
	Les dispositions sont connues ne sont que partiellement considérées	2		
	Les dispositions sont connues et considérées en totalité.	3		
14. Personnel Y-a-t-il assez de personnel pour gérer l'aire protégée? <i>Entrées</i>	Il n'y a pas d'employés	0		
	Le nombre d'employés n'est pas adapté aux activités de gestion essentielles	1		
	Le nombre d'employés est en dessous du seuil optimal requis pour les activités de gestion essentielles	2		
	Le nombre d'employés est adapté aux activités de gestion du site	3		
15. Gestion du personnel Le personnel est-il correctement géré? <i>Processus</i>	Les problèmes de gestion du personnel entravent l'atteinte des objectifs majeurs de gestion de l'aire protégée	0		
	Les problèmes de gestion du personnel entravent partiellement l'atteinte des objectifs majeurs de gestion de l'aire protégée	1		
	Le personnel est géré de manière adaptée à l'atteinte des objectifs majeurs de gestion, mais la gestion pourrait être améliorée	2		
	La gestion du personnel est excellente et favorise l'atteinte des objectifs majeurs de gestion	3		
16. Formation du personnel Y a-t-il assez de possibilités de formation pour le personnel? <i>Entrées/Processus</i>	Le personnel n'est pas assez formé	0		
	La formation et les compétences du personnel sont faibles par rapport aux besoins de l'aire protégée	1		
	La formation et les compétences du personnel sont adaptées, mais pourraient être améliorées pour atteindre complètement les objectifs de gestion	2		
	La formation et les compétences du personnel sont en phase avec les besoins actuels et anticipés de gestion de l'aire protégée	3		
17. Budget actuel Le budget actuel est-il suffisant? <i>Entrées</i>	L'aire protégée ne dispose d'aucun budget	0		
	Le budget disponible ne couvre même pas les activités de gestion de base et entrave la capacité de gestion de l'aire protégée	1		
	Le budget disponible est acceptable, mais pourrait être amélioré pour permettre la gestion effective de l'aire protégée	2		
	Le budget disponible est suffisant et couvre la totalité des besoins de gestion de l'aire protégée	3		
18. Disponibilité du budget Le budget est-il suffisamment disponible? <i>Entrées</i>	Le budget n'est pas disponible et la gestion est entièrement dépendante de fonds externes ou de financement annuel	0		
	Le budget est disponible mais très restreint et l'aire protégée ne pourrait pas fonctionner convenablement sans l'apport de fonds externes	1		
	Le budget est disponible et important, mais de nombreuses innovations et initiatives demeurent dépendantes de fonds externes	2		
	Le budget est disponible et les besoins de gestion sont couverts pour plusieurs années.	3		
19. Gestion du budget Le budget est-il géré de façon à couvrir les besoins essentiels de gestion? <i>processus</i>	La gestion du budget est mauvaise et compromet sévèrement l'efficacité de la gestion de l'aire protégée	0		
	La gestion du budget est mauvaise et compromet sévèrement l'efficacité de la gestion de l'aire protégée	1		
	La gestion du budget est adéquate mais pourrait être améliorée	2		
	La gestion du budget est excellente et soutient l'efficacité de la gestion de l'aire protégée	3		

Éléments à évaluer	Critères	Note	Commentaires	Étapes futures
20. Infrastructure L'infrastructure est-elle suffisante? <i>Processus</i>	Il y a peu ou pas de matériel et d'installations	0		
	Il y a un peu de matériel et quelque installations, mais ils sont complètement inadaptés	1		
	Il y a du matériel et des installations, mais de sérieuses lacunes demeurent et compromettent l'efficacité de la gestion	2		
	Le matériel et les installations sont adéquats	3		
21. Entretien de l'infrastructure L'infrastructure est-elle entretenue de manière adéquate? <i>Processus</i>	Le matériel et les installations sont peu ou pas entretenues	0		
	Le matériel et les installations sont entretenues sporadiquement	1		
	Le matériel et les installations sont entretenues, mais des lacunes subsistent	2		
	Le matériel et les installations sont correctement entretenus	3		
22. Programmes d'éducation et de sensibilisation Y-a-t-il un programme établi d'éducation? <i>Processus</i>	Il n'y a pas de programmes d'éducation et de sensibilisation	0		
	Il y a des programmes limités et ciblés d'éducation et de sensibilisation, mais ils ne découlent pas d'une planification globale	1		
	Il y a un programme d'éducation et de sensibilisation, mais de sérieuses lacunes subsistent	2		
	Il y a un programme planifié d'éducation et de sensibilisation en phase avec les objectifs et besoins de l'aire protégée	3		
23. Communication et information Existe-t-il des relations avec la périphérie? <i>Processus</i>	Il n'y a pas de contact entre les utilisateurs publics ou privés des sols avoisinants et l'aire protégée	0		
	Il y a quelques contacts entre les utilisateurs publics ou privés des sols avoisinants et l'aire protégée	1		
	Il y a des contacts réguliers entre les utilisateurs publics ou privés des sols avoisinants et l'aire protégée, mais la coopération est limitée	2		
	Il y a des contacts réguliers entre les utilisateurs publics ou privés des sols avoisinants et l'aire protégée et une coopération substantielle en matière de gestion	3		
24. Communautés locales Les communautés locales résidentes ou avoisinantes contribuent-elles aux prises de décision? <i>Processus</i>	Les communautés locales ne participent pas aux décisions de gestion de l'aire protégée	0		
	Les communautés locales participent aux discussions concernant la gestion, mais ne participent pas à la prise de décision?	1		
	Les communautés locales contribuent directement à certaines prises de décisions concernant la gestion	2		
	Les communautés locales participent directement à la prise de décision concernant la gestion	3		
Éléments supplémentaires <i>Sorties</i>	Les relations entre les acteurs locaux et les gestionnaires de l'aire protégée sont ouvertes et basées sur la confiance	+1		
	Des programmes visant à améliorer le bien-être des communautés locales tout en conservant les ressources de l'aire protégée sont mis en oeuvre	+1		
25. Installations et services d'accueil Les installations pour visiteurs sont elles adaptées aux besoins? <i>Sorties</i>	Il n'y a ni installations, ni services pour visiteurs	0	<i>Suggestion de commentaire:</i> Les visiteurs endommagent-ils l'aire protégée?	

Eléments à évaluer	Critère	Note	Commentaires	Etapes futures
26. Ecotourisme Les tours opérateurs contribuent-ils à la gestion de l'aire protégée? <i>Processus</i>	Il y a peu ou pas de contact entre les gestionnaires et les opérateurs touristiques utilisant l'aire protégée	0	<i>Suggestion de commentaire:</i> Exemples de contributions	
	Il y a des contacts entre les gestionnaires et les opérateurs touristiques, mais ils se limitent à des questions administratives ou réglementaires	1		
	Il y a une coopération limitée entre les gestionnaires et les opérateurs touristiques en vue d'améliorer la qualité des expériences touristiques proposées et entretenir les valeurs de l'aire protégée	2		
	Il y a une excellente coopération entre les gestionnaires et les opérateurs touristiques en vue d'améliorer la qualité des expériences touristiques proposées, entretenir les valeurs de l'aire protégée et résoudre les conflits	3		
27. Droits et taxes En cas d'application, les droits et taxes (touristes, amendes) contribuent-ils à la gestion de l'aire protégée? <i>Sorties</i>	Si des droits et taxes sont théoriquement applicables, ils ne sont toutefois pas perçus	0		
	Les droits et taxes sont perçus, mais sont reversés en intégralité au gouvernement sans retour à l'aire protégée ou aux autorités locales	1		
	Les droits et taxes sont perçus, mais sont reversés aux autorités locales plutôt qu'à l'aire protégée	2		
	Les droits d'entrée contribuent à soutenir cette aire protégée et/ou d'autres sites	3		
28. Evaluation de l'accès Les mécanismes de gestion actuels contribuent-ils à gérer l'accès à l'aire protégée ou son utilisation? <i>Résultats</i>	Les systèmes de protection ne permettent pas de contrôler l'accès et l'utilisation de l'aire protégée selon les objectifs établis	0		
	Les systèmes de protection ne permettent qu'un contrôle partiel de l'accès et de l'utilisation l'aire protégée selon les objectifs établis	1		
	Les systèmes de protection permettent un contrôle modérément efficace de l'accès et de l'utilisation de l'aire protégée selon les objectifs établis	2		
	Les systèmes de protection permettent un contrôle efficace de l'accès et de l'utilisation l'aire protégée selon les objectifs établis	3		
29. Evaluation des avantages économiques L'aire protégée est elle Source d'avantages économiques pour les communautés locales? <i>Résultats</i>	L'existence de l'aire protégée a réduit les possibilités de développement économique des communautés locales	0	<i>Suggestion de commentaire:</i> de quelle manière le développement national ou régional influence-t-il l'aire protégée ?	
	L'existence de l'aire protégée n'a ni compromis, ni encouragé l'économie locale	1		
	L'existence de l'aire protégée a entraîné quelques avantages économiques pour les communautés locales sans grande importance toutefois pour l'économie régionale	2		
	L'existence de l'aire protégée a entraîné des avantages significatifs pour les communautés locales, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'aire protégée (emplois, circuits commerciaux gérés localement, etc)	3		
30. Contrôle et Evaluation <i>Planification/ Processus</i>	L'aire protégée ne dispose pas de mécanismes de contrôle et d'évaluation	0		
	L'aire protégée connaît des activités sporadiques de contrôle et d'évaluation, mais ne dispose pas d'une stratégie globale et/ou n'établit pas d'inventaire de manière régulière	1		
	L'aire protégée connaît des activités sporadiques de contrôle et d'évaluation, mais ne dispose pas d'une stratégie globale et/ou n'établit pas d'inventaire de manière régulière	2		
	L'aire protégée dispose d'un système efficace de contrôle et d'évaluation correctement mis en oeuvre, dont les résultats sont utilisés pour adapter le mode de gestion	3		
NOTE FINALE				
EFFICACITE DE GESTION (en %)				

ANNEXE 3: PRESENTATION DU PROGRAMME PAPE ET DU PROJET OKM

1-Projet : Renforcement du rôle de conservation du système national d'aires protégées (AP) du Togo

Démarrage le 29 mai 2012 pour une durée de 5ans

Objectif général : renforcer la gestion du système d'aires protégées du Togo afin d'améliorer sa

Contribution à la conservation de la biodiversité en appliquant des approches efficaces de réhabilitation et de gestion des AP.

- **Résultats attendus :**

R1:Amélioration du cadre d'action, juridique et institutionnel du domaine d'AP couvrant environ 578.000 hectares;

R2 : Gestion efficace du Complexe d'AP OKM (avec 179.000 ha de superficie d'aires protégées) pour contrer les menaces que le braconnage, les feux non contrôlés et le pâturage font peser sur la biodiversité

Financement : budget total 4 222 200 US\$. Cofinancement à hauteur de 30% par le FEM&PNUD. L'UEMOA, 17%. Le gouvernement du Togo et l'ONG CARTO se repartissent le reste du budget.

SOURCES DE FINANCEMENTS (US\$)

Categories d'intervention	Preparation du projet (a)	Montants requis (b)	Total (a+b)	Frais d'agence	Montant comparé
FEM	50 527	1 222 200	1 272 727	127 273	1 222 200
Cofinancement	97 000	3 000 000	3 097 000		3 000 000
Total	147 527	4 222 200	4 369 727	127 273	4 222 200

2-Le Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE)

Objectifs général : Contribuer à la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques pour un développement durable en Afrique de l'Ouest

3 composantes (résultats) :

R1 : Le cadre institutionnel régional de la conservation des aires protégées est renforcé pour une gestion concertée et harmonisée du complexe WAP

R2 : L'intervention dans les aires protégées. La gestion, au niveau des institutions nationales des aires protégées du complexe WAP et de leurs ressources animales et végétales, est plus efficace et durable

R3 : Les pressions négatives exercées par les populations sont atténuées avec un bilan coûts- bénéfices favorable pour celles-ci

Démarrage : Avril 2011 pour une durée de cinq

❖ **Mise en œuvre du PAPE:**

Financement principal: (Programme d'Intégration Régional du 10^{ème} FED)

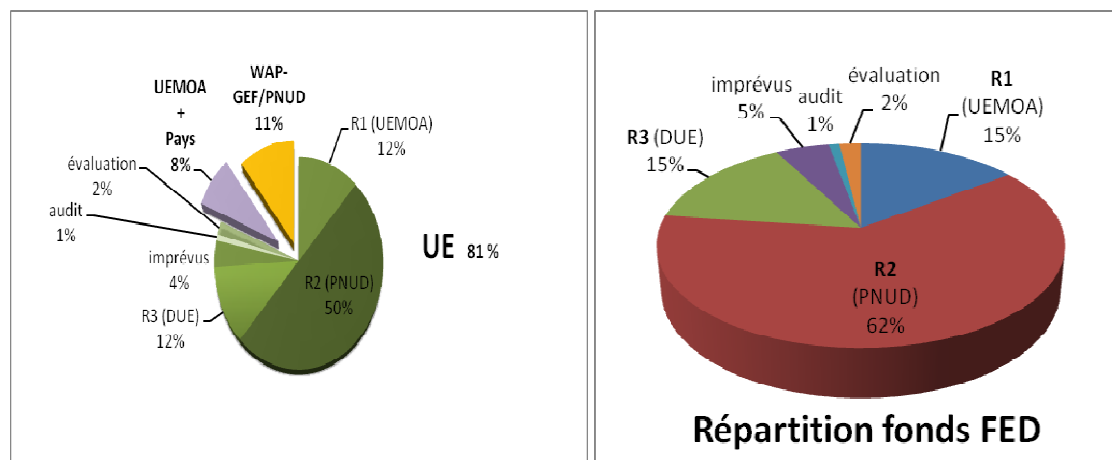
❖ **Plan de Financement (d'après UEMOA, 2012)**

21.420.000 EURO / 14 Milliard F CFA (81% FED, 8% UEMOA+Pays, 11% Cofin. WAP-GEF&PNUD)

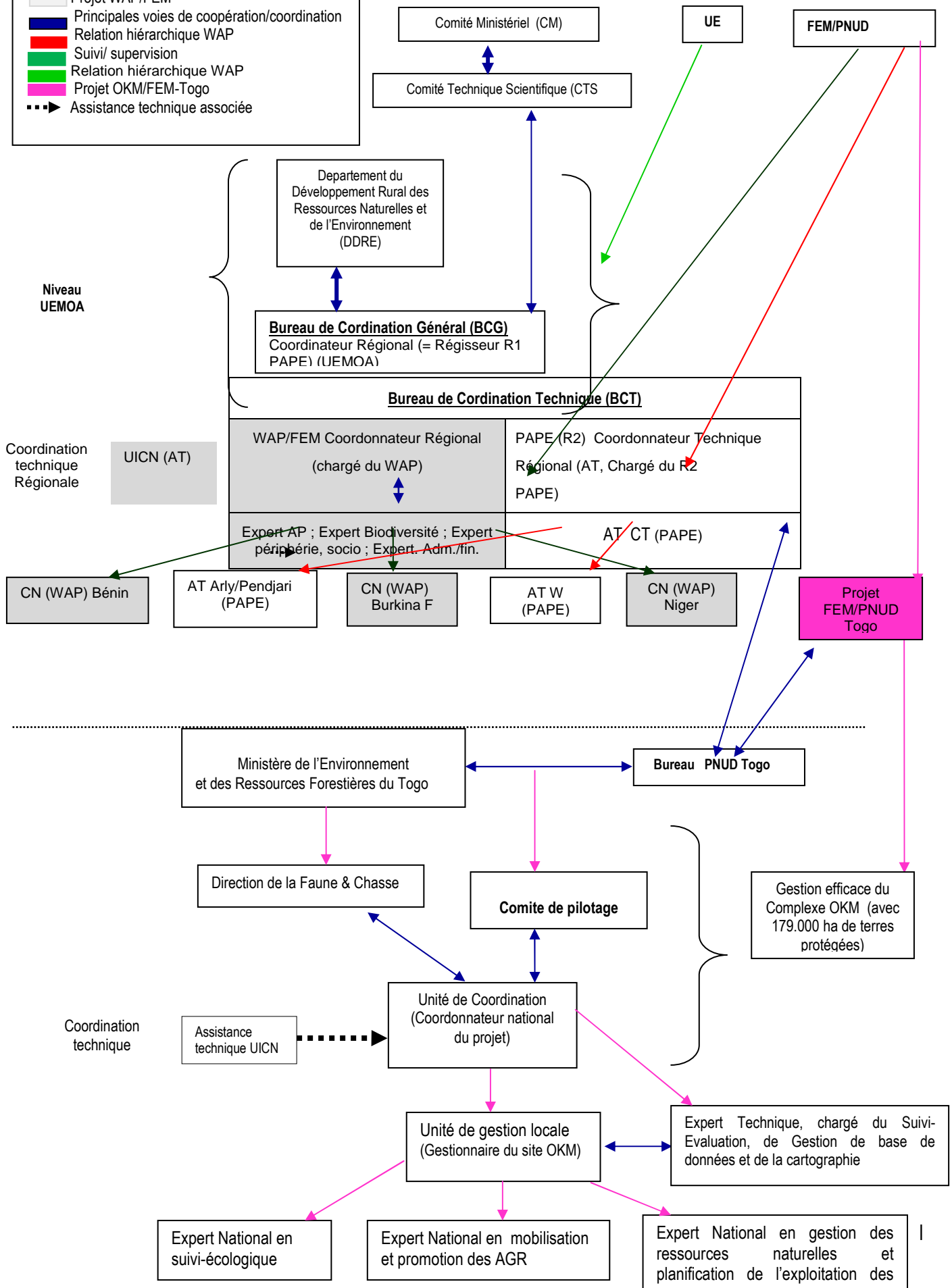
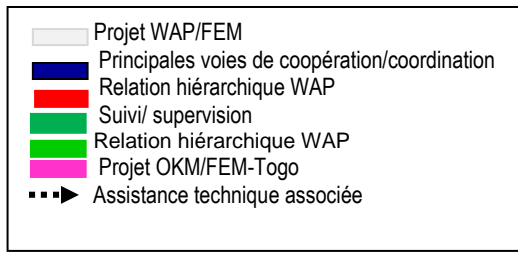
Répartition du financement suivant les composantes du PAPE

Co-Financement UEMOA + Pays (8% du PAPE) (hors Oti-Keran-Mandouri)

	UEMOA	DGEEF Niger	DGCN/OFINAP Burkina	CENAGREF Benin	Total Contribution nationales
Contribution sur le projet - 5 ans (en €)	259 000	382 666	613 667	444 667	1 700 000
Contributions sur le projet - 5 ans (FCFA)	169 892 863	251 012 441	402 539 164	291 682 431	1 115 126 900

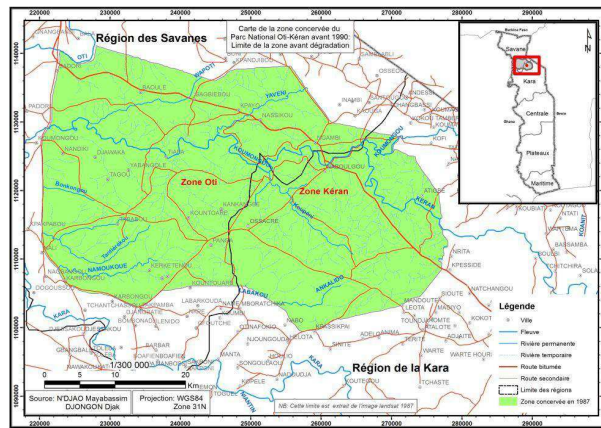


Organigramme fonctionnel et institutionnel au niveau Régional des aires du WAPOK

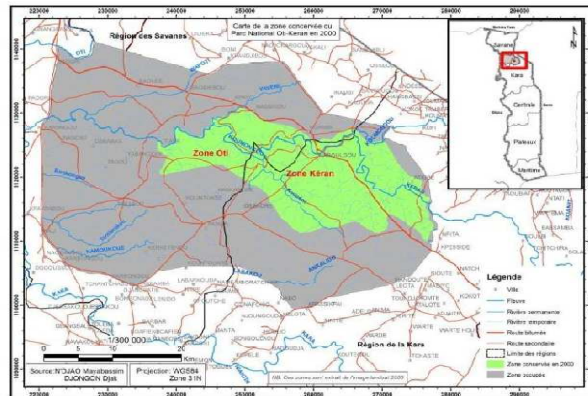


ANNEXE 4 : EVOLUTION DE LA DEGRADATION DU COUVERT VEGETAL DU PARC NATIONAL OTI KERAN DE 1990 A 2012 : Source : d'après l'analyse diachronique d'image satellitaire (N'djao ,2012.)

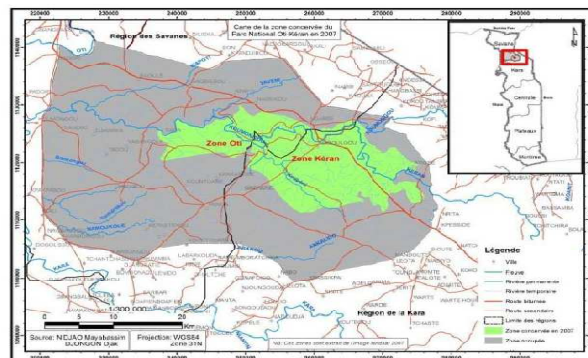
(i)-Avant 1990



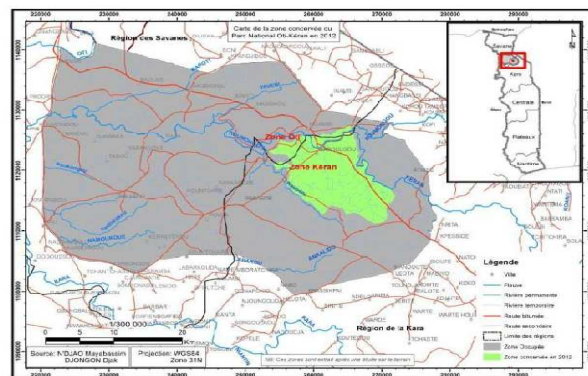
(ii)-De 1990 à 2000



(iii)-De 2000 à 2007

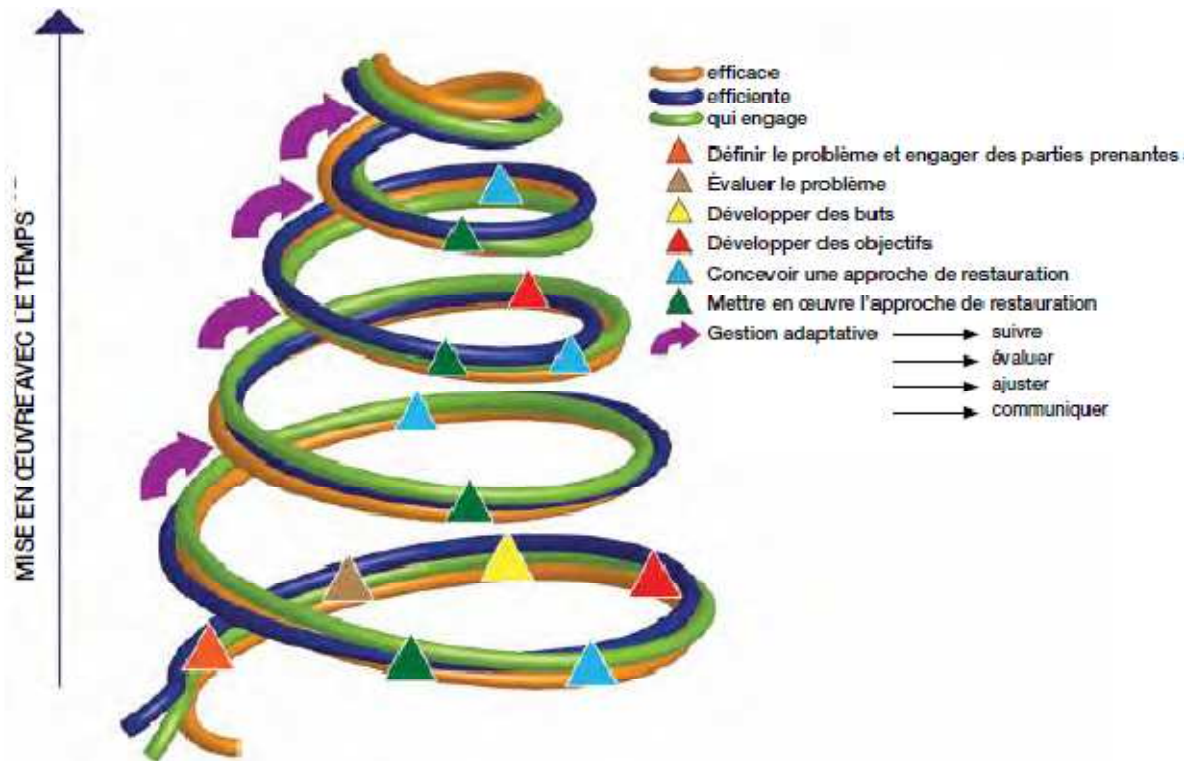


(iv)-De 2007 à 2012



ANNEXE 5 : REPRESENTATION SCHEMATIQUE ILLUSTRANT L'ENCHAINEMENT DES PHASES DE LA MISE ŒUVRE OPERATIONNELLE D'UNE RESTAURATION ECOLOGIQUE

(d'après le cadre d'orientation du processus de restauration écologique pour les AP. UICN, Keenleyside *et al.*, 2013)



Explication de l'hélice

Cette illustration conceptuelle en forme d'hélice (ou spirale) symbolise le caractère cyclique, itératif ou adaptatif du processus de restauration écologique.

1-Les 3 brins de l'hélice représentent les 3 principes fondamentaux que la restauration de l'OKM doit respecter : efficacité, efficiente et participation.

2-Ces trois principes clés de toute restauration sont liés pour montrer l'importance d'une approche intégrée.

3-Les sept phases clés de tout projet de restauration écologique sont séquencées sur la première spire de la spirale (la base) et représentent le premier cycle complet d'une gestion adaptative. Les spires suivantes illustrent le réexamen des phases de conception et de mise en œuvre par le suivi et l'évaluation, avec un ajustement si nécessaire, et la communication des résultats pour s'assurer que les buts originaux sont atteints.

4-Le rétrécissement de l'hélice vers le sommet symbolise la réduction de l'intensité des efforts, signe d'un retour vers le rétablissement progressif des valeurs de l'AP qui étaient dégradées.